

---

## CONVOCA T I O N D ' A S S E M B L E E G E N E R A L E

---

Page 1

Copropriété : **Residence Mazeleyre**  
**18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE**  
**92420 VAUCRESSON**

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'assemblée générale de votre copropriété qui se tiendra :  
**le mardi 1 avril 2008 à 18:30**

**AU CENTRE CULTUREL DE LA MONTGOLFIERE**  
**RUE DE LA FOLIE**  
**Rue Salmon Legagneur**  
**MAIRIE**  
**92420 VAUCRESSON**

---

L'assemblée délibérera sur l'ordre du jour suivant :

N° 1 : Désignation du Président de séance

N° 2 : Désignation des scrutateurs

N° 3 : Désignation du secrétaire de séance

N° 4 : Travaux de ravalement du magasin SUPER U ainsi que la restructuration intérieure de ce dernier -  
Majorité art. 24

N° 5 : Autorisation à donner au SUPER U copropriétaire de percer un voile béton dans le magasin.

N° 6 : Travaux de rénovation de l'ascenseur du Bâtiment "A" conformément au décret S.A.E. article 24 et 25

N° 7 : Travaux de rénovation de l'ascenseur du Bâtiment "B1" conformément au décret S.A.E. article 24 et 25

N° 8 : Travaux de rénovation de l'ascenseur du Bâtiment "B2" conformément au décret S.A.E. article 24 et 25

N° 9 : Travaux de rénovation de l'ascenseur du Bâtiment "C" conformément au décret S.A.E. article 24 et 25

N° 10 : Travaux de rénovation de l'ascenseur du Bâtiment "D" conformément au décret S.A.E. article 24 et 25

N° 11 : Travaux de rénovation de l'ascenseur du Bâtiment "E" conformément au décret S.A.E. article 24 et 25

N° 12 : Travaux de rénovation de l'ascenseur du Bâtiment "F" conformément au décret S.A.E. article 24 et 25

N° 13 : Travaux de rénovation de l'ascenseur du Bâtiment "G" conformément au décret S.A.E. article 24 et 25

N° 14 : Travaux de rénovation de l'ascenseur du Bâtiment "H" conformément au décret S.A.E. article 24 et 25

N° 15 : Travaux de rénovation de l'étanchéité des terrasses des bâtiments F de la copropriété - Majorité art. 24  
et 25

- 
- N° 16 : Travaux de rénovation de l'étanchéité des terrasses des bâtiments D de la copropriété - Majorité art. 24 et 25
- N° 17 : Décisions à prendre concernant la réalisation et la gestion des Travaux de rénovation de l'étanchéité des terrasses des bâtiments B1 et B2 de la copropriété - Majorité art. 24 et 25
- N° 18 : Décisions à prendre concernant la réalisation et la gestion des Travaux de rénovation de l'étanchéité des terrasses des bâtiments A de la copropriété - Majorité art. 24 et 25
- N° 19 : Point d'information. Protection de l'étanchéité des terrasses refaites.
- N° 20 : Travaux de remplacement des grilles d'aération du groupe EDF ainsi que des grilles du parking - Majorité art. 24 et 25
- N° 21 : Mandat à donner au Conseil Syndical et au syndic à l'effet de choisir l'entreprise.
- N° 22 : Décisions à prendre concernant la réalisation et la gestion des travaux de remplacement de la porte et des deux fenêtres de la loge du gardien - Majorité art. 24 et 25
- N° 23 : Mandat à donner au Conseil Syndical et au syndic à l'effet de choisir l'entreprise.
- N° 24 : Travaux de rénovation des allées du parc situé côté loge gardien- Majorité art. 24 et 25
- N° 25 : Mandat à donner au Conseil Syndical et au syndic à l'effet de choisir l'entreprise.
- N° 26 : Autorisation à donner à Madame CROPAT de procéder à la construction d'une véranda, selon courrier joint.
- N° 27 : Autorisation à donner à Monsieur MATHOU de conserver sa véranda, selon courrier joint.
- 

Au cas où vous ne pourriez assister personnellement à cette réunion, nous vous demandons de bien vouloir vous faire représenter par le mandataire de votre choix à l'aide du pouvoir ci-joint, conformément à l'article 22 de la loi du 31 décembre 1985..

Nous vous précisons que, conformément à la loi du 10 juillet 1965 et au décret du 17 mars 1967 modifiés, l'assemblée générale ne prend de décision valide que sur les questions inscrites à l'ordre du jour. Elle peut, en outre, examiner, sans effet décisoire, toute question non inscrite à l'ordre du jour.

Nous vous rappelons que l'article 22 de la loi du 10 juillet 1965 modifié par l'article 6 de la loi du 31 décembre 1985 stipule que tout Copropriétaire peut déléguer son droit de vote à un mandataire, que ce dernier soit ou non membre du Syndicat. Chaque mandataire ne peut recevoir plus de trois délégations de vote sauf si le total des voix dont il dispose (les siennes et celles de ses mandants) n'excède pas 5 % des voix du Syndicat. Le Syndic ne peut recevoir mandat pour représenter un Copropriétaire.

Comptant sur votre présence,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**Le Syndic**



**Modalités de consultation des comptes par les copropriétaires :**

Les pièces justificatives des charges pourront être consultées par les copropriétaires autres que ceux composant le Conseil Syndical, le jour où le syndic reçoit le Conseil Syndical ou, un Jeudi de son choix précédant l'Assemblée Générale appelée à connaître des comptes, sur rendez-vous.

---

## PROJETS DE RÉSOLUTIONS

---

Page 1

Copropriété : **Residence Mazeleyre**  
**18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE**  
**92420 VAUCRESSON**

Lieu de l'Assemblée Générale :

**du mardi 1 avril 2008 à 18:30**  
**AU CENTRE CULTUREL DE LA MONTGOLFIERE**  
**RUE DE LA FOLIE**  
**Rue Salmon Legagneur**  
**MAIRIE**  
**92420 VAUCRESSON**

---

**n° 1 :**                    **Désignation du Président de séance**                    **(Article 24)**  
Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales

L'assemblée générale désigne comme Président de séance :

-                    Monsieur

---

**n° 2 :**                    **Désignation des scrutateurs**                    **(Article 24)**  
Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales

En conséquence, l'assemblée générale désigne :

-  
-

En qualité de scrutateurs.

---

**n° 3 :**                    **Désignation du secrétaire de séance**                    **(Article 24)**  
Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales

L'assemblée générale désigne Monsieur DANJON, représentant la société LAMY, en qualité de syndic, comme secrétaire de séance.

---

---

**n° 4 : Travaux de ravalement du magasin SUPER U ainsi que la restructuration intérieure de ce dernier - Majorité art. 24 (Article 24)**  
Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales

Décision à prendre concernant les travaux de ravalement du magasin SUPER U ainsi que la restructuration intérieure de ce dernier - Majorité art. 24

Proposition du magasin SUPER U jointe à la présente.

Cette proposition est aussi disponible à la loge en grand format. Un dossier complet est consultable sur demande auprès du magasin.

Après une large présentation du projet, l'Assemblée Générale en application de l'article 25 de la Loi du 10 juillet 1965, autorise le SUPER U à réaliser les travaux de ravalement ainsi que la restructuration intérieure du local à ses frais exclusifs.

L'Assemblée Générale indique que l'autorisation est donnée sous réserve que le SUPER U :

- se conforme à la réglementation en vigueur en matière de respect des règles de l'art,
- obtienne les autorisations administratives nécessaires,
- obtienne l'autorisation écrite du conseil syndical

Le SUPER U restera responsable vis à vis de la copropriété et des tiers de toutes les conséquences dommageables résultant de ces travaux.

Les conditions et modalités de réalisation de ces travaux devront être communiqués au syndic qui pourra exercer un contrôle à tout moment.

---

**n° 5 : Autorisation à donner au SUPER U copropriétaire de percer un voile béton dans le magasin. (Article 25)**  
Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales

Après une large présentation du projet, l'Assemblée Générale en application de l'article 25-B de la Loi du 10 juillet 1965, autorise le SUPER U copropriétaire de percer un voile béton dans le magasin.

L'Assemblée Générale indique que l'autorisation est donnée sous réserve que le demandeur :

- se conforme à la réglementation en vigueur en matière de respect des règles de l'art,
- obtienne les autorisations administratives nécessaires,
- s'entoure de l'avis d'un architecte, mandaté par leurs soins à leur frais exclusifs,
- souscrive une assurance dommages-ouvrage couvrant les travaux réalisés et les existants.

Le copropriétaire restera responsable vis à vis de la copropriété et des tiers de toutes les conséquences dommageables résultant de ces travaux.

Les conditions et modalités de réalisation de ces travaux devront être communiqués au syndic qui pourra exercer un contrôle à tout moment.

Les honoraires de syndic pour le contrôle des travaux seront calculés à la vacation sur la base du barème horaire prévu à son contrat et seront supportés par le copropriétaire réalisant les travaux.

---



---

**n° 6 : Travaux de rénovation de l'ascenseur du Bâtiment "A"**  
**conformément au décret S.A.E. article 24 et 25 (Article 25)**  
Clé de répartition : 0010 - 1 Ascenseurs

Travaux de rénovation de l'ascenseur du bâtiment "A" conformément au décret S.A.E. (Article 24 et 25)

6.1 Vote des travaux. (Majorité requise article 24)

Les copropriétaires décident de faire réaliser les travaux de rénovation de l'ascenseur du bâtiment "A" conformément au décret S.A.E. par l'entreprise ....., pour un montant de ..... Euros TTC (dont TVA 5,50%),

6.2 Mandat à donner au Conseil Syndical et au syndic à l'effet de choisir l'entreprise.  
(Majorité requise article 25 et le cas échéant 25-1)

L'assemblée générale donne mandat au Conseil Syndical pour le choix définitif de l'entreprise dans le cadre du budget maximum voté en 6.1

6.3 Financement des travaux, fixation de la rémunération du Syndic et base de répartition, dates et montant des appels de fonds. (Majorité requise article 24)

- Les copropriétaires décident que les travaux votés à la résolution n° 6.1 seront financés sur leurs deniers personnels, sans recourir à un prêt souscrit par le Syndicat de Copropriété.
- Les honoraires de Syndic sur travaux importants (à savoir ceux qui n'entrent pas dans le budget de gestion courante et qui font l'objet d'un appel de fonds spécifique) sont fixés, conformément à son contrat, à 2,50% H.T du montant global H.T de ceux-ci, incluant une visite par quinzaine.
- Les copropriétaires décident que le montant des travaux, assurance et honoraires votés sera réparti selon les tantièmes charges ascenseurs Bâtiment A.

Le montant deviendra exigible aux dates suivantes :

% le :  
% le :

% le :  
% le :

---

**n° 7 : Travaux de rénovation de l'ascenseur du Bâtiment "B1" conformément au décret S.A.E. article 24 et 25 (Article 25)**  
Clé de répartition : 0010 - 2 Ascenseurs

Travaux de rénovation de l'ascenseur du bâtiment "B1" conformément au décret S.A.E. (Article 24 et 25)

7.1 Vote des travaux. (Majorité requise article 24)

Les copropriétaires décident de faire réaliser les travaux de rénovation de l'ascenseur du bâtiment "B1" conformément au décret S.A.E. par l'entreprise ....., pour un montant de ..... €uros TTC (dont TVA 5,50%),

7.2 Mandat à donner au Conseil Syndical et au syndic à l'effet de choisir l'entreprise. (Majorité requise article 25 et le cas échéant 25-1)

L'assemblée générale donne mandat au Conseil Syndical pour le choix définitif de l'entreprise dans le cadre du budget maximum voté en 7.1

7.3 Financement des travaux, fixation de la rémunération du Syndic et base de répartition, dates et montant des appels de fonds. (Majorité requise article 24)

- Les copropriétaires décident que les travaux votés à la résolution n° 7.1 seront financés sur leurs deniers personnels, sans recourir à un prêt souscrit par le Syndicat de Copropriété.
- Les honoraires de Syndic sur travaux importants (à savoir ceux qui n'entrent pas dans le budget de gestion courante et qui font l'objet d'un appel de fonds spécifique) sont fixés, conformément à son contrat, à 2,50% H.T du montant global H.T de ceux-ci, incluant une visite par quinzaine.
- Les copropriétaires décident que le montant des travaux, assurance et honoraires votés sera réparti selon les tantièmes charges ascenseurs Bâtiment B1.

Le montant deviendra exigible aux dates suivantes :

% le :  
% le :

% le :  
% le :

---

**n° 8 : Travaux de rénovation de l'ascenseur du Bâtiment "B2"**  
**conformément au décret S.A.E. article 24 et 25 (Article 25)**  
Clé de répartition : 0010 - 3 Ascenseurs

Travaux de rénovation de l'ascenseur du bâtiment "B2" conformément au décret S.A.E. (Article 24 et 25)

8.1 Vote des travaux. (Majorité requise article 24)

Les copropriétaires décident de faire réaliser les travaux de rénovation de l'ascenseur du bâtiment "B2" conformément au décret S.A.E. par l'entreprise ....., pour un montant de ..... Euros TTC (dont TVA 5,50%),

8.2 Mandat à donner au Conseil Syndical et au syndic à l'effet de choisir l'entreprise.  
(Majorité requise article 25 et le cas échéant 25-1)

L'assemblée générale donne mandat au Conseil Syndical pour le choix définitif de l'entreprise dans le cadre du budget maximum voté en 8.1

8.3 Financement des travaux, fixation de la rémunération du Syndic et base de répartition, dates et montant des appels de fonds. (Majorité requise article 24)

- Les copropriétaires décident que les travaux votés à la résolution n° 8.1 seront financés sur leurs deniers personnels, sans recourir à un prêt souscrit par le Syndicat de Copropriété.
- Les honoraires de Syndic sur travaux importants (à savoir ceux qui n'entrent pas dans le budget de gestion courante et qui font l'objet d'un appel de fonds spécifique) sont fixés, conformément à son contrat, à 2,50% H.T du montant global H.T de ceux-ci, incluant une visite par quinzaine.
- Les copropriétaires décident que le montant des travaux, assurance et honoraires votés sera réparti selon les tantièmes charges ascenseurs Bâtiment B2.

Le montant deviendra exigible aux dates suivantes :

% le :  
% le :

% le :  
% le :

---

---

**n° 9 : Travaux de rénovation de l'ascenseur du Bâtiment "C"**  
**conformément au décret S.A.E. article 24 et 25 (Article 25)**  
Clé de répartition : 0010 - 4 Ascenseurs

Travaux de rénovation de l'ascenseur du bâtiment "C" conformément au décret S.A.E. (Article 24 et 25)

9.1 Vote des travaux. (Majorité requise article 24)

Les copropriétaires décident de faire réaliser les travaux de rénovation de l'ascenseur du bâtiment "C" conformément au décret S.A.E. par l'entreprise ....., pour un montant de ..... Euros TTC (dont TVA 5,50%),

9.2 Mandat à donner au Conseil Syndical et au syndic à l'effet de choisir l'entreprise.  
(Majorité requise article 25 et le cas échéant 25-1)

L'assemblée générale donne mandat au Conseil Syndical pour le choix définitif de l'entreprise dans le cadre du budget maximum voté en 9.1

9.3 Financement des travaux, fixation de la rémunération du Syndic et base de répartition, dates et montant des appels de fonds. (Majorité requise article 24)

- Les copropriétaires décident que les travaux votés à la résolution n° 9.1 seront financés sur leurs deniers personnels, sans recourir à un prêt souscrit par le Syndicat de Copropriété.
- Les honoraires de Syndic sur travaux importants (à savoir ceux qui n'entrent pas dans le budget de gestion courante et qui font l'objet d'un appel de fonds spécifique) sont fixés, conformément à son contrat, à 2,50% H.T du montant global H.T de ceux-ci, incluant une visite par quinzaine.
- Les copropriétaires décident que le montant des travaux, assurance et honoraires votés sera réparti selon les tantièmes charges ascenseurs Bâtiment C.

Le montant deviendra exigible aux dates suivantes :

% le :  
% le :

% le :  
% le :

---

---

**n° 10 : Travaux de rénovation de l'ascenseur du Bâtiment "D"**  
**conformément au décret S.A.E. article 24 et 25 (Article 25)**  
Clé de répartition : 0010 - 5 Ascenseurs

Travaux de rénovation de l'ascenseur du bâtiment "D" conformément au décret S.A.E. (Article 24 et 25)

10.1 Vote des travaux. (Majorité requise article 24)

Les copropriétaires décident de faire réaliser les travaux de rénovation de l'ascenseur du bâtiment "D" conformément au décret S.A.E. par l'entreprise ....., pour un montant de ..... Euros TTC (dont TVA 5,50%),

10.2 Mandat à donner au Conseil Syndical et au syndic à l'effet de choisir l'entreprise.  
(Majorité requise article 25 et le cas échéant 25-1)

L'assemblée générale donne mandat au Conseil Syndical pour le choix définitif de l'entreprise dans le cadre du budget maximum voté en 10.1

10.3 Financement des travaux, fixation de la rémunération du Syndic et base de répartition, dates et montant des appels de fonds. (Majorité requise article 24)

- Les copropriétaires décident que les travaux votés à la résolution n° 10.1 seront financés sur leurs deniers personnels, sans recourir à un prêt souscrit par le Syndicat de Copropriété.
- Les honoraires de Syndic sur travaux importants (à savoir ceux qui n'entrent pas dans le budget de gestion courante et qui font l'objet d'un appel de fonds spécifique) sont fixés, conformément à son contrat, à 2,50% H.T du montant global H.T de ceux-ci, incluant une visite par quinzaine.
- Les copropriétaires décident que le montant des travaux, assurance et honoraires votés sera réparti selon les tantièmes charges ascenseurs Bâtiment D.

Le montant deviendra exigible aux dates suivantes :

% le :  
% le :

% le :  
% le :

---

---

**n° 11 : Travaux de rénovation de l'ascenseur du Bâtiment "E"**  
**conformément au décret S.A.E. article 24 et 25 (Article 25)**  
Clé de répartition : 0010 - 6 Ascenseurs

Travaux de rénovation de l'ascenseur du bâtiment "E" conformément au décret S.A.E. (Article 24 et 25)

11.1 Vote des travaux. (Majorité requise article 24)

Les copropriétaires décident de faire réaliser les travaux de rénovation de l'ascenseur du bâtiment "E" conformément au décret S.A.E. par l'entreprise ....., pour un montant de ..... €uros TTC (dont TVA 5,50%),

11.2 Mandat à donner au Conseil Syndical et au syndic à l'effet de choisir l'entreprise.  
(Majorité requise article 25 et le cas échéant 25-1)

L'assemblée générale donne mandat au Conseil Syndical pour le choix définitif de l'entreprise dans le cadre du budget maximum voté en 11.1

11.3 Financement des travaux, fixation de la rémunération du Syndic et base de répartition, dates et montant des appels de fonds. (Majorité requise article 24)

- Les copropriétaires décident que les travaux votés à la résolution n° 11.1 seront financés sur leurs deniers personnels, sans recourir à un prêt souscrit par le Syndicat de Copropriété.
- Les honoraires de Syndic sur travaux importants (à savoir ceux qui n'entrent pas dans le budget de gestion courante et qui font l'objet d'un appel de fonds spécifique) sont fixés, conformément à son contrat, à 2,50% H.T du montant global-H.T de ceux-ci, incluant une visite par quinzaine.
- Les copropriétaires décident que le montant des travaux, assurance et honoraires votés sera réparti selon les tantièmes charges ascenseurs Bâtiment E.

Le montant deviendra exigible aux dates suivantes :

% le :	% le :
% le :	% le :

---

**n° 12 : Travaux de rénovation de l'ascenseur du Bâtiment "F" conformément au décret S.A.E. article 24 et 25 (Article 25)**  
Clé de répartition : 0010 - 7 Ascenseurs

Travaux de rénovation de l'ascenseur du bâtiment "F" conformément au décret S.A.E. (Article 24 et 25)

12.1 Vote des travaux. (Majorité requise article 24)

Les copropriétaires décident de faire réaliser les travaux de rénovation de l'ascenseur du bâtiment "F" conformément au décret S.A.E. par l'entreprise ....., pour un montant de ..... Euros TTC (dont TVA 5,50%),

12.2 Mandat à donner au Conseil Syndical et au syndic à l'effet de choisir l'entreprise. (Majorité requise article 25 et le cas échéant 25-1)

L'assemblée générale donne mandat au Conseil Syndical pour le choix définitif de l'entreprise dans le cadre du budget maximum voté en 12.1

12.3 Financement des travaux, fixation de la rémunération du Syndic et base de répartition, dates et montant des appels de fonds. (Majorité requise article 24)

- Les copropriétaires décident que les travaux votés à la résolution n° 12.1 seront financés sur leurs deniers personnels, sans recourir à un prêt souscrit par le Syndicat de Copropriété.
- Les honoraires de Syndic sur travaux importants (à savoir ceux qui n'entrent pas dans le budget de gestion courante et qui font l'objet d'un appel de fonds spécifique) sont fixés, conformément à son contrat, à 2,50% H.T du montant global H.T de ceux-ci, incluant une visite par quinzaine.
- Les copropriétaires décident que le montant des travaux, assurance et honoraires votés sera réparti selon les tantièmes charges ascenseurs Bâtiment F.

Le montant deviendra exigible aux dates suivantes :

% le :  
% le :

% le :  
% le :

**n° 13 : Travaux de rénovation de l'ascenseur du Bâtiment "G"**  
**conformément au décret S.A.E. article 24 et 25 (Article 25)**  
 Clé de répartition : 0010 - 8 Ascenseurs

Travaux de rénovation de l'ascenseur du bâtiment "G" conformément au décret S.A.E. (Article 24 et 25)

13.1 Vote des travaux. (Majorité requise article 24)

Les copropriétaires décident de faire réaliser les travaux de rénovation de l'ascenseur du bâtiment "G" conformément au décret S.A.E. par l'entreprise ....., pour un montant de ..... €uros TTC (dont TVA 5,50%),

13.2 Mandat à donner au Conseil Syndical et au syndic à l'effet de choisir l'entreprise.  
 (Majorité requise article 25 et le cas échéant 25-1)

L'assemblée générale donne mandat au Conseil Syndical pour le choix définitif de l'entreprise dans le cadre du budget maximum voté en 13.1

13.3 Financement des travaux, fixation de la rémunération du Syndic et base de répartition, dates et montant des appels de fonds. (Majorité requise article 24)

- Les copropriétaires décident que les travaux votés à la résolution n° 13.1 seront financés sur leurs deniers personnels, sans recourir à un prêt souscrit par le Syndicat de Copropriété.
- Les honoraires de Syndic sur travaux importants (à savoir ceux qui n'entrent pas dans le budget de gestion courante et qui font l'objet d'un appel de fonds spécifique) sont fixés, conformément à son contrat, à 2,50% H.T du montant global H.T de ceux-ci, incluant une visite par quinzaine.
- Les copropriétaires décident que le montant des travaux, assurance et honoraires votés sera réparti selon les tantièmes charges ascenseurs Bâtiment G.

Le montant deviendra exigible aux dates suivantes :

% le :  
 % le :

% le :  
 % le :



**n° 14 : Travaux de rénovation de l'ascenseur du Bâtiment "H" conformément au décret S.A.E. article 24 et 25 (Article 25)**  
Clé de répartition : 0010 - 9 Ascenseurs

Travaux de rénovation de l'ascenseur du bâtiment "H" conformément au décret S.A.E. (Article 24 et 25)

14.1 Vote des travaux. (Majorité requise article 24)

Les copropriétaires décident de faire réaliser les travaux de rénovation de l'ascenseur du bâtiment "H" conformément au décret S.A.E. par l'entreprise ....., pour un montant de ..... Euros TTC (dont TVA 5,50%),

14.2 Mandat à donner au Conseil Syndical et au syndic à l'effet de choisir l'entreprise. (Majorité requise article 25 et le cas échéant 25-1)

L'assemblée générale donne mandat au Conseil Syndical pour le choix définitif de l'entreprise dans le cadre du budget maximum voté en 14.1

14.3 Financement des travaux, fixation de la rémunération du Syndic et base de répartition, dates et montant des appels de fonds. (Majorité requise article 24)

- Les copropriétaires décident que les travaux votés à la résolution n° 14.1 seront financés sur leurs deniers personnels, sans recourir à un prêt souscrit par le Syndicat de Copropriété.
- Les honoraires de Syndic sur travaux importants (à savoir ceux qui n'entrent pas dans le budget de gestion courante et qui font l'objet d'un appel de fonds spécifique) sont fixés, conformément à son contrat, à 2,50% H.T du montant global H.T de ceux-ci, incluant une visite par quinzaine.
- Les copropriétaires décident que le montant des travaux, assurance et honoraires votés sera réparti selon les tantièmes charges ascenseurs Bâtiment H.

Le montant deviendra exigible aux dates suivantes :

% le :  
% le :

% le :  
% le :

**n° 15 : Travaux de rénovation de l'étanchéité des terrasses des bâtiments F de la copropriété - Majorité art. 24 et 25 (Article 24)**  
Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales

Décisions à prendre concernant la réalisation et la gestion des Travaux de rénovation de l'étanchéité des terrasses des bâtiments F de la copropriété - Majorité art. 24 et 25

devis de la société ITEC joint à la présente,

- Montant des travaux,
- Montant des honoraires de l'architecte et du coordinateur
- Sécurité protection santé (S.P.S)
- Montant de l'assurance dommages ouvrages
- Montant des honoraires du syndic.

A titre préventif montant des honoraires du bureau de contrôle si celui-ci était réclamé par l'assureur dommage ouvrage.

Simulation de quote part en annexe.

15.1 Vote des travaux et choix de l'entreprise.  
(Majorité requise article 24)

Les copropriétaires décident de faire réaliser les travaux de rénovation de l'étanchéité de la terrasse du bâtiment F de la résidence par l'entreprise ..... pour un montant de ..... €uros TTC (dont TVA 5,50%), selon le devis qui était joint à la convocation.

15.2 Nomination d'un maître d'œuvre.  
(Majorité requise article 24)

Les copropriétaires décident de désigner le Cabinet ..... en qualité de maître d'oeuvre des travaux votés à la résolution n° 15.1, le montant de ses honoraires étant de ..... % HT/HT, conformément au contrat qui était joint à la convocation.

15.3 Financement des travaux, souscription d'une assurance dommages-ouvrage, et nomination d'un coordonnateur SPS, fixation de la rémunération du syndic.  
(Majorité requise article 24)

Les copropriétaires décident que les travaux votés à la résolution n° 15.1 seront financés sur leurs deniers personnels et/ou par l'intermédiaire d'un prêt souscrit par le Syndicat de Copropriété (à préciser), auquel participe l'ensemble des copropriétaires ou auquel participent les copropriétaires qui le souhaitent.

Les honoraires de Syndic sur travaux importants (à savoir ceux qui n'entrent pas dans le budget de gestion courante et qui font l'objet d'un appel de fonds spécifique) sont fixés, conformément à son contrat, à 2,50% HT du montant global HT de ceux-ci, incluant une visite par quinzaine.

Il est rappelé qu'une assurance dommage ouvrage qui est obligatoire devra être souscrite, le coût prévisionnel de celle-ci étant de 2.000,00 €uros TTC.

15.4 Base de répartition, dates et montant des appels de fonds.  
(Majorité requise article 24)

Les copropriétaires décident que le montant des travaux, assurance et honoraires votés aux résolutions précédentes sera réparti selon les tantièmes de charges communes générales.

Le montant deviendra exigible aux dates suivantes :

% le :	% le :
% le :	% le :

**n° 16 :**                    **Travaux de rénovation de l'étanchéité des terrasses des bâtiments D de la copropriété - Majorité art. 24 et 25**                    **(Article 24)**  
Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales

Décisions à prendre concernant la réalisation et la gestion des Travaux de rénovation de l'étanchéité des terrasses des bâtiments D de la copropriété - Majorité art. 24 et 25

devis de la société ITEC joint à la présente,

- Montant des travaux,
- Montant des honoraires de l'architecte et du coordinateur
- Sécurité protection santé (S.P.S)
- Montant de l'assurance dommages ouvrages
- Montant des honoraires du syndic.

A titre préventif montant des honoraires du bureau de contrôle si celui-ci était réclamé par l'assureur dommage ouvrage.

Simulation de quote part en annexe.

16.1                    Vote des travaux et choix de l'entreprise.  
(Majorité requise article 24)

Les copropriétaires décident de faire réaliser les travaux de rénovation de l'étanchéité de la terrasse du bâtiment D de la résidence par l'entreprise ..... pour un montant de ..... Euros TTC (dont TVA 5,50%), selon le devis qui était joint à la convocation.

16.2                    Nomination d'un maître d'œuvre.  
(Majorité requise article 24)

Les copropriétaires décident de désigner le Cabinet ..... en qualité de maître d'oeuvre des travaux votés à la résolution n° 16.1, le montant de ses honoraires étant de ..... % HT/HT, conformément au contrat qui était joint à la convocation.

16.3                    Financement des travaux, souscription d'une assurance dommages-ouvrage, et nomination d'un coordonnateur SPS, fixation de la rémunération du syndic.  
(Majorité requise article 24)

Les copropriétaires décident que les travaux votés à la résolution n° 16.1 seront financés sur leurs deniers personnels et/ou par l'intermédiaire d'un prêt souscrit par le Syndicat de Copropriété (à préciser), auquel participe l'ensemble des copropriétaires ou auquel participent les copropriétaires qui le souhaitent.

Les honoraires de Syndic sur travaux importants (à savoir ceux qui n'entrent pas dans le budget de gestion courante et qui font l'objet d'un appel de fonds spécifique) sont fixés, conformément à son contrat, à 2,50% HT du montant global HT de ceux-ci, incluant une visite par quinzaine.

Il est rappelé qu'une assurance dommage ouvrage qui est obligatoire devra être souscrite, le coût prévisionnel de celle-ci étant de 2.000,00 Euros TTC.

16.4                    Base de répartition, dates et montant des appels de fonds.  
(Majorité requise article 24)

Les copropriétaires décident que le montant des travaux, assurance et honoraires votés aux résolutions précédentes sera réparti selon les tantièmes de charges communes générales.

Le montant deviendra exigible aux dates suivantes :

% le :                    % le :  
% le :                    % le :

**n° 17 : Décisions à prendre concernant la réalisation et la gestion des Travaux de rénovation de l'étanchéité des terrasses des bâtiments B1 et B2 de la copropriété - Majorité art. 24 et 25 (Article 24)**  
Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales

Décisions à prendre concernant la réalisation et la gestion des Travaux de rénovation de l'étanchéité des terrasses des bâtiments B1 et B2 de la copropriété - Majorité art. 24 et 25

devis de la société ITEC joint à la présente,

- Montant des travaux,
- Montant des honoraires de l'architecte et du coordinateur
- Sécurité protection santé (S.P.S)
- Montant de l'assurance dommages ouvrages
- Montant des honoraires du syndic.

A titre préventif montant des honoraires du bureau de contrôle si celui-ci était réclamé par l'assureur dommage ouvrage. Simulation de quote part en annexe.

17.1 Vote des travaux et choix de l'entreprise.  
(Majorité requise article 24)

Les copropriétaires décident de faire réaliser les travaux de de rénovation de l'étanchéité de la terrasse du bâtiment B1 et B2 de la résidence par l'entreprise ..... pour un montant de ..... Euros TTC (dont TVA 5,50%), selon le devis qui était joint à la convocation.

17.2 Nomination d'un maître d'œuvre.  
(Majorité requise article 24)

Les copropriétaires décident de désigner le Cabinet ..... en qualité de maître d'oeuvre des travaux votés à la résolution n° 17.1, le montant de ses honoraires étant de ..... % HT/HT, conformément au contrat qui était joint à la convocation.

17.3 Financement des travaux, souscription d'une assurance dommages-ouvrage, et nomination d'un coordonnateur SPS, fixation de la rémunération du syndic.  
(Majorité requise article 24)

Les copropriétaires décident que les travaux votés à la résolution n° 17.1 seront financés sur leurs deniers personnels et/ou par l'intermédiaire d'un prêt souscrit par le Syndicat de Copropriété (à préciser), auquel participe l'ensemble des copropriétaires ou auquel participent les copropriétaires qui le souhaitent.

Les honoraires de Syndic sur travaux importants (à savoir ceux qui n'entrent pas dans le budget de gestion courante et qui font l'objet d'un appel de fonds spécifique) sont fixés, conformément à son contrat, à 2,50% HT du montant global HT de ceux-ci, incluant une visite par quinzaine.

Il est rappelé qu'une assurance dommage ouvrage qui est obligatoire devra être souscrite, le coût prévisionnel de celle-ci étant de 2.000,00 Euros TTC.

17.4 Base de répartition, dates et montant des appels de fonds.  
(Majorité requise article 24)

Les copropriétaires décident que le montant des travaux, assurance et honoraires votés aux résolutions précédentes sera réparti selon les tantièmes de charges communes générales.

Le montant deviendra exigible aux dates suivantes :

% le :                                    % le :  
% le :                                    % le :

**n° 18 : Décisions à prendre concernant la réalisation et la gestion des Travaux de rénovation de l'étanchéité des terrasses des bâtiments A de la copropriété - Majorité art. 24 et 25 (Article 24)**  
Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales

Décisions à prendre concernant la réalisation et la gestion des Travaux de rénovation de l'étanchéité des terrasses des bâtiments A de la copropriété - Majorité art. 24 et 25

devis de la société ITEC joint à la présente,

- Montant des travaux,
- Montant des honoraires de l'architecte et du coordinateur
- Sécurité protection santé (S.P.S)
- Montant de l'assurance dommages ouvrages
- Montant des honoraires du syndic.

A titre préventif montant des honoraires du bureau de contrôle si celui-ci était réclamé par l'assureur dommage ouvrage.

Simulation de quote part en annexe.

18.1 Vote des travaux et choix de l'entreprise.  
(Majorité requise article 24)

Les copropriétaires décident de faire réaliser les travaux de rénovation de l'étanchéité de la terrasse du bâtiment A de la résidence par l'entreprise ..... pour un montant de ..... Euros TTC (dont TVA 5,50%), selon le devis qui était joint à la convocation.

18.2 Nomination d'un maître d'œuvre.  
(Majorité requise article 24)

Les copropriétaires décident de désigner le Cabinet ..... en qualité de maître d'oeuvre des travaux votés à la résolution n° 18.1, le montant de ses honoraires étant de ..... % HT/HT, conformément au contrat qui était joint à la convocation.

18.3 Financement des travaux, souscription d'une assurance dommages-ouvrage, et nomination d'un coordonnateur SPS, fixation de la rémunération du syndic.  
(Majorité requise article 24)

Les copropriétaires décident que les travaux votés à la résolution n° 18.1 seront financés sur leurs deniers personnels et/ou par l'intermédiaire d'un prêt souscrit par le Syndicat de Copropriété (à préciser), auquel participe l'ensemble des copropriétaires ou auquel participent les copropriétaires qui le souhaitent.

Les honoraires de Syndic sur travaux importants (à savoir ceux qui n'entrent pas dans le budget de gestion courante et qui font l'objet d'un appel de fonds spécifique) sont fixés, conformément à son contrat, à 2,50% HT du montant global HT de ceux-ci, incluant une visite par quinzaine.

Il est rappelé qu'une assurance dommage ouvrage qui est obligatoire devra être souscrite, le coût prévisionnel de celle-ci étant de 2.000,00 Euros TTC.

18.4 Base de répartition, dates et montant des appels de fonds.  
(Majorité requise article 24)

Les copropriétaires décident que le montant des travaux, assurance et honoraires votés aux résolutions précédentes sera réparti selon les tantièmes de charges communes générales.

Le montant deviendra exigible aux dates suivantes :

% le :	% le :
% le :	% le :

**n° 19 : Point d'information. Protection de l'étanchéité des terrasses refaites.**

Protection de l'étanchéité des terrasses refaites.

Afin d'assurer la pérennité de l'étanchéité des terrasses en cours de réfection, il est recommandé aux copropriétaires qui voudraient installer ou réinstaller un abri sur leur terrasse de :

- se conformer à la réglementation en vigueur en matière de respect des règles de l'art,
- d'obtenir les autorisations administratives nécessaires,
- de présenter leur projet en Assemblée Générale,
- de choisir une structure légère et démontable, sans aucun raccordement aux installations collectives de chauffage,
- de s'assurer que les installations ainsi construites pourront être démontées (aux frais du copropriétaire) en cas de travaux d'étanchéité des terrasses.

Chaque copropriétaire concerné restera responsable vis à vis de la copropriété et des tiers de toutes les conséquences dommageables résultant de ces travaux.

---







---

**n° 23 : Mandat à donner au Conseil Syndical et au syndic à l'effet de choisir l'entreprise. (Article 25)**  
Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales

Les Copropriétaires décident de donner mandat au Conseil Syndical en liaison avec le syndic, à l'effet de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux de remplacement de la porte de la loge et de deux fenêtres du gardien votés précédemment, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire maximale de €uros TTC (dont TVA 5,50%).

---

**n° 24 : Travaux de rénovation des allées du parc situé côté loge gardien- Majorité art. 24 et 25 (Article 24)**  
Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales

Décisions à prendre concernant la réalisation et la gestion des travaux de rénovation des allées du parc situé côté loge gardien- Majorité art. 24 et 25

devis de la société ..... joint à la présente,

- Montant des travaux,
- Montant des honoraires du syndic.

A titre préventif montant des honoraires du bureau de contrôle si celui-ci était réclamé par l'assureur dommage ouvrage.

Simulation de quote part en annexe.

24.1 Vote des travaux et choix de l'entreprise.  
(Majorité requise article 24)

Les copropriétaires décident de faire réaliser les travaux de rénovation des allées du parc de la résidence par l'entreprise ..... pour un montant de ..... €uros TTC (dont TVA 5,50%), selon le devis qui était joint à la convocation.

24.2 Financement des travaux, fixation de la rémunération du syndic.  
(Majorité requise article 24)

Les copropriétaires décident que les travaux votés à la résolution n° 24.1 seront financés sur leurs deniers personnels et/ou par l'intermédiaire d'un prêt souscrit par le Syndicat de Copropriété (à préciser), auquel participe l'ensemble des copropriétaires ou auquel participent les copropriétaires qui le souhaitent.

Les honoraires de Syndic sur travaux importants (à savoir ceux qui n'entrent pas dans le budget de gestion courante et qui font l'objet d'un appel de fonds spécifique) sont fixés, conformément à son contrat, à 2,50% HT du montant global HT de ceux-ci, incluant une visite par quinzaine.

24.3 Base de répartition, dates et montant des appels de fonds.  
(Majorité requise article 24)

Les copropriétaires décident que le montant des travaux, assurance et honoraires votés aux résolutions précédentes sera réparti selon les tantièmes de charges communes générales.

Le montant deviendra exigible aux dates suivantes :

- % le :
- % le :

---

**n° 25 : Mandat à donner au Conseil Syndical et au syndic à l'effet de choisir l'entreprise. (Article 25)**  
Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales

Les Copropriétaires décident de donner mandat au Conseil Syndical en liaison avec le syndic, à l'effet de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux de rénovation des allées du parc situé côté loge gardien votés précédemment, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire maximale de €uros TTC (dont TVA 5,50%).

---

**n° 26 : Autorisation à donner à Madame CROPAT de procéder à la construction d'une véranda, selon courrier joint. (Article 25)**  
Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales

Après une large présentation du projet, l'Assemblée Générale en application de l'article 25 de la Loi du 10 juillet 1965, autorise Madame CROPAT de procéder à la construction d'une véranda sur sa terrasse privative.

L'Assemblée Générale indique que l'autorisation est donnée sous réserve que le demandeur :

- se conforme à la réglementation en vigueur en matière de respect des règles de l'art,
- obtienne les autorisations administratives nécessaires,
- obtienne l'autorisation écrite du conseil syndical

Le copropriétaire restera responsable vis à vis de la copropriété et des tiers de toutes les conséquences dommageables résultant de ces travaux.

Les conditions et modalités de réalisation de ces travaux devront être communiqués au syndic qui pourra exercer un contrôle à tout moment.

Les honoraires de syndic pour le contrôle des travaux seront calculés à la vacation sur la base du barème horaire prévu à son contrat et seront supportés par le copropriétaire réalisant les travaux.

---

**n° 27 : Autorisation à donner à Monsieur MATHOU de conserver sa véranda, selon courrier joint. (Article 25)**  
Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales

Après une large présentation du projet, l'Assemblée Générale en application de l'article 25 de la Loi du 10 juillet 1965, autorise Monsieur MATHOU de conserver sa véranda sur sa terrasse privative.

L'Assemblée Générale indique que l'autorisation est donnée sous réserve que le demandeur :

- se conforme à la réglementation en vigueur en matière de respect des règles de l'art,
- obtienne les autorisations administratives nécessaires,
- obtienne l'autorisation écrite du conseil syndical

Le copropriétaire restera responsable vis à vis de la copropriété et des tiers de toutes les conséquences dommageables résultant de ces travaux.

Les conditions et modalités de réalisation de ces travaux devront être communiqués au syndic qui pourra exercer un contrôle à tout moment.

Les honoraires de syndic pour le contrôle des travaux seront calculés à la vacation sur la base du barème horaire prévu à son contrat et seront supportés par le copropriétaire réalisant les travaux.

---

---

**DEFINITION DES MAJORITES REQUISES PAR LES ARTICLES 24, 25 et 26 DE LA LOI N° 65.557  
DU 10 JUILLET 1965 MODIFIEE PAR LA LOI N° 2000-1208 DU 13 DECEMBRE 2000 (LOI SRU) :**

- Article 24 (Art. 24) : Majorité des voix « exprimées » des copropriétaires présents ou représentés.
- Article 25 (Art. 25) : Majorité des voix de tous les copropriétaires.
- Article 25-1 (Art.25.1) : A défaut d'avoir décidé à la majorité de l'article 25 mais si le projet de résolution a recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires, la même assemblée peut décider à la majorité de l'article 24 en procédant à un second vote immédiatement.  
Si le projet de résolution n'a pas recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires, une nouvelle assemblée générale, si elle est convoquée dans le délai maximal de trois mois, peut statuer à la majorité de l'article 24.
- Article 26 (Art. 26) : Majorité des membres du syndicat représentant au moins 2/3 des voix de l'ensemble.
- Article 26-c (Art. 26c) : A défaut d'avoir été approuvés dans ces conditions de majorité, les travaux d'amélioration qui ont recueilli l'approbation de la majorité des membres du syndicat représentant au moins les 2/3 des voix des copropriétaires présents et représentés, peuvent être décidés par une nouvelle assemblée générale qui sera convoquée à cet effet et statuera à cette même majorité.

**Le Syndic**



**LAMY Agence BOULOGNE**  
**128 rue Thiers**  
**92517 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX**

Vaucresson,  
Le 16 janvier 2008.

Madame, Monsieur,

Je viens vers vous en qualité de Copropriétaire de la Résidence Mazeleyre – 18 boulevard de la République à VAUCRESSON 92420 que vous gérez, à l'effet de solliciter la présence d'une résolution à la convocation de la prochaine assemblée générale, suite aux travaux qu'il convient de réaliser dans le centre commercial exploité dans ladite résidence, travaux rendus indispensables au regard de la réglementation actuelle en terme de sécurité et du travail, mais également étudiés de manière à satisfaire les intérêts et inquiétudes légitimes des copropriétaires et/ou occupants de la résidence.

En effet, les nouvelles réglementations notamment en matière de sécurité incendie et au regard des obligations de tout employeur à l'égard de son personnel relevant des obligations issues du droit du travail, me contraignent à entreprendre des travaux de restructuration pour me conformer aux évolutions des réglementations applicables à cet établissement.

C'est pourquoi une étude complète a été réalisée par le Cabinet d'Architectes BILLARD DURAND, de manière à restructurer le supermarché, ce dans un souci non seulement de conformité aux réglementations applicables à l'activité exercée mais aussi de sécurité à l'égard du Syndicat des Copropriétaires et d'harmonie de ce commerce avec les parties communes.

Vous trouverez ci-jointe cette étude, laquelle devra être jointe à la convocation de l'assemblée qui sera amenée à donner son accord sur ces travaux, dès lors qu'ils « touchent » aux parties communes.

Par ailleurs, je vous sou mets le projet de résolution ci-après à intégrer à votre convocation, avec les résolutions d'usage :

« Approbation des travaux selon projet annexé à la convocation à engager par le Supermarché U pour se mettre en conformité avec les réglementations applicables à un tel établissement, dont au titre de la législation du travail que de la sécurité incendie et accessibilité aux personnes à mobilité réduite :



L'Assemblée Générale approuve les travaux présentés par le Supermarché U à l'effet de restructurer son magasin, ce dans un souci de respect des nouvelles réglementations notamment en matière de sécurité incendie, de législation du travail ou encore d'accessibilité aux personnes de mobilité réduite, en ce qu'ils concernent les parties communes de la résidence, à savoir essentiellement au droit de la façade et des modifications des raccordements et réseaux indispensables engendrés par cette restructuration nécessitant une intervention sur le plancher bas du magasin, permettant de ce fait d'atténuer les nuisances sonores, engendrées par l'exploitation du magasin. Les travaux seront bien évidemment exécutés sous contrôle d'un maître d'œuvre. »

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

**Le PDG**  
**Jacques SAGEAU**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Sageau', written over a horizontal line.

## NOTICE D'INSERTION

### LE CONTEXTE EXISTANT

Le projet se situe à proximité immédiate du centre ville de VAUCRESSON.

Le contexte bâti, relativement dense, est constitué pour l'essentiel de maisons de ville et de petits immeubles d'habitation de trois étages maximum.

La présence du végétal est assez affirmée dans le paysage urbain, grâce notamment aux jardins, parcs et espaces verts publics environnants.

Le bâtiment qu'occupe le supermarché fait partie d'une copropriété constituée de petits immeubles d'habitation de 3 étages implantés sur la toiture terrasse partiellement végétalisée du magasin.

Le bâtiment actuel est constitué de façades en maçonnerie enduite peintes en blanc, à l'identique des immeubles d'habitation, partiellement revêtues de bardage métallique nervuré de teintes gris et blanc.

Un auvent métallique revêtu de bardage couvre l'entrée piétonne du magasin.

### LE PROJET

La restructuration du magasin a pour enjeu principal de supprimer toute connotation industrielle induite par la présence du bardage métallique, et d'en requalifier les abords.

Pour cela, les grands panneaux verriers qui habillent les façades confèrent au bâtiment davantage l'image d'un grand magasin urbain que celui d'un supermarché de périphérie.

La sérigraphie associée au verre, dont le thème végétal accompagne les espaces paysagers environnants, dissimule les parties opaques et homogénéisent ainsi l'ensemble des façades habillées, en conservant les ouvertures actuelles qui laissent pénétrer la lumière du jour dans le magasin, et le soir diffusent la lumière artificielle en contribuant à l'attractivité de l'équipement commercial.

Un large auvent accompagne la façade sur la Rue de Cazes, et se retourne à l'angle du Boulevard de la République.

Les panneaux stratifiés de bois clair, de type Erable, qui l'habillent et qui revêtent la façade sur le boulevard, renforcent le caractère résidentiel de l'édifice et son intégration dans le tissu urbain environnant.

Les éclairages et enseignes, intégrés à la sous-face de l'auvent, sécurisent les abords et contribuent à la valorisation des nouvelles façades et de l'entrée, tout en préservant de toute nuisance visuelle les logements implantés en toiture terrasse.

Cet auvent protège les clients des intempéries et préserve la façade vitrée des apports solaires trop importants nuisibles au confort d'été à l'intérieur du supermarché.

Le mur de soutènement qui longe le trottoir de la Rue de Cazes, qui rend l'entrée peu accueillante et totalement enclavée, est supprimé au profit d'un talus paysager qui désengorge la rampe d'accès, améliore la visibilité de la façade et s'inscrit dans une volonté générale de paysagement du quartier afin de valoriser l'une des principales entrées de ville de VAUCRESSON.

## CONSISTANCE DES TRAVAUX

La présente notice a pour objet de présenter les travaux envisagés dans le cadre de la restructuration du supermarché.

Les principaux enjeux de cette restructuration sont :

- la mise en conformité avec l'ensemble des nouvelles réglementations qui régissent les établissements de ce type, notamment en matière de sécurité incendie,
- le réagencement intérieur du magasin, des bureaux et des réserves, laboratoires et locaux techniques,
- la réfection des façades le long du Boulevard de la République et la Rue de Cazes.

L'ensemble de ces travaux seront réalisés durant la journée, sous la surveillance de l'équipe de maîtrise d'œuvre conceptrice du projet, constituée d'un architecte et de bureaux d'études techniques spécialisés (chauffage, ventilation, électricité, structure).

Conformément à la réglementation, plusieurs organismes indépendants ont été missionnés afin de s'assurer de la conformité des ouvrages qu'il s'agisse de la structure du bâtiment, de ses organes de sécurité et installations techniques diverses, ainsi que la sécurité des personnes, personnels et clients, durant les interventions des entreprises.

## TRAVAUX EXTERIEURS

### ▪ DEMOLITIONS

- dépose de l'auvent au-dessus de l'entrée Rue de Cazes,
- suppression du mur de soutènement et rampe d'accès le long du trottoir Rue de Cazes,
- dépose du bardage métallique en façades sur rues,
- dépose des menuiseries aluminium et des portes métalliques existantes (issues de secours).

### ▪ REALISATIONS

- réalisation d'un auvent le long de la façade sur la Rue de Cazes et en retour sur l'angle du bâtiment, fixé à la maçonnerie existante, et habillé de panneaux stratifiés bois. Réalisation de la couverture en étanchéité bitumineuse et réfection des couvertines en capotage des murs de façade existants,
- habillage des façades maçonnées existantes de panneaux vitrés imprimés de motifs végétaux, et de panneaux stratifiés bois identiques à l'auvent,
- remplacement des portes d'issues de secours,
- mise en place des enseignes, toutes comprises sur la hauteur des façades,
- modification du trottoir rue de Cazes et de la rampe d'accès à l'entrée du magasin, réalisée en béton désactivé. Création d'un talus paysager en remplacement du mur de soutènement et du garde-corps existants prévus d'être supprimés, ainsi que d'un escalier face à l'entrée du magasin.



## TRAVAUX INTERIEURS

### ▪ DEMOLITIONS

- dépose des murs en maçonnerie d'agglomérés non porteurs et des cloisons en panneaux sandwichs isolants des laboratoires et chambres froides pour tous les locaux modifiés,
- démolition du plateau de bureaux en mezzanine face à la ligne de caisses, réalisée en structure bois et cloisons type Placostil,
- démolition de la zone "Archives" située dans les réserves (ossature légère en bois, cloisonnement en maçonnerie d'agglomérés non porteurs),
- démolition de la zone "Bureaux" située à rez-de-chaussée dans la zone "Réserves".
- démolition des parois du SAS existant entre le Parking et la Surface de vente.

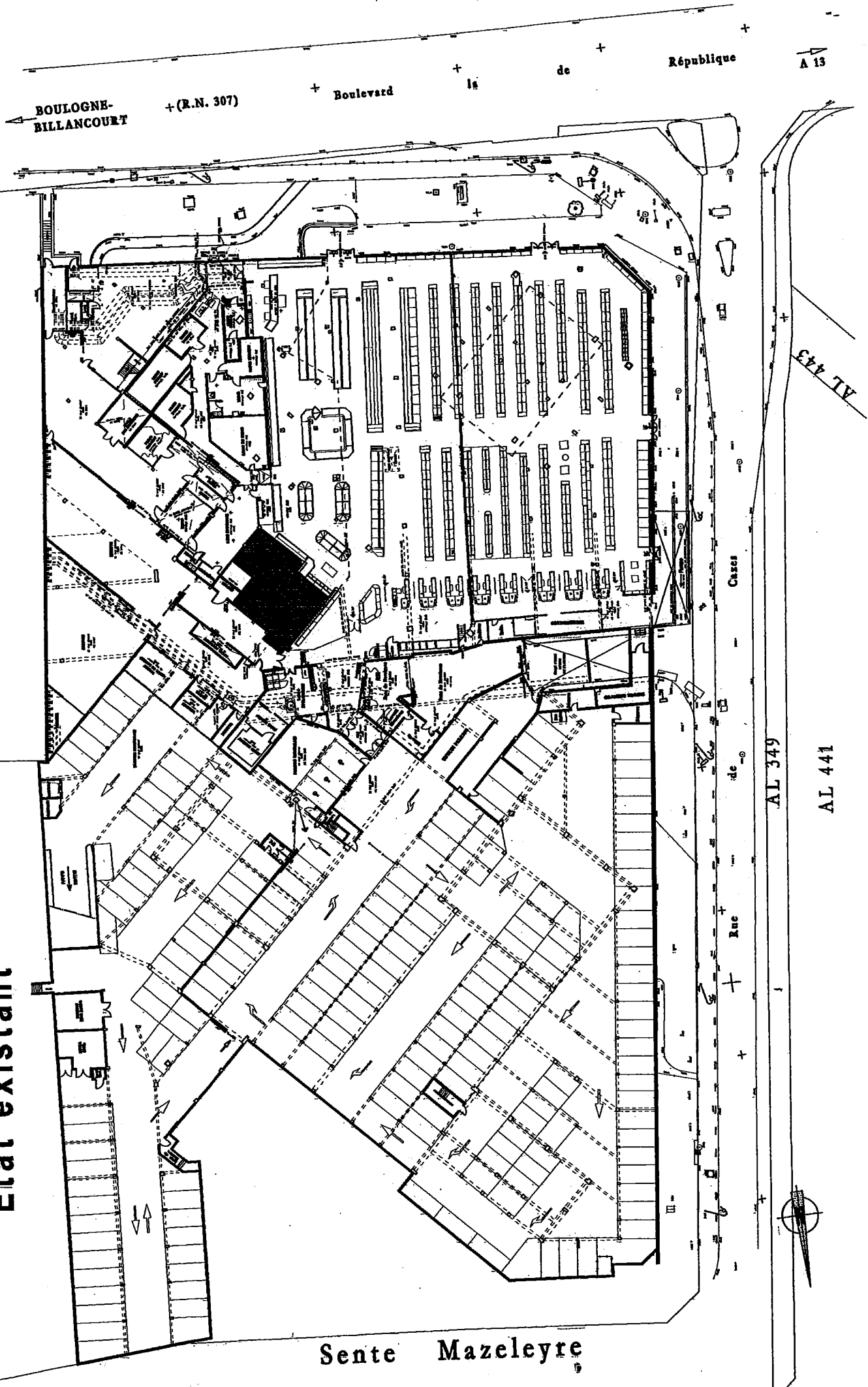
### ▪ REALISATIONS

- réalisation d'un nouveau plateau de bureaux en mezzanine face à la ligne de caisses, en ossature légère métallique et cloisonnement type Placostil,
- agrandissement de la surface de vente obtenu par la modification des laboratoires et chambres froides,
- réagencement de la zone "laboratoires" et création d'un voile de recoupement classé "coupe-feu" réalisé en maçonnerie entre la surface de vente, les laboratoires et les réserves,
- extension des zones carrelées liées à l'extension de la surface de vente,
- réfection des faux plafonds,
- réfection de l'installation électrique et des éclairages suivant les nouvelles normes en vigueur,
- réfection de la chaufferie et du réseau de distribution du chauffage et de la ventilation,
- mise aux normes des organes de sécurité (alarme et moyens de désenfumage),
- modification des raccordements et réseaux d'évacuation des eaux usées et eaux-vannes liée aux réagencements intérieurs nécessitant l'intervention sur le plancher bas du magasin (tranchées et percements).
- Agrandissement et restructuration du Sas situé entre le Parking et la Surface de vente
- Création de Sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite, séparés par sexe.



**SUPER U de VAUCRESSON**  
**Etat existant**

AL 334



Sente Mazeleyre

AL 349

AL 441



# **SUPER U**

**VAUCRESSON**

**Résidence MAZELEYRE  
A l'attention de Mr DANJON J.C.**

Vaucresson, le 4 mars 2008.

Monsieur,

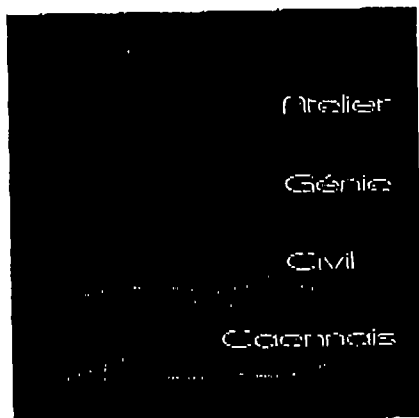
Veillez compléter notre projet de résolution pour les travaux du supermarché, par la demande d'autorisation du percement d'un voile béton (d'une dimension de 2m60 de largeur sur une hauteur maxi de 2m50).

Ci-joint à cette demande un plan du projet futur ainsi qu'un avis d'expertise de la Société Atelier Génie Civil Caennais ( A.G.2.C.) qui valide la faisabilité de cette réalisation.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**LA DIRECTION  
J. PRUNET**





CARPIQUET, le, 04 mars 2008

**Agence Billard -Durand**

**1604 Quartier du bois  
14200 Hérouville St Clair**

**Objet : Surface de vente Super U à VAUCRESSON.  
Analyse des risques liés, à la réalisation d'une ouverture dans un voile porteur**

Messieurs,

Cette analyse est réalisée à la demande, de la maîtrise d'ouvrage et concerne la possibilité de réaliser d'une ouverture dans un voile de la surface commerciale.

Pour mener à bien cette analyse nous nous sommes appuyés sur les plans de restructuration du cabinet Billard-Durand maître d'œuvre de l'opération.

Le projet prévoit la réalisation d'une ouverture de 2.6m de long par 2.5m de haut, dans un voile porteur en béton banché armé.

Le voile concerné est porteur d'un immeuble R+3. Du niveau bas de la surface commerciale à son niveau haut il mesure environ 5.00m et à une épaisseur de 20cm.

Nous avons fait réaliser un sondage au pied de ce voile de manière à déterminer le système de fondation mis en œuvre, ce sondage a été complété par une recherche d'armatures dans le voile.

Le sondage montre que nous sommes en présence d'un voile porteur armé, reposant sur une semelle filante de 55cm de large environ, l'arase supérieure de cette semelle est située à 53 cm du dessus du dallage. L'ouverture sera réalisée par sciage pour ne pas causer de nuisances à la copropriété. Un linteau de renfort ainsi que des poteaux latéraux en béton armé seront réalisés au droit du passage.

En conclusion, nous considérons que la solidité de l'ouvrage ne sera pas mise en cause par la création d'une ouverture et qu'il restera conforme à sa destination.

Espérant avoir répondu à votre demande, nous vous prions de croire Messieurs en notre considération distinguée.

Le gérant  
J.J FOREST

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.J. Forest', written over a horizontal line.







# OTIS

CABINET PATRIMONIA BOULOGNE  
128 RUE THIERS  
92100 BOULOGNE

**PROJET**  
**DE CONTR@T DE TRAVAUX OTIS UPLIFT**

**9 ASCENSEURS**

18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE  
VAUCRESSON



**Votre interlocuteur commercial :** M. Nicolas COGAN  
E-Mail : Nicolas.Cogan@fr.otis.com  
Tél : 01.46.10.49.85 Fax : 01.46.10.49.89

**Votre Agence OTIS :** Agence Service de Boulogne Billancourt  
82 rue Thiers  
92100 BOULOGNE

**N° de l'affaire :** 45SACTES

*Nicolas Cogan*

## 2. QUEL EST L'ETAT DE VOTRE INSTALLATION ?

Du bilan de santé de vos ascenseurs, nous avons abouti à la synthèse suivante :

### A. ETAT GENERAL

#### } Caractéristiques

9 ascenseurs aux caractéristiques identiques

N° Appareils	Charge	Vitesse	Nbr de niveaux	Date installation
9 ascenseurs	300 kg	0,75 m/s	4	1970

#### } Etat général de l'installation

	BON	MOYEN	INSUFFISANT	OBSOLETE <sup>1</sup>	VETUSTE <sup>2</sup>
CONTROLEUR		X		X	X
MACHINE			X		X
BOITE A BOUTONS CABINE		X		X	
BOITE A BOUTONS PALIERES		X		X	
PORTES PALIERES		X			
PORTE CABINE		X			
PRECISION D'ARRET			X		
TEMPS D'ATTENTE			X		
CONFORT			X		
ESTHETIQUE			X		

<sup>1</sup> Etat de ce qui est dépassé, périmé, du fait de l'évolution technologique.

<sup>2</sup> Etat des pièces dégradées par le seul effet de leur âge, indépendamment de l'usage qui en a été fait.



## B. CONFORMITE A LA REGLEMENTATION S.A.E – SECURITE

(LOI N°2003- 590 DU 2 JUILLET 2003 – DECRET N°2004- 964 DU 9 SEPTEMBRE 2004 – ARRETE DU 18 NOVEMBRE 2004  
RELATIF AUX TRAVAUX DE SECURITE)

Mise en conformité au décret 2004-964 des 17 points relatifs à la sécurité des ascenseurs existants.

Dispositifs de sécurité	DESCRIPTION	Concerné	Non Concerné
I.1	Serrures des portes palières	X	
I.2	Protection du verrouillage des portes palières (au choix du client)		X
I.3	Protection contre les chocs des portes coulissantes		X
I.4	Clôture de gaine (hauteur, maillage, fermeture)		X
I.5	Parachute / Limiteur de vitesse sur ascenseur électrique	X	
I.6	Garde pied de cabine	X	
I.7	Protection des intervenants en gaine (boîte d'inspection, dispositif d'arrêt et d'éclairage)	X	
I.8	Accès aux locaux (Machines / Poulies)	X	
I.9	Verrouillage des portes de visite / cuvette / secours		
	Précision d'arrêt	X	
	Téléalarme / Service d'intervention	X	
	Portes palières vitrées ou à oculus	X	
	Protection contre la chute libre, la dérive et la survitesse des ascenseurs hydrauliques		X
	Protection contre les chocs électriques	X	
	Protection des points rentrants sur poulie	X	
	Eclairage des locaux ( Machines / Poulies)	X	
III.2	Protection contre la vitesse excessive en montée		X
<b>N° de l'affaire : 45SACTES</b>			
<b>Adresse : 18 BD DE LA REPUBLIQUE - VAUCRESSON</b>			
<b>TRAVAUX A FAIRE SOUS 5 ANS (I)</b>			
<b>TRAVAUX A FAIRE SOUS 10 ANS (II)</b>			
<b>TRAVAUX A FAIRE SOUS 15 ANS (III)</b>			

## 1.2. SYNTHÈSE DES TRAVAUX PROPOSÉS

**Dispositif de sécurité N°II.1 :**  
Précision d'arrêt - Pose d'un contrôleur modulaire à microprocesseur + module à variation de fréquence OVF 20

**Dispositif de sécurité N°II.5 :** Protection contre les chocs électriques - Remplacement du Tableau d'arrivée de courant - DTU

**Dispositif de sécurité N°II.6 :**  
Protection des points rentrants sur poulie - Remplacement de la machine

**Dispositif de sécurité N°II.7 :**  
Eclairage des locaux machine / poulie

Rappel électrique - Boîte ERO

**Dispositif de sécurité N°I.8 :**  
Accès aux locaux de machines et poulies

**Dispositif de sécurité N°I.1 :**  
Serrures des portes palières

**Dispositif de sécurité N°I.5 :**  
Parachutes, limiteur de vitesse

**Dispositif de sécurité N°II.3 :**  
Portes palières vitrées ou à oculus

**Dispositif de sécurité N°I.7 :**  
Protection des intervenants en gaine

Boîtes palières + indicateur de position au rez-de-chaussée

Opérateurs de porte

**Dispositif de sécurité N°I.3 :**  
Protection contre les chocs des portes coulissantes

Canalisations Trémie

**Dispositif de sécurité N°I.6 :**  
Garde-pieds de cabine

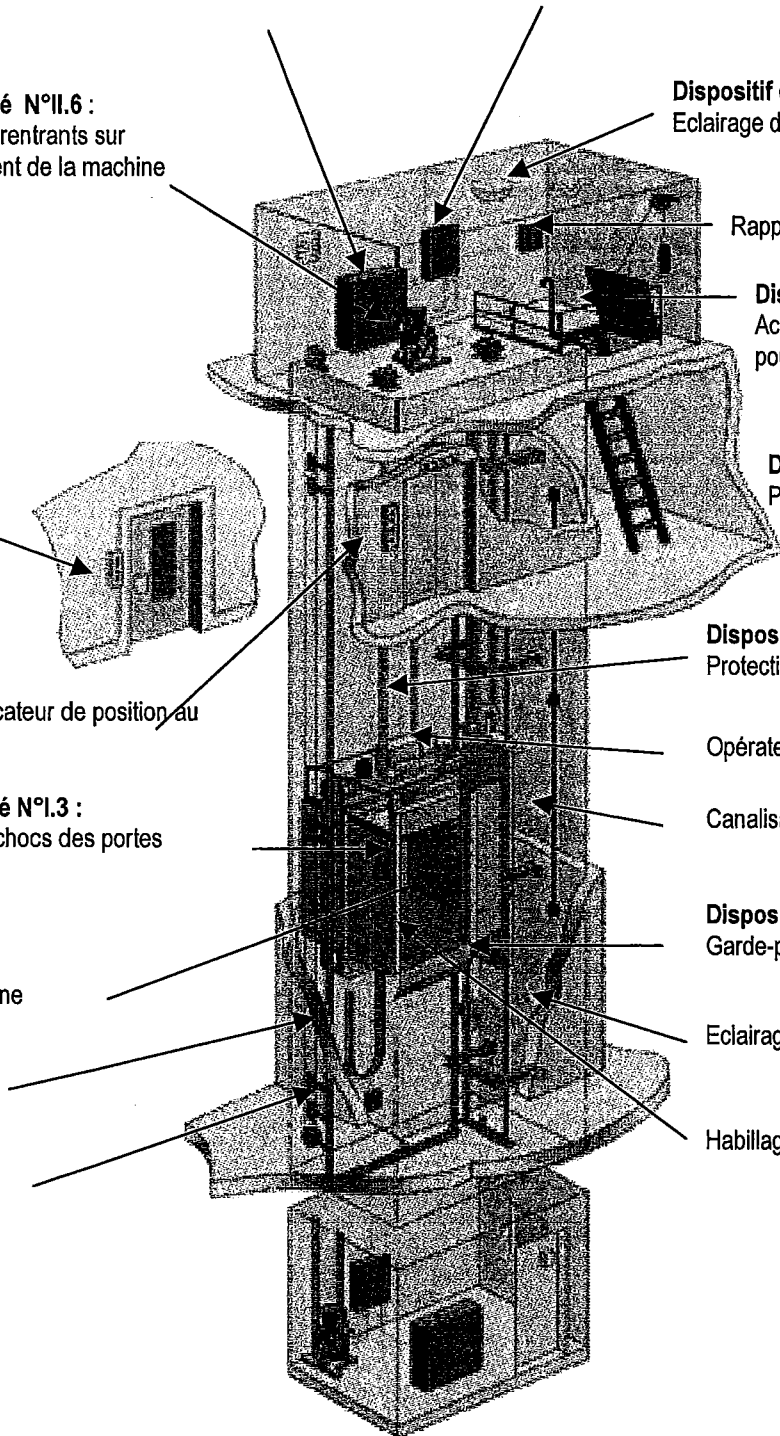
Boîtes à boutons cabine

Eclairage de gaine

Câble souple

Habillage cabine

Cames fin de course



## 3. PLANNING PREVISIONNEL DES TRAVAUX

Année	Trimestre X - 200X				Trimestre X - 200X			
	Mois X	Mois X	Mois X	Mois X	Mois X	Mois X	Mois X	Mois X
Mois	1 2 3 4	5 6 7 8	9 10 11 12 13	14 15 16 17	18 19 20 21	22 23 24 25 26		
Semaine	2 9 16 23	30 6 13 20	27 6 13 20 27	3 10 17 24	1 8 15 22	29 5 12 19 26		
Phases de travail :								
- Administration de l'affaire	Semaines X							
- Fabrication & Approvisionnement matériel	Semaines X							
- Réalisation des travaux	Semaines X							
- Réception de la modernisation								

**Semaine X** : Administration de l'affaire

**Semaine X** : Approvisionnement auprès de notre usine de modernisation P.M.C. (Paris Modernisation Center à Argenteuil)

**Semaine X** : Début des travaux et réunion d'ouverture de chantier avec le contremaître OTIS et les services techniques (présentation du chantier, réponse à vos questions, rencontre avec le gardien)

**Semaine X à X** : Exécution de l'ensemble des travaux prévus au Cahier des Charges (soit 4 à 5 semaines d'exécution), dont 3 semaines maximum d'immobilisation)

**Fin de semaine X ou X** : Réunion de livraison avec le contremaître OTIS et les services techniques.

Le planning sera réajusté en fonction de la date d'acceptation de l'offre par le client.

## 4. LE PLANNING DE FACTURATION

9 Appareils	Pourcentage facturé
Commande	40 %
Approvisionnement usine	
Fin de fabrication	
Livraison sur site	30 %
Début de montage	25 %
Fin de montage	
Réglage	
Mise à disposition	5 %
Sur situation	
Sur avancement de tâches	
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>

## 5. LES CONDITIONS D'INTERVENTION ET D'EXECUTION

Temps d'approvisionnement prévisionnel du matériel en base sans option – hors mois d'aout	12 semaines
Délai d'intervention prévisionnel à compter de la date de commande – hors aout	10 à 12 mois
Délai de réalisation prévisionnel des travaux sans option	6 semaines
Délai de réalisation prévisionnel des travaux avec option	7 semaines

Le planning d'intervention et de facturation ci-dessus est établi sur la base des horaires de travail normaux d'OTIS soit du lundi au vendredi de 8H à 17H.

Toute intervention effectuée à la demande du CLIENT, en dehors de ces plages horaires, fera l'objet d'une étude spécifique (impacts sur le planning et le prix des travaux).

La date définitive de commencement de l'exécution des travaux sera déterminée conjointement par OTIS et le CLIENT, en fonction de la date de signature du contrat et des impératifs des contractants.

Ascenseur BATIMENT A - AT677

Mise en conformité loi de Robien  
 Amélioration de la sécurité et de la fiabilité

	Risque concerné	DESIGNATION	MONTANT TOTAL H.T.
Avant le 3 juillet 2008	I.1	Serrures de porte	2150
	I.2	Protection du déverrouillage de porte	A étudier
	I.3	Protection contre les chocs des portes coulissantes	non concerné
	I.4	Gaine grillagée conforme	non concerné
	I.5	Limiteur de vitesse conforme	1196,00
	I.6	Garde-Pieds de cabine rétractable	1123,00
	I.7	Protection des intervenants en gaine	compris poste II.1
	I.8	Accès aux locaux des machines	2657,00
	I.9	Vérouillage des portes de visite	non concerné
		<b>Sous-total - SAE 2008</b>	<b>7126,00</b>

Avant le 3 juillet 2013	II.1	Précision d'arrêt (y compris contrôleur, boîtes à boutons palières et cabine et canalisations et groupe moto réducteur)	26673,00
	II.2	Téléalarme/ Service d'intervention	2100,00
	II.3	Portes palières vitrées ou à oculus	569,00
	II.4	Protection contre la chute libre des asc hydrauliques	non concerné
	II.5	Protection contre les chocs électriques	336,00
	II.6	Protection des points rentrants sur les poulies	949,00
	II.7	Eclairage des locaux machine et poulies	464,00
		<b>Sous - total - SAE 2013</b>	<b>31091,00</b>
<b>MONTANT TOTAL en euros H.T.</b>			<b>38 217,00 €</b>

Travaux hors loi de Robien

DESIGNATION	MONTANT TOTAL H.T.
Nouvelle Esthétique Cabine	6500,00
<b>MONTANT TOTAL en euros H.T.</b>	<b>6 500,00 €</b>

<b>MONTANT TOTAL en euros H.T.</b>	<b>44 717,00 €</b>
------------------------------------	--------------------

*Handwritten signature*

Ascenseur BATIMENT B1 AT678

Mise en conformité loi de Robien  
 Amélioration de la sécurité et de la fiabilité

	Risque concerné	DESIGNATION	MONTANT TOTAL H.T.
Avant le 3 juillet 2008	I.1	Serrures de porte	2150
	I.2	Protection du déverrouillage de porte	A étudier
	I.3	Protection contre les chocs des portes coulissantes	non concerné
	I.4	Gaine grillagée conforme	non concerné
	I.5	Limiteur de vitesse conforme	1196,00
	I.6	Garde-Pieds de cabine rétractable	1123,00
	I.7	Protection des intervenants en gaine	compris poste II.1
	I.8	Accès aux locaux des machines	2316,00
	I.9	Vérouillage des portes de visite	non concerné
		<b>Sous-total - SAE 2008</b>	

Avant le 3 juillet 2013	II.1	Précision d'arrêt (y compris contrôleur, boîtes à boutons palières et cabine et canalisations et groupe moto réducteur)	26673,00
	II.2	Téléalarme/ Service d'intervention	2100,00
	II.3	Portes palières vitrées ou à oculus	569,00
	II.4	Protection contre la chutes libre des asc hydrauliques	non concerné
	II.5	Protection contre les chocs électriques	336,00
	II.6	Protection des points rentrants sur les poulies	949,00
	II.7	Eclairage des locaux machine et poulies	464,00
		<b>Sous - total - SAE 2013</b>	

**MONTANT TOTAL 1 en euros H.T. 37 876,00 €**

Travaux hors loi de Robien

DESIGNATION	MONTANT TOTAL H.T.
Nouvelle Esthétique Cabine	6500,00
<b>MONTANT TOTAL 2 en euros H.T.</b>	
	<b>6 500,00 €</b>

**MONTANT TOTAL 2 en euros H.T. 44 376,00 €**

*Handwritten signature*



Ascenseur BATIMENT B2 - AT681

Mise en conformité loi de Robien  
 Amélioration de la sécurité et de la fiabilité

	Risque concerné	DESIGNATION	MONTANT TOTAL H.T.
	Avant le 3 juillet 2008	I.1	Serrures de porte
I.2		Protection du déverrouillage de porte	A étudier
I.3		Protection contre les chocs des portes coulissantes	non concerné
I.4		Gaine grillagée conforme	non concerné
I.5		Limiteur de vitesse conforme	1196,00
I.6		Garde-Pieds de cabine rétractable	1123,00
I.7		Protection des intervenants en gaine	compris poste II.1
I.8		Accès aux locaux des machines	3640,00
I.9		Vérouillage des portes de visite	non concerné
		<b>Sous-total - SAE 2008</b>	

Avant le 3 juillet 2013	II.1	Précision d'arrêt (y compris contrôleur, boîtes à boutons palières et cabine et canalisations et groupe moto réducteur)	26673,00
	II.2	Téléalarme/ Service d'intervention	2100,00
	II.3	Portes palières vitrées ou à occulus	569,00
	II.4	Protection contre la chute libre des asc hydrauliques	non concerné
	II.5	Protection contre les chocs électriques	336,00
	II.6	Protection des points rentrants sur les poulies	949,00
	II.7	Eclairage des locaux machine et poulies	464,00
		<b>Sous - total - SAE 2013</b>	
<b>MONTANT TOTAL 1 en euros H.T.</b>			<b>39 200,00 €</b>

Travaux hors loi de Robien

DESIGNATION	MONTANT TOTAL H.T.
Nouvelle Esthétique Cabine	6500,00
<b>MONTANT TOTAL 2 en euros H.T.</b>	<b>6 500,00 €</b>

**MONTANT TOTAL 2 en euros H.T.**

**45 700,00 €**

*N. de Toul*

Ascenseur BATIMENT C - AT682

Mise en conformité loi de Robien  
 Amélioration de la sécurité et de la fiabilité

	Risque concerné	DESIGNATION	MONTANT TOTAL H.T.
Avant le 3 juillet 2008	I.1	Serrures de porte	2150
	I.2	Protection du déverrouillage de porte	A étudier
	I.3	Protection contre les chocs des portes coulissantes	non concerné
	I.4	Gaine grillagée conforme	non concerné
	I.5	Limiteur de vitesse conforme	1196,00
	I.6	Garde-Pieds de cabine rétractable	1123,00
	I.7	Protection des intervenants en gaine	compris poste II.1
	I.8	Accès aux locaux des machines	2230,00
	I.9	Vérrouillage des portes de visite	non concerné
			<b>Sous-total - SAE 2008</b>

Avant le 3 juillet 2013	II.1	Précision d'arrêt (y compris contrôleur, boîtes à boutons palières et cabine et canalisations et groupe moto réducteur)	26673,00
	II.2	Téléalarme/ Service d'intervention	2100,00
	II.3	Portes palières vitrées ou à oculus	569,00
	II.4	Protection contre la chute libre des asc hydrauliques	non concerné
	II.5	Protection contre les chocs électriques	336,00
	II.6	Protection des points rentrants sur les poulies	949,00
	II.7	Eclairage des locaux machine et poulies	464,00
			<b>Sous - total - SAE 2013</b>
<b>MONTANT TOTAL 1 en euros H.T.</b>			<b>37 790,00 €</b>

Travaux hors loi de Robien

DESIGNATION	MONTANT TOTAL H.T.
Nouvelle Esthétique Cabine	6500,00
<b>MONTANT TOTAL 2 en euros H.T.</b>	<b>6 500,00 €</b>

**MONTANT TOTAL 1+2 en euros H.T.** **44 290,00 €**

*Handwritten signature*

Ascenseur BATIMENT D - AT687

Mise en conformité loi de Robien  
 Amélioration de la sécurité et de la fiabilité

	Risque concerné	DESIGNATION	MONTANT TOTAL H.T.
Avant le 3 juillet 2008	I.1	Serrures de porte	2150
	I.2	Protection du déverrouillage de porte	A étudier
	I.3	Protection contre les chocs des portes coulissantes	non concerné
	I.4	Gaine grillagée conforme	non concerné
	I.5	Limiteur de vitesse conforme	1196,00
	I.6	Garde-Pieds de cabine rétractable	1123,00
	I.7	Protection des intervenants en gaine	compris poste II.1
	I.8	Accès aux locaux des machines	2230,00
	I.9	Vérouillage des portes de visite	non concerné
		<b>Sous-total - SAE 2008</b>	

Avant le 3 juillet 2013	II.1	Précision d'arrêt (y compris contrôleur, boîtes à boutons palières et cabine et canalisations et groupe moto réducteur)	26673,00
	II.2	Téléalarme/ Service d'intervention	2100,00
	II.3	Portes palières vitrées ou à oculus	569,00
	II.4	Protection contre la chute libre des asc hydrauliques	non concerné
	II.5	Protection contre les chocs électriques	336,00
	II.6	Protection des points rentrants sur les poulies	949,00
	II.7	Eclairage des locaux machine et poulies	464,00
		<b>Sous - total - SAE 2013</b>	
<b>MONTANT TOTAL 1 en euros H.T.</b>			<b>37 790,00 €</b>

Travaux hors loi de Robien

DESIGNATION	MONTANT TOTAL H.T.
Nouvelle Esthétique Cabine	6500,00
<b>MONTANT TOTAL 2 en euros H.T.</b>	<b>6 500,00 €</b>

<b>MONTANT TOTAL H.T. 2 en euros H.T.</b>	<b>44 290,00 €</b>
---	--------------------

*Nichy*

Ascenseur BATIMENT E - AT683

Mise en conformité loi de Robien  
 Amélioration de la sécurité et de la fiabilité

	Risque concerné	DESIGNATION	MONTANT TOTAL H.T.
Avant le 3 juillet 2008	I.1	Serrures de porte	2150
	I.2	Protection du déverrouillage de porte	A étudier
	I.3	Protection contre les chocs des portes coulissantes	non concerné
	I.4	Gaine grillagée conforme	non concerné
	I.5	Limiteur de vitesse conforme	1196,00
	I.6	Garde-Pieds de cabine rétractable	1123,00
	I.7	Protection des intervenants en gaine	compris poste II.1
	I.8	Accès aux locaux des machines	2831,00
	I.9	Vérouillage des portes de visite	non concerné
		<b>Sous-total - SAE 2008</b>	

Avant le 3 juillet 2013	II.1	Précision d'arrêt (y compris contrôleur, boîtes à boutons palières et cabine et canalisations et groupe moto réducteur)	26673,00
	II.2	Téléalarme/ Service d'intervention	2100,00
	II.3	Portes palières vitrées ou à occulus	569,00
	II.4	Protection contre la chutes libre des asc hydrauliques	non concerné
	II.5	Protection contre les chocs électriques	336,00
	II.6	Protection des points rentrants sur les poulies	949,00
	II.7	Eclairage des locaux machine et poulies	464,00
		<b>Sous - total - SAE 2013</b>	
<b>MONTANT TOTAL 1 en euros H.T.</b>			<b>38 391,00 €</b>

Travaux hors loi de Robien

DESIGNATION	MONTANT TOTAL H.T.
Nouvelle Esthétique Cabine	6500,00
<b>MONTANT TOTAL 2 en euros H.T.</b>	
	<b>6 500,00 €</b>

MONTANT TOTAL 1-2 en euros H.T.

44 891,00 €

Nichy 100

Ascenseur BATIMENT F - AT685

Mise en conformité loi de Robien  
 Amélioration de la sécurité et de la fiabilité

	Risque concerné	DESIGNATION	MONTANT TOTAL H.T.
	Avant le 3 juillet 2008	I.1	Serrures de porte
I.2		Protection du déverrouillage de porte	A étudier
I.3		Protection contre les chocs des portes coulissantes	non concerné
I.4		Gaine grillagée conforme	non concerné
I.5		Limiteur de vitesse conforme	1196,00
I.6		Garde-Pieds de cabine rétractable	1123,00
I.7		Protection des intervenants en gaine	compris poste II.1
I.8		Accès aux locaux des machines	2451,00
I.9		Vérouillage des portes de visite	non concerné
		<b>Sous-total - SAE 2008</b>	

Avant le 3 juillet 2013	II.1	Précision d'arrêt (y compris contrôleur, boîtes à boutons palières et cabine et canalisations et groupe moto réducteur)	26673,00
	II.2	Téléalarme/ Service d'intervention	2100,00
	II.3	Portes palières vitrées ou à oculus	569,00
	II.4	Protection contre la chute libre des asc hydrauliques	non concerné
	II.5	Protection contre les chocs électriques	336,00
	II.6	Protection des points rentrants sur les poulies	949,00
	II.7	Eclairage des locaux machine et poulies	464,00
		<b>Sous - total - SAE 2013</b>	
<b>MONTANT TOTAL 1 en euros H.T.</b>			<b>38 011,00 €</b>

Travaux hors loi de Robien

DESIGNATION	MONTANT TOTAL H.T.
Nouvelle Esthétique Cabine	6500,00
<b>MONTANT TOTAL 2 en euros H.T.</b>	
	<b>6 500,00 €</b>

<b>MONTANT TOTAL 1+2 en euros H.T.</b>	<b>44 511,00 €</b>
--	--------------------

*J. de la...*

Ascenseur BATIMENT C - AT686

Mise en conformité loi de Robien  
 Amélioration de la sécurité et de la fiabilité

	Risque concerné	DESIGNATION	MONTANT TOTAL H.T.
Avant le 3 juillet 2008	I.1	Serrures de porte	2150
	I.2	Protection du déverrouillage de porte	A étudier
	I.3	Protection contre les chocs des portes coulissantes	non concerné
	I.4	Gaine grillagée conforme	non concerné
	I.5	Limiteur de vitesse conforme	1196,00
	I.6	Garde-Pieds de cabine rétractable	1123,00
	I.7	Protection des intervenants en gaine	compris poste II.1
	I.8	Accès aux locaux des machines	2696,00
	I.9	Vérouillage des portes de visite	non concerné
		<b>Sous-total - SAE 2008</b>	

Avant le 3 juillet 2013	II.1	Précision d'arrêt (y compris contrôleur, boîtes à boutons palières et cabine et canalisations et groupe moto réducteur)	26673,00
	II.2	Téléalarme/ Service d'intervention	2100,00
	II.3	Portes palières vitrées ou à oculus	569,00
	II.4	Protection contre la chutes libre des asc hydrauliques	non concerné
	II.5	Protection contre les chocs électriques	336,00
	II.6	Protection des points rentrants sur les poulies	949,00
	II.7	Eclairage des locaux machine et poulies	464,00
		<b>Sous - total - SAE 2013</b>	
<b>MONTANT TOTAL 1 en euros H.T.</b>			<b>38 246,00 €</b>

Travaux hors loi de Robien

DESIGNATION	MONTANT TOTAL H.T.
Nouvelle Esthétique Cabine	6500,00
<b>MONTANT TOTAL 2 en euros H.T.</b>	
	<b>6 500,00 €</b>

<b>MONTANT TOTAL 2 en euros H.T.</b>	
	<b>44 746,00 €</b>

Nich 141

Ascenseur BATIMENT H - AT684

Mise en conformité loi de Robien  
Amélioration de la sécurité et de la fiabilité.

	Risque concerné	DESIGNATION	MONTANT TOTAL H.T.
	Avant le 3 juillet 2008	I.1	Serrures de porte
I.2		Protection du déverrouillage de porte	A étudier
I.3		Protection contre les chocs des portes coulissantes	non concerné
I.4		Gaine grillagée conforme	non concerné
I.5		Limiteur de vitesse conforme	1196,00
I.6		Garde-Pieds de cabine rétractable	1123,00
I.7		Protection des intervenants en gaine	compris poste II.1
I.8		Accès aux locaux des machines	2451,00
I.9		Vérouillage des portes de visite	non concerné
		<b>Sous-total - SAE 2008</b>	

Avant le 3 juillet 2013	II.1	Précision d'arrêt (y compris contrôleur, boîtes à boutons palières et cabine et canalisations et groupe moto réducteur)	26673,00
	II.2	Téléalarme/ Service d'intervention	2100,00
	II.3	Portes palières vitrées ou à oculus	569,00
	II.4	Protection contre la chute libre des asc hydrauliques	non concerné
	II.5	Protection contre les chocs électriques	336,00
	II.6	Protection des points rentrants sur les poulies	949,00
	II.7	Eclairage des locaux machine et poulies	464,00
		<b>Sous - total - SAE 2013</b>	
<b>MONTANT TOTAL 1 en euros H.T.</b>			<b>37 381,00 €</b>

Travaux hors loi de Robien

DESIGNATION	MONTANT TOTAL H.T.
Nouvelle Esthétique Cabine	6500,00
<b>MONTANT TOTAL 2 en euros H.T.</b>	
	<b>6 500,00 €</b>

MONTANT TOTAL 1-2 en euros H.T.

43 881,00 €

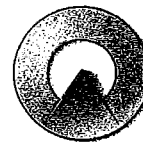
*Nick JAW*

**OFFRE VALABLE SOUS RESERVE D'ABSENCE D'AMIANTE SUR SITE**

Je déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des pages de ce contrat et notamment des Conditions Générales page 19 et les accepter dans toute leur teneur.

**V. ANNEXES**





**CABINET PATRIMONIA BOULOGNE**

**128 RUE DE THIERS  
92517 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX**

**A l'attention de Monsieur DANJON**

N/Réf : Direction Régionale Ile-de-France Francilienne  
2008/CV/DL/227

Objet : 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE  
VAUCRESSON

Proposition : 2105F 44 021

RECU le  
30 JAN 2008

Nanterre, le 22 janvier 2008

Monsieur,

Nous faisons suite à la demande des Responsables de la résidence située à l'adresse mentionnée ci-dessus et nous vous prions de trouver ci-joint notre devis descriptif relatif à la rénovation et la mise en conformité des ascenseurs.

Notre offre prévoit les travaux de "Urbanisme & Habitat" 2008 d'une part et les travaux 2013, 2018 réunis d'autre part.

Nous vous conseillons vivement de prévoir la réalisation de l'ensemble de ces travaux comme le préconise également votre bureau d'études.

Nous espérons que cette offre retiendra toute votre attention,

Restant à votre entière disposition,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

**Claude VIGIER**  
**Ingénieur Commercial**  
(Email : [claude.vigier@fr.schindler.com](mailto:claude.vigier@fr.schindler.com))

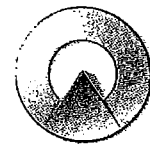
Copie :  
Monsieur Mattou  
Résidence Mazeleyre

**Djohane LAKHECHENE**  
**Assistante Commerciale**  
(ligne directe : 01 46.49.79.95)



# Modernisation

## Offrir un nouvel espace aux usagers



**Schindler**

### SOMMAIRE

- Quel est l'état de votre installation ?
- Notre proposition de modernisation
- Vos avantages
- Les modalités d'exécution des travaux
- Notre devis
- Schindler : l'esprit service
- Nos Conditions Générales

---

### CLIENT :

PATRIMONIA BOULOGNE  
128 rue THIERS  
92517 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX

Appareils N° : 9 Ascenseurs  
Adresse : 18 Bd de la REPUBLIQUE 92 420 VAUCRESSON  
Proposition N° : 2105F44021  
Date proposition : lundi 21 janvier 2008

---

### Votre interlocuteur :

---

Claude VIGIER  
Tél: 01.46.49.83.57 Fax: 01.46.49.10.51  
56, rue des Hautes Pâtures  
92737 NANTERRE CEDEX



**Schindler**

## Quel est l'état de votre installation ?

Après avoir parcouru plusieurs centaines de milliers de kilomètres, votre appareil présente logiquement certains signes de fatigue. Votre interlocuteur Schindler les a répertoriés.

---

**Caractéristiques générales**

---

---

**Caractéristiques techniques**

---

---

**Autres remarques**

---



**Schindler**

# Notre proposition de modernisation

## DESCRIPTIF PAR ASCENSEUR TRAVAUX U et H à 2008

La modernisation de votre installation est une manière efficace d'améliorer la performance et de préserver votre patrimoine. Vous bénéficiez des dernières avancées technologiques et conservez les parties de votre installation qui ne nécessitent aucune intervention.

---

### Notre proposition comprend le remplacement ou l'adjonction des composants suivants :

---

#### Groupe machinerie

##### LIMITEUR DE VITESSE SCHINDLER GBP

Le limiteur de vitesse, son câble d'entraînement et sa poulie tendeuse.

#### Groupe gaine

Un interrupteur d'arrêt de type <<coup de poing>> dans la cuvette pour la sécurité des intervenants.

Un éclairage de gaine réglementaire.

#### Groupe cabine

##### GARDE PIEDS CABINE RETRACTABLE 2 MODULES

Un garde pieds cabine télescopique en 2 modules assurant une protection optimale contre la chute en gaine. Le produit est livré avec l'ensemble du matériel nécessaire à son installation.

#### Groupe équipements paliers

##### SERRURES

Installation à chaque palier de serrures électromécaniques réglementaires (**sans signal sonore ni lumineux**)

#### Groupe produits décret

La pose d'un boîtier d'inspection avec son interface vers la manoeuvre.

La pose d'une échelle en aluminium munie de ses crochets et patins antidérapants.

La pose d'une crosse de rétablissement au débouché de l'échelle.

La pose d'un dispositif de verrouillage d'échelle hors emploi.

La pose d'une pancarte «DANGER MACHINERIE».

La pose d'une trappe conforme avec verrou, poignée de tirage et équilibrage (hors travaux de génie civil).

La pose sur le massif du treuil d'un garde-corps avec plinthe de protection.

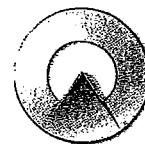
La pose de contacts de fin de course d'inspection.



**Schindler**

# Notre proposition de modernisation

Un verrou normalisé sur la trappe d'accès à la machinerie.



**Schindler**

## Vos avantages

A l'issue des travaux de modernisation, vous observerez les améliorations suivantes :

---

### Confort

---

---

### Sécurité

---

#### SERRURES

L'intégration d'un contrôle de verrouillage permet d'obtenir une sécurité maximale. Vous disposez de plus d'un produit en totale conformité avec les normes en vigueur, en particulier avec la loi Urbanisme et Habitat (mesure n°1 à 5 ans).

---

### Economie d'énergie

---

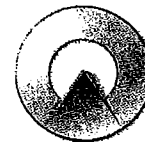
---

### Fiabilité

---

#### SERRURES

La mise en place de nouvelles serrures améliore sensiblement la fiabilité de votre installation.



**Schindler**

## Les modalités d'exécution des travaux

Avant le début du chantier, un état des lieux des parties communes pourra être réalisé en fonction de l'importance et de la nature des Travaux.

Schindler exécute les Travaux les jours ouvrés et pendant les heures ouvrées sauf stipulation contraire prévue au devis.

Les Appareils seront immobilisés pendant toute la durée des Travaux sauf stipulation contraire prévue au présent devis.

Schindler procédera le cas échéant à l'enlèvement et à la destruction du Matériel remplacé. Dans le cas où le Client souhaiterait conserver le Matériel, la demande devra être faite avant le début des Travaux.

Schindler effectuera dans un délai de 30 jours à compter de la réception des Travaux, et conformément au Décret n° 95 826 du 30 juin 1995, une Etude de Sécurité et la communiquera au Client.

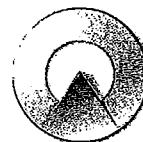
Conformément à la législation en vigueur relative à l'hygiène et à la sécurité, le client devra mettre à la disposition de Schindler avant le démarrage des Travaux :

- Les points de branchement électrique à proximité immédiate du lieu de montage pour l'outillage conventionnel de chantier,
- Un local fermant à clé à usage de vestiaire et l'accès à un bloc sanitaire.

A défaut, Schindler prendra les mesures nécessaires aux frais du client.

De plus, le client devra remettre à Schindler un rapport amiante conformément à la réglementation en vigueur. A défaut, Schindler se réserve le droit de reporter la date de démarrage des Travaux.





**Schindler**

## Notre devis

### MONTANT DES TRAVAUX U et H DE 2008

#### Prix de vente PAR ASCENSEUR

---

Montant HT  
T.V.A au taux de 5,5%\*

12 340,00 EUR/Asc.  
678,70 EUR

---

**Montant TTC**

**13 018,70 EUR/Asc.**

Ce prix est ferme et non révisable sauf cas prévu à l'article 4.2 des Conditions Générales.

#### \* Taux en vigueur à la date de facturation

Les travaux décrits chapitre 2 seront réalisés conformément aux règles de l'art et à la réglementation applicable : ils comprennent la dépose, l'enlèvement du matériel non réutilisé et la livraison d'une installation en état de fonctionnement.

#### Délais

---

Validité de l'offre : 3 mois  
Délai d'approvisionnement : 10 à 12 mois (août exclu) à compter de la date de la réception de la commande  
Intervention sur site : 2 semaines environ par ascenseur

#### Conditions de paiement

---

- 30,00 % à la commande
- 40,00 % à la livraison du matériel sur le chantier
- 25,00 % à la fin des travaux
- 5,00 % à la réception des travaux

#### Modalité de règlement

---

Les paiements seront effectués par chèques ou virement comptant, net et sans escompte, à réception de la facture.

Les paiements doivent être effectués selon les échéances convenues ci-dessous même si l'exécution des Travaux est retardée ou impossible pour des raisons non imputables à Schindler.

Les termes de paiements ne peuvent être retardés pour aucune raison, même en cas de litige. Aucune réclamation sur la qualité et / ou les retards d'exécution des Travaux n'est suspensive du paiement de ceux-ci tant que la preuve de la défectuosité n'est pas apportée par le Client auprès de Schindler.



**Schindler**

## Schindler, l'esprit service

Bénéficiez de l'expertise de Schindler en terme de fiscalité, d'évolution de la réglementation et financez les travaux à votre rythme.

### **Bénéficiez d'une fiscalité avantageuse**

---

Suite à une décision du Conseil de l'Union Européenne, les copropriétaires, bailleurs ou occupants d'immeubles de plus de 2 ans pourront bénéficier d'un taux de TVA ramené de 19,6% à 5,5% jusqu'au 31 décembre 2010.

Le taux réduit s'applique aux travaux de remise aux normes, d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien.

Sont concernées les prestations de main d'œuvre ainsi que les matières premières et fournitures (pièces de faible valeur) nécessaires à la réalisation de l'opération lorsqu'elles sont fournies et facturées par le prestataire.

Par ailleurs, l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat gère des aides destinées essentiellement aux copropriétaires bailleurs dans le cadre de programmes de rénovation de logement.

La législation fiscale étant évolutive, nous vous conseillons de vous mettre en relation avec votre centre des impôts.

### **Financez vos travaux de modernisation à votre rythme**

---

Vous souhaitez moderniser votre installation sans pour autant renoncer à d'autres projets d'amélioration de vos bâtiments : le crédit est un financement souple qui permet d'adapter vos mensualités et la durée de votre financement à votre budget. Schindler, en relation avec un établissement bancaire, peut vous proposer une solution de financement personnalisée.

### **L'expérience d'un leader mondial**

---

Le groupe **Schindler** est le N°1 mondial sur le marché des escaliers mécaniques et trottoirs roulants, N°1 en Europe sur le marché des ascenseurs et le N°2 en France et dans le monde.

Depuis 1874 Schindler intervient dans tous les domaines, produits standard ou sur mesure.

Premier ascensoriste certifié ISO 9001, Schindler respecte et devance la réglementation en vigueur.

Schindler est un groupe international :

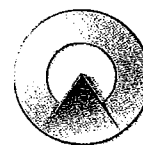
- Une présence dans plus de 120 pays pour un service de proximité,
- 40 000 personnes formées et compétentes qui conçoivent, fabriquent, installent, entretiennent, modernisent, et réparent ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants,
- 750 millions de passagers transportés quotidiennement dans le monde.

### **Schindler France : proximité, réactivité, compétence et esprit service**

---

- Une implantation nationale forte et une présence dans plus de 140 villes,
- Une organisation décentralisée pour une meilleure proximité,
- 1 200 techniciens de maintenance responsabilisés et répartis dans toute la France, peuvent intervenir rapidement sur n'importe quel site,
- Des programmes de formation internes réguliers assurant une maîtrise parfaite des dernières évolutions techniques et des nouveaux outils de maintenance,
- Une disponibilité permanente grâce à notre service dépannage 24/24 et 7 jours sur 7,
- Schindler Excellence, une gamme complète de services exclusifs, adaptée au service du client.

Ainsi, l'équipe de notre agence de NANTERRE assurera la conduite, le suivi et le contrôle de votre modernisation durant toutes les phases du chantier.



**Schindler**

## Notre devis

### MONTANT DES TRAVAUX U et H 2008 et 2013 réunis

#### Prix de vente PAR ASCENSEUR

---

Montant HT	44 560,00 EUR/Asc;
T.V.A au taux de 5,5%*	2 450,80 EUR

---

<b>Montant TTC</b>	<b>47 010,80 EUR/Asc.</b>
--------------------	---------------------------

Ce prix est ferme et non révisable sauf cas prévu à l'article 4.2 des Conditions Générales.

#### \* Taux en vigueur à la date de facturation

Les travaux décrits chapitre 2 seront réalisés conformément aux règles de l'art et à la réglementation applicable : ils comprennent la dépose, l'enlèvement du matériel non réutilisé et la livraison d'une installation en état de fonctionnement.

#### Délais

---

Validité de l'offre	: 3 mois
Délai d'approvisionnement	: 10 à 12 mois (août exclu) à compter de la date de la réception de la commande
Intervention sur site	: 6 semaines environ par ascenseur

#### Conditions de paiement

---

- 30,00 % à la commande
- 40,00 % à la livraison du matériel sur le chantier
- 25,00 % à la fin des travaux
- 5,00 % à la réception des travaux

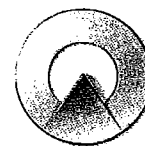
#### Modalité de règlement

---

Les paiements seront effectués par chèques ou virement comptant, net et sans escompte, à réception de la facture.

Les paiements doivent être effectués selon les échéances convenues ci-dessous même si l'exécution des Travaux est retardée ou impossible pour des raisons non imputables à Schindler.

Les termes de paiements ne peuvent être retardés pour aucune raison, même en cas de litige. Aucune réclamation sur la qualité et / ou les retards d'exécution des Travaux n'est suspensive du paiement de ceux-ci tant que la preuve de la défectuosité n'est pas apportée par le Client auprès de Schindler.



**Schindler**

## Schindler, l'esprit service

Bénéficiez de l'expertise de Schindler en terme de fiscalité, d'évolution de la réglementation et financez les travaux à votre rythme.

### **Bénéficiez d'une fiscalité avantageuse**

---

Suite à une décision du Conseil de l'Union Européenne, les copropriétaires, bailleurs ou occupants d'immeubles de plus de 2 ans pourront bénéficier d'un taux de TVA ramené de 19,6% à 5,5% jusqu'au 31 décembre 2010.

Le taux réduit s'applique aux travaux de remise aux normes, d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien.

Sont concernées les prestations de main d'œuvre ainsi que les matières premières et fournitures (pièces de faible valeur) nécessaires à la réalisation de l'opération lorsqu'elles sont fournies et facturées par le prestataire.

Par ailleurs, l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat gère des aides destinées essentiellement aux copropriétaires bailleurs dans le cadre de programmes de rénovation de logement.

La législation fiscale étant évolutive, nous vous conseillons de vous mettre en relation avec votre centre des impôts.

### **Financez vos travaux de modernisation à votre rythme**

---

Vous souhaitez moderniser votre installation sans pour autant renoncer à d'autres projets d'amélioration de vos bâtiments : le crédit est un financement souple qui permet d'adapter vos mensualités et la durée de votre financement à votre budget. Schindler, en relation avec un établissement bancaire, peut vous proposer une solution de financement personnalisée.

### **L'expérience d'un leader mondial**

---

Le groupe **Schindler** est le N°1 mondial sur le marché des escaliers mécaniques et trottoirs roulants, N°1 en Europe sur le marché des ascenseurs et le N°2 en France et dans le monde.

Depuis 1874 Schindler intervient dans tous les domaines, produits standard ou sur mesure.

Premier ascensoriste certifié ISO 9001, Schindler respecte et devance la réglementation en vigueur.

Schindler est un groupe international :

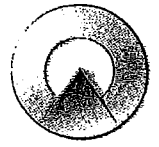
- Une présence dans plus de 120 pays pour un service de proximité,
- 40 000 personnes formées et compétentes qui conçoivent, fabriquent, installent, entretiennent, modernisent, et réparent ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants,
- 750 millions de passagers transportés quotidiennement dans le monde.

### **Schindler France : proximité, réactivité, compétence et esprit service**

---

- Une implantation nationale forte et une présence dans plus de 140 villes,
- Une organisation décentralisée pour une meilleure proximité,
- 1 200 techniciens de maintenance responsabilisés et répartis dans toute la France, peuvent intervenir rapidement sur n'importe quel site,
- Des programmes de formation internes réguliers assurant une maîtrise parfaite des dernières évolutions techniques et des nouveaux outils de maintenance,
- Une disponibilité permanente grâce à notre service dépannage 24/24 et 7 jours sur 7,
- Schindler Excellence, une gamme complète de services exclusifs, adaptée au service du client.

Ainsi, l'équipe de notre agence de NANTERRE assurera la conduite, le suivi et le contrôle de votre modernisation durant toutes les phases du chantier.



**Schindler**

# Nos conditions générales

## **Article 1 – Objet du Contrat :**

Le présent contrat a pour objet de fixer les modalités et conditions de la réalisation par Schindler de travaux de modernisation sur le ou les appareils appartenant au Client par Schindler (ci-après également dénommés "les Appareils").

Les travaux de modernisation consistent au remplacement d'équipements, accessoires ou éventuellement de logiciels, composants (ci-après "le ou les Matériels") apportant, grâce à des perfectionnements techniques n'existant pas sur le ou les Appareil(s) d'origine, une amélioration de l'aptitude à l'emploi (référence norme X60-010) du ou des appareil(s) comme décrits dans le devis (ci-après également dénommés "les Travaux").

## **Article 2 – Champ d'application et formation du contrat :**

2.1 Font partie intégrante du contrat :

- Les présentes conditions générales,

- Les conditions particulières figurant dans le devis émis par Schindler, dont l'acceptation expresse par le Client, fait office de commande.

En cas de contradiction entre l'une ou l'autre des dispositions prévues aux présentes et lesdites conditions particulières, ces dernières prévaudront.

2.2 Le contrat est parfait après signature par les Parties du devis émis par Schindler qui fait office de commande.

## **Article 3 – Modification :**

Toute modification ou avenant au présent contrat et à ses annexes (et notamment toute modification relative au prix, aux délais, aux Matériels, ou aux Travaux) doit être préalablement approuvé par écrit par les parties.

## **Article 4 – Prix :**

4.1 Les prix des Travaux sont basés sur les conditions économiques et fiscales connues à la date de signature du Contrat.

Sauf disposition contraire des conditions particulières, les prix comprennent les frais d'emballage, d'expédition et d'assurance du Matériel jusqu'au lieu de réalisation des Travaux.

P = Po.(BT48/BT48o)

P = Prix marché actualisé hors TVA

Po = Prix initial du marché hors TVA

BT48 = Valeur de l'index connu à la date de révision

BT48o = Valeur de l'index à la date de signature des présentes

4.2 Si, pour tout motif non imputable à Schindler, la date de commencement des Travaux est postérieure de plus de cent cinquante (150) jours à la date de signature des présentes, il sera procédé à la mise à jour du prix par l'application de la formule indiquée à l'article 4.1 ci-dessus :

## **Article 5 – Retards de paiement :**

Conformément à la loi n°2001-420 du 15 mai 2001, tout retard de paiement donnera lieu à l'application d'un intérêt de retard égal au taux de refinancement le plus récent de la Banque centrale européenne majoré de sept points.

Tout retard de paiement entraîne, à la discrétion de Schindler, la déchéance du terme contractuel, la totalité des sommes dues devenant immédiatement exigibles. Schindler bénéficie alors d'un droit de rétention sur les produits fabriqués et fournitures connexes.

En cas de dégradation de la situation du client attestée par un retard de paiement significatif, la livraison n'aura lieu qu'en contrepartie d'un paiement immédiat.

## **Article 6 – Réserve de propriété - Transfert des risques et des charges :**

6.1 Schindler conservera l'entière propriété des Matériels jusqu'au paiement effectif (montage compris) de l'intégralité du prix en principal et accessoires par le Client. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des Matériels.

6.2 Pendant toute la durée des Travaux, à compter de la livraison des Matériels sur site et jusqu'à la date de transfert de propriété, le Client demeurera responsable de tout dommage pouvant survenir à l'Appareil et / ou aux Matériels – notamment en matière de vol –, en dehors de ceux provenant des Travaux eux-mêmes et dus aux intervenants de Schindler.

## **Article 7 – Responsabilité et Assurances :**

Les Travaux sont réalisés par Schindler selon les règles de l'art et les dispositions légales et réglementaires en vigueur à la date de signature du Contrat.

### **7.1 Responsabilité**

La responsabilité de Schindler pourra être engagée pour tout dommage direct causé aux biens et/ou aux personnes par sa faute exclusive.

Schindler ne sera pas responsable de tout dommage indirect ou immatériel tel que notamment perte de loyers, de profits, de chiffre d'affaires, ou de tout ce qui serait la conséquence de dommages causés au Client et/ou à tout tiers.

La responsabilité de Schindler ne peut être recherchée pour les conséquences d'interventions du Client, de personnes ou de sociétés tierces sur les Appareils, sans son accord préalable écrit ou dans des conditions qu'elle n'aurait pas approuvées, et en cas de manquement du Client à l'une de ses obligations contractuelles. A la suite des dites interventions, Schindler pourra, soit facturer au Client les travaux de remise en état, soit résilier dans les conditions prévues au Contrat et réclamer dans les deux cas des dommages et intérêts.

Schindler ne pourra être tenue pour responsable en cas de dépassement des délais définis dans son devis dans le cas où ces dépassements auraient pour origine un cas de Force Majeur ou un acte de tiers tel que notamment vandalisme, incendie, inondation ....

### **7.2 Assurances**

Le Client s'engage d'une part à avertir son assureur "Multirisque Immeuble" de la modification du risque engendrée par les Travaux et d'autre part à souscrire si besoin les assurances adéquates et nécessaires pour couvrir les Travaux et à présenter à Schindler une copie de son attestation d'assurances dès la signature du Contrat.

## **Article 8 – Réception :**

Schindler informera le Client de la date de fin des Travaux et lui demandera de procéder à la réception des Travaux. Le Client devra alors convoquer Schindler à cette fin.

En cas d'existence de réserves, celles-ci seront levées dans un délai de deux mois, sauf stipulations contraires contenues dans les conditions particulières.

La réception fera l'objet de la signature par les Parties d'un procès-verbal de réception.

Le Client n'est pas en droit de faire usage des Appareils avant la réception. Si sans l'accord de Schindler donné par écrit, il en fait usage, il sera considéré comme ayant réceptionné les Travaux. Schindler sera alors relevé de son obligation d'effectuer les opérations de réception.

## **Article 9 – Garantie :**

### **9.1 Conditions d'application de la garantie conventionnelle**

Les Matériels sont garantis, pendant une durée d'un an à compter de la date de réception contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut de matière ou de fabrication dans les conditions ci-dessous. La garantie est exclue :

- en cas de vices apparents ;

- si le vice de fonctionnement résulte d'une intervention sur l'Appareil effectuée sans autorisation de Schindler ou d'une utilisation anormale des Matériels sous garantie ;

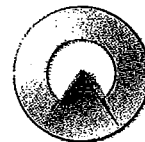
- si le fonctionnement défectueux provient de l'usure normale du Matériel ou d'une négligence ou d'un défaut d'entretien de la part du client ;

- si le fonctionnement défectueux résulte de la force majeure, la surcharge, les actes des tiers comme le vandalisme, l'incendie, l'inondation, l'humidité, la foudre, le gel, les catastrophes naturelles, les ambiances corrosives, l'inobservation des prescriptions réglementaires ou la surtension électrique.

### **9.2 Exécution de la garantie**

Au titre de la garantie, Schindler remplacera gratuitement les pièces reconnues défectueuses par ses services techniques. Cette garantie couvre les frais de main-d'œuvre et ceux qui résultent des opérations suivantes : démontage, remontage, transport sur site.

Le remplacement des pièces n'a pas pour conséquence de prolonger la durée précisée à l'article 12.1 ci-dessus.



**Schindler**

# Nos conditions générales

## Article 10 – Confidentialité :

Les Parties reconnaissent que le Contrat et les informations qu'il contient revêtent un caractère strictement confidentiel et s'engagent à n'en révéler la teneur à aucune personne autre que celles nécessaires à son exécution. L'obligation de confidentialité survivra à l'échéance du Contrat pendant une durée de cinq ans (5) à compter de la fin de celui-ci.

## Article 11 – Propriété Intellectuelle :

### 11.1 Droits de propriété Intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle contenus dans l'Installation y-compris dans le logiciel de contrôle qui permet des interventions de routine dans le cadre de la maintenance et de la réparation de l'installation (ci-après le "Logiciel de Contrôle") restent la propriété de Schindler. Schindler consent par les présentes au client (et à tout représentant agissant pour le compte du client) une licence non exclusive d'utilisation du Logiciel de Contrôle afin de faire fonctionner l'Installation pour ses besoins propres, à l'exclusion de tout autre droit. En conséquence de quoi, le client s'interdit toute reproduction, tout reverse engineering ou décompilation et/ou toute exploitation commerciale du Logiciel de Contrôle, sous réserve des dispositions de l'article L 122-6-1 du code de la propriété intellectuelle. La présente licence pourra être cédée à tout nouveau propriétaire de l'Installation.

### 11.2 Droits de propriété sur le système de télésurveillance

Si Schindler a installé le système de télésurveillance Servitel ou e-monitoring (outil de diagnostic qui permet, dans le cadre d'un contrat de service, une haute fiabilité de l'installation) en même temps que le système d'alarme Servitel ou e-alarm, ce dispositif de gestion à distance reste à tout moment la propriété de Schindler. Il peut être enlevé ou désinstallé à l'expiration d'une période de maintenance gratuite ou après la résiliation d'un contrat de service.

## Article 12 – Imprévision/Force Majeure :

12.1 En cas de survenance d'un événement extérieur à la volonté des Parties compromettant l'équilibre du contrat au point de rendre préjudiciable à l'une des Parties l'exécution de ses obligations, les Parties conviennent de négocier de bonne foi la modification du contrat.

Sont notamment visés les événements suivants : variation du cours des matières premières, évolution de la législation, ...

12.2 En cas d'empêchement d'exécuter totalement ou partiellement les obligations lui incombant, l'une des Parties ne pourra invoquer les cas de force majeure qu'à la condition d'en notifier sous quarante huit (48) heures la survenance par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à l'autre Partie.

Sont considérés contractuellement comme cas de force majeure ou assimilés, les cas communément admis par la jurisprudence, c'est-à-dire tous événements de quelque nature qu'ils soient, ayant un caractère d'imprévisibilité, d'irrésistibilité et d'extériorité à l'activité du débiteur de l'obligation non exécutée.

Pendant la durée du cas de force majeure, le présent Contrat verra ses effets suspendus jusqu'au rétablissement de la situation normale, sa propre durée étant prolongée des périodes de suspension éventuelles. La Partie qui invoque un cas de force majeure s'engage à consacrer ses meilleurs efforts, et à cet effet, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour rétablir la situation dans les meilleurs délais.

Dans l'hypothèse où le cas de force majeure se prolongerait plus de deux (2) semaines consécutives, il pourra être mis fin, à tout moment, au présent Contrat par l'une ou l'autre des Parties. Dans ce cas les versements réalisés par le client resteront acquis à Schindler.

## Article 13 – Résiliation du Contrat :

13.1 En cas de manquement de l'une des Parties à ses obligations contractuelles, l'autre Partie pourra résilier le Contrat après mise en demeure, adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Partie défaillante de s'y conformer, restée sans effet dans un délai de 15 jours, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels la Partie non défaillante pourrait par ailleurs prétendre.

13.2 La Partie qui résilierait le Contrat sans motif valable avant son échéance normale, serait redevable envers l'autre d'une indemnité de résiliation.

En cas de résiliation du fait du Client, l'indemnité de résiliation correspondra aux frais (frais d'études, frais généraux, frais de main d'œuvre, approvisionnement du matériel, montage ...) engagés par Schindler au jour de la résiliation pour la bonne exécution du Contrat.

## Article 14 – Litiges et droit applicable :

14.1 Dans un esprit de franchise et mutuelle collaboration, les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tous les différends relatifs à l'interprétation et à l'exécution du Contrat.

14.2 Pour les cas où les Parties ne parviendraient pas à un accord, conformément aux dispositions de l'article 14.1 ci-dessus, il est expressément convenu, pour toutes les matières où l'ordre public n'en dispose pas autrement et exception faite du cas où le Client est une personne physique, que les tribunaux compétents seront ceux de Paris, dans le cas où le Client aurait la qualité, expresse ou implicite de commerçant, ou ceux du lieu d'exécution des Travaux dans le cas contraire. Les tribunaux ainsi désignés statueront en droit français.

## Article 15 – Divers :

15.1 Le Contrat annule et remplace tout accord, contrat quelconque qui aurait été conclu entre les Parties antérieurement aux présentes.

15.2 Le recours par Schindler à la sous-traitance se fera conformément à la législation en vigueur. Le Client autorise d'ores et déjà tout recours éventuel de Schindler à la sous-traitance de tout ou partie des Travaux, étant entendu que Schindler restera responsable de la qualité des travaux sous-traités.

15.3 Dans le cas où, en une ou plusieurs occasions, l'une des Parties n'exige pas l'application d'une ou plusieurs dispositions du Contrat, ceci ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation de ladite Partie à ses droits au titre desdites dispositions.

15.4 L'établissement d'un devis de modernisation ou de mise en conformité d'un ascenseur nécessitant le déplacement d'un technicien spécialisé et/ou une étude sur site par ce dernier, Schindler ne peut répondre à toutes les demandes de devis de modernisation ou de mise en conformité qui lui sont faites. Dès lors, Schindler entend privilégier la modernisation du parc d'ascenseurs dont il assure la maintenance, des ascenseurs de marque Schindler et des ascenseurs d'autres marques appartenant à ses clients.

Pour les ascenseurs hors contrat de maintenance ou de marque autre que Schindler lorsqu'ils n'appartiennent pas à ses clients, Schindler ne répondra aux demandes de devis de modernisation ou de mise en conformité que dans la mesure où ses moyens techniques le lui permettront dans un délai raisonnable et facturera l'établissement de ce devis. Le prix forfaitaire de l'établissement de ce devis est de 285 euros hors taxes. Ce prix viendra en déduction du prix des prestations de modernisation ou de mise en conformité si celles-ci sont confiées à Schindler.

Fait à NANTERRE, le LUNDI 21 janvier 2008.

Pour Schindler,  
Nom : Claude VIGIER

  
  
Schindler  
Direction Régionale Francilienne  
56 rue des Hautes Pâtures  
92737 Nanterre Cedex  
Tél. 01 46 49 83 40 - Fax 01 46 49 10 51  
Siret 383 711 678 00227

Pour le Client,  
Nom :  
Date :  
Signature et cachet :



**ZA. Des portes de l'Oise - Rue Henri Becquerel**  
**BAT : C1- 60230 CHAMBLY**  
**☎ : 01 39 37 72 85**  
**☎ : 01.39.37.90.68**  
**EMAIL : SARLCEPA@AOL.com**

**ASCENSEURS - MONTE-CHARGE**  
**MONTE-PLATS - ÉLÉVATEURS**  
**Montage - réparation - entretien**  
**Création PUBLIC ET PRIVE**  
**Modernisation - Mise en conformité**

**Agence LAMY**  
**128 rue Thiers**  
**92100 BOULOGNE BILLANCOURT**  
**A l'attention de Mr DANJON**

**Chambly le 21 Octobre 2007**

**Immeuble : 18 Bd de la REPUBLIQUE - 92420 VAUCRESSON**

**RECU le**  
**25 OCT. 2007**

**Appareil : Ascenseurs**

**Monsieur**

Pour faire suite à la demande de la copropriété (Mr LEROOY), veuillez trouver ci-joint nos **devis N°: 3759 à 3767 /07**

concernant les travaux des 9 ascenseurs de l'immeuble référencé , suivant les différentes étapes de la LOI SAE .

Si toutefois vous décidiez de nous confier les travaux de rénovation des ascenseurs ainsi que les contrats d'entretien , sachez qu'une période de gratuité de deux trimestres vous serez gracieusement offerte par l'entreprise

Nous vous en souhaitons bonne réception et nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions de croire, Monsieur en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**COPIE A Mr LEROOY**

**Frédéric LETURC**

**DEVIS N° 3759 à 3767 / 07****Adresse : 18 Bd de la République – 92420 VAUCRESSON****Appareil : 9 Ascenseurs****DESCRIPTIF DES TRAVAUX suivant Loi SAE  
y compris MODERNISATION( Normes NF P 82.212 )****SAE 2008****• ECLAIRAGE DE GAINÉ**

- Fourniture et mise en place d'un éclairage réglementaire selon la norme NF.P 82.210 dans la gaine comprenant :
  - . Des hublots d'éclairage espacés tous les 3 mètres.
  - . Des interrupteurs lumineux d'allumage dans la cuvette et en machinerie.
  - . Une ligne d'alimentation électrique protégée partant du tableau électrique en machinerie

**• BOUTON D'ARRÊT + PRISE EN CUVETTE**

- Fourniture et mise en place d'un bouton d'arrêt coup de poing réglementaire en fond de cuvette avec raccordement sur les circuits de sécurité.
- Fourniture et mise en place d'une prise de courant réglementaire en fond de fosse avec une ligne d'alimentation électrique protégée partant du tableau électrique en machinerie.

**• CONFORMITES ACCES CUVETTE**

- Fourniture et mise en place d'échelons d'accès à la cuvette ainsi qu'une crosse de rétablissement.

**• LIMITEUR DE VITESSE**

- Remplacement complet du limiteur de vitesse comprenant :
  - . Un limiteur de vitesse à DECLENCHEMENT A DISTANCE étalonné et plombé avec contact électrique de sécurité de survitesse à réarmement manuel et un dispositif mécanique par blocage du câble pour enclencher le parachute.

**• CHASSE-PIEDS CABINE RETRACTABLE**

- Fourniture d'une nouvelle tôle rétractable se déployant verticalement au démarrage de la cabine au niveau bas de 0,75 m de hauteur conforme à la réglementation.
- Fourniture et mise en place du circuit électrique de sécurité du bon fonctionnement du déploiement des parties coulissantes. - Branchement électrique sur le circuit de sécurité cabine.

**• GARDE-CORPS RETRACTABLES TOIT DE CABINE**

- Fourniture et mise en place de garde-corps amovibles ou rétractables sur le toit de cabine aux endroits dont la distance par rapport au mur de la gaine est supérieure à 0,20 m.

**• SERRURES ELECTRIQUES AUX PORTES PALIERES**

- Remplacement des serrures électriques non conformes sur les portes palières par des serrures positives à contrôle de pêne préalable conformes aux normes en vigueur autorisant le démarrage de l'ascenseur après - Fourniture et mise en place d'un support de serrure sur le montant fixe de la porte palière.
- Percage du montant fixe pour le passage de la clé normalisée pompier de déverrouillage de secours.
- Fourniture et mise en place sur le montant du battant de la porte d'un support pour la fixation de la gâche de verrouillage, du percuteur et du contact électrique de sécurité à arrachement.
- Pose de protections contre le déverrouillage des serrures si nécessaire



- ACCES MACHINERIE

- Fourniture et mise en place d'une échelle réglementaire simple ou double en aluminium avec échelons antiglissements et patins antidérapants et crochets d'amarrage.
- Fourniture et mise en place d'une barre de stockage en position de non emploi avec cadenas à un endroit proche du local ( emplacement à déterminer ).
- Une protection évitant la chute de personnes. . Un loqueteau de maintien de la trappe en ouverture.

- CONFORMITE AMENAGEMENT LOCAL

- Fourniture et mise en place de garde-corps sur le massif aux endroits de risque de chute.
- Fourniture et mise en place d'une plaque avec indication de la charge maximum admissible sur les crochets existants.

**Proposition PAR APPAREIL pour la somme de :**

<u>Prix H.T.</u>	<u>6 730,00 €</u>	<u>T.V.A.</u>	<u>5,50%</u>	<u>7 100,15 € T.T.C.</u>
		<u>SOIT</u>		<u>46 573,93 F T.T.C.</u>

- TELEALARME DE SECOURS

- Fourniture et mise en place d'une téléalarme bidirectionnelle de secours en cabine comprenant:
  - . Un bouton d'appel d'urgence relié au bouton alarme "A".
  - . Des alvéoles pour le haut parleur et le micro. ( numéros préprogrammés reliés à notre centre de surveillance).
- Fourniture et mise en place d'une alimentation secourue par batterie 12 volts avec chargeur.

**GRATUITE sur fourniture et pose sur les 9 ascenseurs**

<u>Prix H.T.</u>	<u>0,00 €</u>	<u>T.V.A.</u>	<u>5,50%</u>	<u>0,00 € T.T.C.</u>
		<u>SOIT</u>		<u>0,00 F T.T.C.</u>

## **SAE 2013 partie électrique**

### • **CONFORMITE ALIMENTATION ELECTRIQUE ECLAIRAGE**

- Fourniture et mise en place d'un tableau DTU C.15100 équipé des éléments suivant :
  - . 1 disjoncteur force 4x10/30A - 300 MA. - 1 disjoncteur lumière 2x10/30A - 30 MA.
  - . 1 prise de courant 2x20A + Terre. - Raccordement et contrôle du circuit de terre.
  - . Fusibles de protection HPC éclairage machinerie.- Fusibles de protection HPC éclairage gaine.
  - . Fusibles de protection HPC éclairage cabine.- Fusibles de protection HPC circuit d'alarme.

### • **ECLAIRAGE MACHINERIE**

- Renforcement du circuit d'éclairage machinerie par un point lumineux type réglettes fluorescentes" étanche ou équivalent ou adjonction d'un éclairage supplémentaire.
- Fourniture et mise en place d'un éclairage de secours par bloc autonome.
- Remplacement du poussoir existant par un réglementaire avec voyant.

### • **CONFORMITES POULIES ET PIECES EN MOUVEMENT**

- Fourniture et mise en place de protections sur les points rentrants des poulies de renvoi avec les câbles de traction en machinerie ainsi que les poulies de renvoi en partie haute
- Fourniture et mise en place de protection démontable sur le limiteur de vitesse.

### • **REPLACEMENT DE L'ARMOIRE DE COMMANDE**

- Remplacement de l'armoire de commande actuelle par une manœuvre de type **"A BLOCAGE " non personnalisée**
  - . Un coffret métallique fermant à clé avec consignes d'instruction réglementaires.
  - . Les circuits de sécurité cabine et paliers ainsi que les sécurités moteur et manœuvre.
  - . La carte électronique microprocesseurs pré programmée permettant une gestion optimum de l'installation
  - . Le sélecteur d'étages statique indé réglable.
  - . Un afficheur de maintenance et diagnostic avec auto contrôle et visualisation du fonctionnement complet de l'appareil avec mémorisation des pannes.
- Fourniture et mise en place en trémie de deux câbles nylon destinées à la fixation des écrans de sélection d'étages et d'arrêts aux niveaux.
- Fourniture et mise en place sur la cabine d'un capteur d'étages statique infrarouge double faisceaux.
- Fourniture et mise en place d'une boîte d'arrêt basse pour le recalage de la sélection d'étages en cas coupure de courant et à la mise sous tension de l'appareil.
- Remplacement des canalisations électriques en gaine, force moteur, frein et d'alimentation de courant.
- Remplacement des pendentifs de liaison entre la machinerie et la cabine.

### • **FOURNITURE D'UNE REGULATION MOTEUR PAR VARIATION DE FREQUENCE**

- Fourniture et mise en place d'une régulation moteur à variation de fréquence:
- Fourniture des canalisations électriques ( sélections et sécurités ) raccordées à l'armoire de commande.
- Fourniture des canalisations électriques force moteur raccordées aux contacteurs de sens à l'armoire de commande

### • **DISPOSITIF DE MANOEUVRE DE RAPPEL**

- Fourniture et mise en place d'un dispositif électrique de manœuvre de rappel en machinerie pour remise à niveau de la cabine en cas de dépannage.
- Fourniture et mise en place des canalisations électriques de ce dispositif à l'armoire de commande

### • **BOITE A BOUTONS EN CABINE INOX**

- Remplacement de la boîte à boutons cabine par une boîte à boutons inox avec plastron inox brossé, comprenant:
  - . Les boutons d'étages. - Le bouton d'alarme "△". Le bouton de réouverture de porte "↔".
  - . Les instructions et la charge maximum autorisée en gravure. . Le numéro d'identification de l'appareil.
  - . L'indicateur digital de la position de la cabine. . Les flèches de sens de déplacement
- . L'éclairage de secours.( autonomie de deux heures ) . Le voyant de surcharge

- **PLAQUES A BOUTONS PALIERES INOX**

- Remplacement des boutons d'appel palier par des postes d'appel inox comprenant un plastron équipé d'un bouton avec voyant d'occupation incorporé.
- . Eteint : cabine libre. - . Fixe: cabine occupée. . Clignotant : en fonctionnement.
- . Fourniture d'un indicateur au palier du Rdc

**Proposition PAR APPAREIL pour la somme de :**

<b><u>Prix H.T.</u></b>	<b><u>14 065,00 €</u></b>	<b><u>T.V.A.</u></b>	<b><u>5,50%</u></b>	<b><u>14 838,58 € T.T.C.</u></b>
			<b><u>SOIT</u></b>	<b><u>97 334,67 F T.T.C.</u></b>

**OPTION N°1**

- **SOL CABINE**

- Après dépose de l'ancien revêtement de sol, fourniture et mise en place d'un nouveau revêtement type GRANIT 90

**Proposition PAR APPAREIL pour la somme de :**

<b><u>Prix H.T.</u></b>	<b><u>990,00 €</u></b>	<b><u>T.V.A.</u></b>	<b><u>5,50%</u></b>	<b><u>1 044,45 € T.T.C.</u></b>
			<b><u>SOIT</u></b>	<b><u>6 851,14 F T.T.C.</u></b>

**PROPOSITION DE CONTRATS DE MAINTENANCE**

(Conforme au décret interministériel du 09 Septembre 2004)

**Ascenseur : 3759 à 3767 /07 – 18 bd de la REPUBLIQUE – 9240 VAUCRESSON**  
**– CU : 300 Kg – 4 niveaux**

- **Entretien minimal PAR APPAREIL** Prix H.T. **1 330,00 €** par an soit 8 724,23 F T.V.A. en sus
- **Entretien étendu PAR APPAREIL** Prix H.T. **1 850,00 €** par an soit 12 135,20 F T.V.A. en sus

**NOUVELLES CONDITIONS D'INTERVENTION NORMALISEES AU 09-09-2004 :**

- Désincarcération et dépannage 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 inclus

**PJ :** Prestations et conditions générales d'entretien.

**NB :** En cas d'accord sur cette proposition, nous vous adresserons les originaux pour signature.

**Délais :** - Préparation : **10 mois** à réception de la commande et de l'acompte.

**Durée** – **Travaux 2008** : **1 semaine** – **Travaux 2013** : **3 semaines** -

**Paiements :** - Par chèques ou virement :

- 30% du montant T.T.C. à la commande.
- 30% au début des travaux.
- 30% en cours de montage

**Paiements si travaux 2008 uniquement :**

- Par chèques ou virement
- 60% du montant T.T.C. à la commande
- 30% en cours de montage

**Solde fin de nos travaux à réception de facture.**

**Options:** - De prix : 1 An.  
- De délai : 3 Mois

**Révision**

Prix révisable suivant la formule : BT 48 ou tout autre indice qui lui serait substitué.

L'indice de base étant celui du mois d'établissement de ce devis.

L'indice final étant celui de la facturation.

Le taux de T.V.A à ce jour est de 19,6% et en cas de fluctuation de celui-ci le nouveau taux sera applicable au jour de la facturation.

**Le taux de la T.V.A. de 5,5% sera applicable à réception des attestations pour les travaux dans les parties communes des locaux à usage d'habitation.**

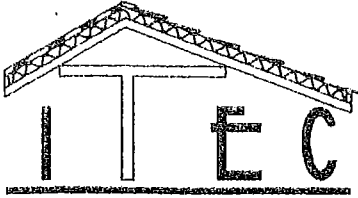
**NB :** Nous vous précisons qu'après ces travaux ,et ce pour des raisons de responsabilité et pour la sécurité des usagers , ainsi que pour bénéficier de la garantie du matériel ,il est nécessaire que le contrat d'entretien nous soit confié.

**Nota**

*De convention expresse, est réservée la propriété des appareils jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, conformément aux termes de la Loi n° 80-335 du 12 Mai 1980.*

Dans le cas d'un accord de votre part, veuillez nous retourner un des exemplaires de ce devis, dûment daté et signé, accompagné du montant de l'acompte à la commande.

Frédéric LETURC



S.A.S. au capital de 251 000 €  
R.C.S. PARIS B 320 290 851  
N° Identifiant TVA FR71320290851

Tél. : 01 48 94 12 00

Télécopie : 01 48 94 03 63

**CERTIFIÉ QUALIBAT  
ASSURANCE QUALITÉ**

Isolation du  
Toit

Étanchéité  
Couverture

Bureaux : 12/14, rue Lavoisier - 93110 ROSNY S/BOIS  
Siège social : 103, bd Mac Donald - 75019 PARIS

info@itecsa.fr

Rosny-Sous-Bois, le 5/2/2008

**DEVIS N° 08 / 31373**

Affaire : 18, Boulevard République  
92420 VAUCRESSON

REFECTION COMPLETE DE L'ETANCHEITE DE LA  
TERRASSE ACCESSIBLE DU BAT. F

Client : Patrimonia Boulogne

**DEVIS  
QUANTITATIF  
ESTIMATIF**

## BATIMENT F

\*\*\*\*\*

### TRAVAUX DE REFECTION TOTALE DE L'ETANCHEITE ET DE L'ISOLATION THERMIQUE DE LA TERRASSE ACCESSIBLE DU DERNIER NIVEAU

#### TRAVAUX PREVUS:

- \* Installation d'une sapine d'accès en toiture,
- \* Démolition du dallage en béton,
- \* Démolition des solins ciment,
- \* Arrachage complète de l'étanchéité et de l'isolation,
- \* Descente et évacuation des gravols,
- \* La mise en place d'un nouveau pare-vapeur, sans omettre les équerres de refort sur celui-ci, cette prestation est obligatoire depuis peu ( DTU 43.1 ),
- \* La pose d'une isolation thermique en mousse polyuréthane d'épaisseur de 60mm,
- \* Mise en place d'une étanchéité bicouche type " Biécran+Paradiène S.VV+Paradiène SR4 des établissements "SIPLAST" ou similaire,
- \* Protection des parties courantes par dalles en gravillon posées sur plots réglables,
- \* Mise en place de couvertines en aluminium laqué, collées sur l'acrotère,
- \* Dépose et remplacement des garde-corps périphérique, par de nouveaux en aluminium anodisé couleur naturelle, type "ARMOR droit" de chez BUGAL SA.
- \* Remplacement des séparatifs des terrasses.

#### TRAVAUX NON PREVUS :

- \* Tous travaux de remplacement ou de curage des canalisations EP.
- \* Le double déplacement des bacs et jardinières.
- \* Le déplacement des installations privatives (véranda, mobiliers et autres)
- \* Dépose des treillages et canisses qui ont été posés sur les garde-corps.

#### Nota:

Avant notre intervention, les copropriétaires devront retirer de la terrasse toutes les jardinières, bacs et autres aménagements, afin que nous puissions sans encombre réalliser nos travaux.

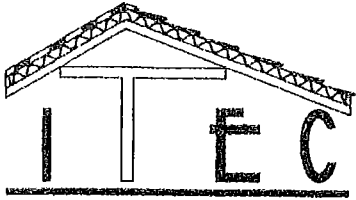
Le coût éventuel du double déplacement de ces dernières n'est pas prévu dans

#### ACTIVITÉS :

Étanchéités Mullicouches, Couverture, Asphalte, Résines, Bac-Acier, Entretien et Réfection des terrasses - Maçonnerie, Voirie, Carrelage, Imperméabilisation.

QUALIFICATIONS QUALIBAT (Certifié Assurance Qualité) :

Étanchéité : 3213, 3281, 3271, Asphalte : 3233, Couverture : 7522, 3101, 3122, 3142, 3161, 3152, Bardeau : 3132, Résine : 3242.



S.A.S. au capital de 251 000 €  
R.C.S. PARIS B 320 290 851  
N° Identifiant TVA FR71320290851

Tél. : 01 48 94 12 00

Télécopie : 01 48 94 03 63

Isolation du  
Toit

**CERTIFIE QUALIBAT  
ASSURANCE QUALITE**

Etanchéité  
Couverture

Bureaux : 12/14, rue Lavoisier - 93110 ROSNY S/BOIS  
Siège social : 103, bd Mac Donald - 75019 PARIS  
info@itecsa.fr

le présent devis, mais si vous le souhaitez, nous pourrions vous faire parvenir une proposition qui en chiffre de coût.

### 1) Cantonement réglementaire de chantier :

#### MOINS-VALUE POSSIBLE

*Si la copropriété peut mettre à la disposition de notre personnel des locaux conformes à la réglementation du travail, les coûts de ces derniers qui sont chiffrés dans le présent devis, peuvent-être déduits du montant total de notre offre.*

*Il est à noter que pour tout travail dépassant une durée de 8 jours, la législation du travail prévoit que le maître d'ouvrage doit mettre à la disposition des entreprises auxquelles il a confié celui-ci, des locaux à usage de vestiaires de réfectoire et de sanitaire.*

1 Double transport et installation d'une baraque vestiaire-réfectoire	MOIS	Prestation non prévue	
2 Transport et location d'un WC chimique + entretien hebdomadaire	MOIS	Prestation non prévue	
		<b>Sous-Total N°1</b>	<b>0,00</b>

### 2) Installation de chantier :

#### Chantier interdit aux occupants :

*Pendant toute la durée des travaux, les terrasses seront interdites d'accès (même aux propriétaires) pour des raisons de sécurité, notamment lorsque les garde-corps périphériques seront déposés, pour permettre la mise en place des nouveaux.*

3 Approvisionnement et repli de chantier par camion-benne	FORF	1,0	428,08	428,08
4 Installation d'une petite tourelle d'échafaudage pour mettre l'accès à la terrasse à notre personnel	FORF	1,0	2.352,54	2.352,54
5 Installation d'un treuil de terrasse à moteur thermique, compris frais	FORF	1,0	621,81	621,81
			<b>Sous-Total N°2</b>	<b>3.402,43</b>

### 3) Travaux de démolition :

6 Démolition pour évacuation des dalles 40 x 40 et du lit de sable sur lequel elles sont posées	M2	332,0	8,03	2.665,96
7 Démolition des solins ciment protégeant les relevés (Ht < 20 cm)	ML	138,0	7,09	978,42
			<b>Sous-Total N°3</b>	<b>3.644,38</b>

### 4) Travaux préparatoires :

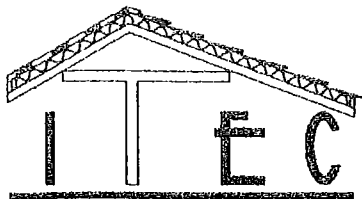
8 Arrachage de relevés d'étanchéité bicouche de dév. 30 cm environ	ML	138,0	3,01	415,38
--	----	-------	------	--------

#### ACTIVITÉS :

Etanchéités Mullicouches, Couverture, Asphalte, Résines, Bac-Acier, Entretien et Réfection des terrasses - Maçonnerie, Voirie, Carrelage, Imperméabilisation.

#### QUALIFICATIONS QUALIBAT (Certifié Assurance Qualité) :

Etanchéité : 3213, 3281, 3271, Asphalte : 3233, Couverture : 7522, 3101, 3122, 3142, 3161, 3152, Bardeau : 3132, Résine : 3242.



S.A.S. au capital de 251 000 €  
R.C.S. PARIS B 320 290 851  
N° Identifiant TVA FR71320290851

Tél. : 01 48 94 12 00

Télécopie : 01 48 94 03 63

Isolation du  
Toit

**CERTIFIÉ QUALIBAT  
ASSURANCE QUALITÉ**

Étanchéité  
Couverture

Bureaux : 12/14, rue Lavoisier - 93110 ROSNY S/BOIS  
Siège social : 103, bd Mac Donald - 75019 PARIS  
info@itecsa.fr

9 Arrachage en P.C de l'étanchéité qui est posée en indépendance	M2	332,0	4,81	1.596,92
10 Arrachage de l'isolation thermique d'ép. 6 cm et descente à R.D.C	M2	332,0	4,65	1.543,80
11 Dépose de départ d'eaux pluviales (E.P), y compris raccord provisoire	U	4,0	30,38	121,52
12 Dépose sans réemploi des séparatifs des terrasses	ML	24,0	15,53	372,72
13 Démolition des longrines en béton armé sous garde-corps séparatifs	ML	24,0	13,55	325,20
14 Préparation de l'ancien pare-vapeur qui servira de support au nouveau et de bâchage provisoire pendant la durée des travaux	M2	332,0	1,18	391,76
<b>Sous-Total N°4</b>				<b>4.767,30</b>

#### 5) Traitement des gravois :

15 Collinage et manutention de tous les gravois jusqu'à la benne	M3	86,0	19,09	1.641,74
16 Manutention, descente au treuil de gravois recyclables ( type béton ) et évacuation aux D.P par camion I.T.E.C.	M3	41,0	65,54	2.687,14
17 Chargement en benne et évacuation aux décharges de l'isolation	M3	28,0	60,82	1.702,96
18 Descente, collinage & évacuation de gravois non recyclables aux DP	M3	17,0	105,81	1.798,77
<b>Sous-Total N°5</b>				<b>7.830,61</b>

#### 6) Isolation thermique :

19 Pare-vapeur par chape élastomère type BDS soudée sur l'ancien	M2	332,0	7,46	2.476,72
20 Equerre de renfort élastomère au niveau du pare-vapeur	ML	138,0	4,51	622,38
21 Isolation thermique par panneaux de mousse polyuréthane de 6 cm d'épaisseur posés en libre indépendance	M2	332,0	17,43	5.786,76
<b>Sous-Total N°6</b>				<b>8.885,86</b>

#### 7) Travaux d'étanchéité :

22 En PC bi-couche élastomère: Biécran+Paradiène SVV+Paradiène SR4 celui-ci de type renforcé soudable, sera posé en double indépendance	M2	332,0	15,91	5.282,12
23 Etanchéité relevés : E.I.F + équerre + PARADIAL S dév : 0,45	ML	138,0	14,69	2.027,22
24 Au droit du départ E.P, façon & pose d'un ouvrage plomb avec platine	U	4,0	86,46	345,84
<b>Sous-Total N°7</b>				<b>7.655,18</b>

#### 8) Travaux de protection :

25 Protection des parties courantes par dalles gravillon 40x40x4cm type Marlux (Réf 2151,2154) ou Stradal (120,135) posées sur plots réglables	M2	332,0	59,94	19.900,08
26 Plus-value pour coupe des dalles en béton d'épaisseur 4 cm	ML	95,0	13,31	1.264,45
27 Petites reprises ponctuelles sur ouvrages de maçonneries dégradées	FORF	1,0	517,41	517,41
<b>Sous-Total N°8</b>				<b>21.681,94</b>

#### 9) Réfection de l'étanchéité des édicules :

##### **Nota Bene :**

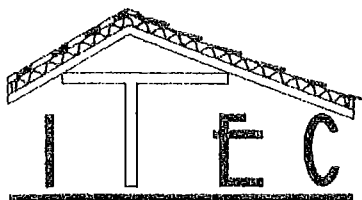
Sur la périphérie des édicules, nous prévoyons d'appliquer sur la retombée, une chape de type ardoisée, qui sera soudée au chalumeau sur le

#### ACTIVITÉS :

Étanchéités Mulli-couches, Couverture, Asphalte, Résines, Bac-Acier, Entretien et Réfection des terrasses - Maçonnerie, Voirie, Carrelage, Imperméabilisation.

#### QUALIFICATIONS QUALIBAT (Certifié Assurance Qualité) :

Étanchéité : 3213, 3281, 3271, Asphalte : 3233, Couverture : 7522, 3101, 3122, 3142, 3161, 3152, Bardeau : 3132, Résine : 3242.



S.A.S. au capital de 251 000 €  
R.C.S. PARIS B 320 280 851  
N° Identifiant TVA FR71320290861

Tél. : 01 48 94 12 00

Télécopie : 01 48 94 03 63

Isolation du  
Toit

**CERTIFIE QUALIBAT  
ASSURANCE QUALITE**

Étanchéité  
Couverture

Bureaux : 12/14, rue Lavoisier - 93110 ROSNY S/BOIS  
Siège social : 103, bd Mac Donald - 75019 PARIS  
info@itecsa.fr

support en béton, avec un léger débord par rapport au bandeau, de façon à améliorer le larmier de celui-ci.

28 Arrachage de la petite retombée d'étanchéité sur périphérie d'édicule	ML	35,0	2,38	83,30
29 Arrachage de relevés autoprotégés de développé moyen 50 cm env.	ML	6,0	3,84	23,04
30 Arrachage de l'étanchéité auto-protégée sur dessus d'édicule	M2	19,0	9,60	182,40
31 Habillage sur dessus d'édicule : EIF + chape ardoisée Supradial GS	M2	19,0	22,83	433,77
32 Etanchéité de relevés dév 50 cm : équerre + chape type SUPRADIAL	ML	6,0	16,53	99,18
33 En retombée d'édicule chape, type "Supradial (Ht 10 à 15 cm env)	ML	35,0	7,52	263,20
			<b>Sous-Total N°9</b>	<b>1.084,89</b>

#### 10) Repose des garde-corps séparatifs entre terrasses :

##### Nota Bene :

Sur les nouvelles longrines en béton armé chiffrées ci-après, nous prévoyons la repose de nouveaux garde-corps séparatifs.

34 Couche anti-poinçonnante & désolidarisante par dalles " PARCOURS"	M2	7,5	20,33	152,48
35 Coffrage, ferrailage & coulage de longrines B.A, dims. 30x20 cm pour repose des séparatifs, y compris création de barbacanes entre terrasses	ML	24,0	70,67	1.696,08
36 Sur les longrines en béton ci-dessus, mise en place d'un nouveau garde-corps en aluminium anodisé, du même type que sur acrotère	ML	24,0	125,60	3.014,40
			<b>Sous-Total N°10</b>	<b>4.862,96</b>

#### 11) Travaux de couvertines :

##### Nota Bene :

Sur le dessus de l'acrotère, après décapage de la membrane étanche qui est collée sur celui-ci, nous prévoyons la fourniture et la pose par collage d'une couvertine en aluminium 15/10 ème.

De base, nous prévoyons un aluminium anodisé de couleur naturelle.

En option nous pouvons prévoir si vous le souhaitez, un aluminium laqué de couleur RAL au choix moyennant un supplément de 5,50 €/ml

37 Arrachage d'habillages étanches de type autoprotégé sur acrotères	M2	32,0	9,88	316,16
38 Pose par collage sur le dessus des acrotères d'une couvertine en aluminium 15/10ème anodisé couleur naturelle, dév 550mm (voir croquis)	ML	77,0	45,94	3.537,38
			<b>Sous-Total N°11</b>	<b>3.853,54</b>

##### Nota Bene :

Le garde-corps que nous prévoyons de poser en remplacement de celui qui existe actuellement, sera de type droit à barreaudage vertical, de marque Bugal SA, modèle "Amor". Ce dernier sera fixé sur le dessus de la nouvelle couvertine collée, au moyen des sabot (voir croquis)

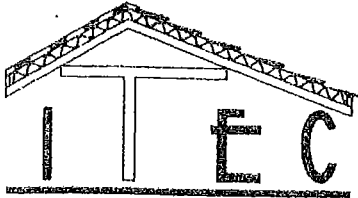
#### ACTIVITÉS :

Etanchéités Mullicouches, Couverture, Asphalte, Résines, Bac-Acler, Entretien et Réfection des terrasses - Maçonnerie, Voirie, Carrelage, Imperméabilisation.

#### QUALIFICATIONS QUALIBAT (Certifié Assurance Qualité) :

Etanchéité : 3213, 3281, 3271, Asphalte : 3233, Couverture : 7522, 3101, 3122, 3142, 3161, 3152, Bardeau : 3132, Résine : 3242.





S.A.S. au capital de 251 000 €  
R.C.S. PARIS B 320 290 851  
N° Identifiant TVA FR71320290851

Tél. : 01 48 94 12 00

Télécopie : 01 48 94 03 63

Isolation du Toit

**CERTIFIE QUALIBAT  
ASSURANCE QUALITE**

Etanchéité  
Couverture

Bureaux : 12/14, rue Lavoisier - 93110 ROSNY S/BOIS  
Siège social : 103, bd Mac Donald - 75019 PARIS  
info@itecsa.fr

De base, nous prévoyons un aluminium anodisé de couleur naturelle.  
En option nous pouvons prévoir si vous le souhaitez, un aluminium  
laqué de couleur RAL au choix moyennant un supplément de 7,20 €/ml

**Option avec inclinaison de 8 à 10 % :**

Pour une inclinaison du garde-corps de 8 à 10 % par rapport à l'acrotère  
avec la mise en place de sabots spéciaux, prévoir une plus-value par  
bâtiment de 1096,48 € T.T.C.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'avec cette inclinaison et ce  
type de garde-corps les angles de bâtiment ne pourront être fermés  
par une pièce.

**12) Travaux de garde-corps sur acrotère :**

39 Dépose des garde-corps métalliques, descente et évacuation aux D.P	ML	77,0	12,44	957,88
40 Fourniture & pose sur l'acrotère (voir croquis) d'un garde-corps droit Bugal modèle Amor, hauteur 1030 mm, en aluminium anodisé naturel	ML	77,0	125,60	9.671,20
41 Plus-value pour mise en place d'un garde-corps posé avec un angle de 8 à 10 % rapport à l'acrotère	U			Travaux chiffrés en option

**Sous-Total N°12      10.629,08**

Signataire : **Artur DA SILVA**

Tél. ligne directe : 06.08.27.70.09

*(Signature manuscrite)*

01 48 94 12 00

01 48 94 03 63

251 000 €

12/14 rue Lavoisier

93110 ROSNY S/BOIS

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

- Valeur :  
Nos prix ont été calculés hors taxe, hors frais, valeur FEVRIER 2008.
- Actualisation :  
Nos prix sont fermes et non révisables pour une durée de 4 mois francs. Passé ce délai, ils seront actualisables suivant l'index BT53 du MONITEUR du BATIMENT et des TRAVAUX PUBLICS.
- Paiement :
  - Acompte à la commande de 25 %.
  - Règlement par chèque sous 30 jours, passé ce délai il sera appliqué des pénalités fixées au taux d'intérêt annuel de 10,25 % conformément à l'article L441-6 du code du commerce.
  - Aucune ristourne ne sera accordée en cas de paiement comptant ou anticipé.
- Délai :  
Les travaux pourront débuter 8 semaine(s) après réception de l'ordre de service.
- Accès :  
Le libre accès au bâtiment, et à la terrasse à réaliser devra nous être laissé par les propriétaires, sans aucune restriction.

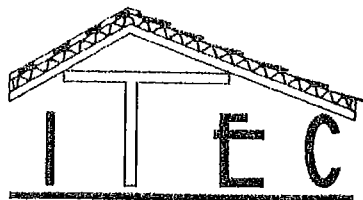
<b>TOTAL GENERAL H.T.</b>	:	<b>78.298,17</b>
<b>T.V.A. à 5,50 %</b>	:	<b>4.306,40</b>
<b>TOTAL T.T.C. (en Euro)</b>	:	<b>82.604,57</b>

**ACTIVITÉS :**

Etanchéités Multicouches, Couverture, Asphalte, Résines, Bac-Acier, Entretien et Réfection des terrasses - Maçonnerie, Voirie, Carrelage, Imperméabilisation.

**QUALIFICATIONS QUALIBAT (Certifié Assurance Qualité) :**

Etanchéité : 3213, 3281, 3271, Asphalte : 3233, Couverture : 7522, 3101, 3122, 3142, 3161, 3152, Bardeau : 3132, Résine : 3242.



S.A.S. au capital de 251 000 €  
R.C.S. PARIS B 320 290 051  
N° Identifiant TVA FR71320290851

Tél. : 01 48 94 12 00

Télécopie : 01 48 94 03 63

Isolation du  
Toit

**CERTIFIE QUALIBAT  
ASSURANCE QUALITE**

Étanchéité  
Couverture

Bureaux : 12/14, rue Lavoisier - 93110 ROSNY S/BOIS  
Siège social : 103, bd Mac Donald - 75019 PARIS  
info@itecsa.fr

#### CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- **Fournitures :**  
L'eau et la puissance électrique éventuellement nécessaires à la réalisation de nos travaux devront nous être fournies gracieusement par la propriété.
  - **Garantie :**  
Les travaux du présent devis sont garantis 10 ans.
  - **Durée des travaux :**  
Hors intempéries et travaux non prévus, la durée des travaux est estimée à 13 semaine(s).
- 
- **Taux de T.V.A. Normal ;**  
Le taux de T.V.A. indiqué sur ce devis, est celui en vigueur à ce jour. Il pourra évoluer en plus ou en moins suivant les nouvelles dispositions fiscales qui pourraient nous être imposées, sans que cela puisse nous être opposables.  
Seul le montant hors taxes du présent devis est contractuel.
  - **Taux de T.V.A. Réduit à 5,5 % ;**  
Sur présentation d'une attestation conforme à la réglementation fiscale en vigueur, le taux de T.V.A. réduit à 5,5 % pourra être appliqué à ce devis.

#### ACTIVITÉS :

Étanchéités Multicouches, Couverture, Asphalte, Résines, Bac-Acier, Entretien et Réfection des terrasses - Maçonnerie, Voirie, Carrelage, Imperméabilisation.

#### QUALIFICATIONS QUALIBAT (Certifié Assurance Qualité) :

Étanchéité : 3213, 3281, 3271, Asphalte : 3233, Couverture : 7522, 3101, 3122, 3142, 3161, 3152, Bardeau : 3132, Résine : 3242.



LAMY Agence BOULOGNE  
128 RUE THIERS  
92617 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

Le 05/03/2008  
Utilisateur : M. DANJON JEAN-CHRISTOPHE



MS0005359

IM0014440

Libelle : Travaux d'entretien du bâtiment P hors assurance et honoraires

Clés de simulation utilisées	Simulation
0003-1 Charges communes générales	Libelle : Travaux d'entretien Montant : 82.604,67
CP0142482 Mme ACART JACQUELINE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 866/250000 286,14  Total 286,14
CP0142483 M. et Mme AUDRAN JEAN CLAUDE 26 RUE DE PARASOL 47300 VILLENEUVE SUR LOT	0003-1 : 584/250000 192,96  Total 192,96
CP0142484 M. et Mme BAILLET 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. A 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1428/250000 471,84  Total 471,84
CP0142485 M. et Mme BARBE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. H 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1580/250000 622,06  Total 622,06
CP0142486 M. et Mme BARBIER CHARLES 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. C 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1800/250000 594,76  Total 594,76
CP0142487 M. et Mme BARBE ANDRE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. H 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 110/250000 36,35  Total 36,35
CP0142488 M. BARBE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 836/250000 278,23  Total 278,23
CP0142489 M. et Mme BARROSO 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. G 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1701/250000 562,04  Total 562,04
CP0142491 M. et Mme BECHERUCCI 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. D 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1800/250000 594,76  Total 594,76
CP0142493 Indivision BELFORT-DE BARROS 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE LE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1167/250000 385,6  Total 385,6
CP0142494 M. BENICHOU THOMAS 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. B1 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 856/250000 282,84  Total 282,84
CP0142495 M. et Mme BERGER CLAUDE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. C 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1721/250000 568,65  Total 568,65
CP0142496 M. BERGER CLAUDE 18 C BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 110/250000 36,35  Total 36,35
CP0142497 Mme BERTIAUX 6 RUE DE LA COMMANDERIE 89300 JOIGNY	0003-1 : 1680/250000 555,1  Total 555,1
CP0142498 M. et Mme BLANDIOT 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. H 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1670/250000 551,8  Total 551,8
CP0142499 M. et Mme BOESSE 16 IMPASSE LABARJAC 73420 VIVIERS DU LAC	0003-1 : 878/250000 289,45  Total 289,45
CP0142500	0003-1 : 2898/250000 927,81

M. et Mme BONNEAU MICHEL 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. H 92420 VAUCRESSON	Total	927,81
CP0142501 M. BONS GERARD 8 RUE DARCEL 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	0003-1 : 806/250000 Total	266,32 266,32
CP0142502 Mme BORDES GISLAINE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. C 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2546/250000 Total	841,24 841,24
CP0142503 M. et Mme BOSSER-RUCART 9 RUE DE LA LIBERATION 92210 ST CLOUD	0003-1 : 745/250000 Total	246,16 246,16
CP0142504 M. et Mme BOUCHE 28 AVENUE DU DOCTEUR RAYMOND PICAUD 08400 CANNES	0003-1 : 1268/250000 Total	418,97 418,97
CP0142505 Mlle BOUCHERON 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. B1 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 946/250000 Total	312,58 312,58
CP0142506 Mme BOULANGER 38 ALLEE DES SABLONS 78170 LA CELLE ST CLOUD	0003-1 : 1398/250000 Total	461,92 461,92
CP0142508 M. et Mme BRESSON MARCEL 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. G 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1670/250000 Total	551,8 551,8
CP0142509 M. BRESSON MICHEL 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. G 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 3039/250000 Total	1 004,14 1 004,14
CP0142510 M. BREUVART JACQUES 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. A 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1378/250000 Total	455,32 455,32
CP0142511 Mlle BROCHON 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 685/250000 Total	226,34 226,34
CP0142513 Mlle BUFFENOIR HELENE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 866/250000 Total	286,14 286,14
CP0142514 M. CALINAUD BERNARD 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. A 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1268/250000 Total	418,97 418,97
CP0142515 M. et Mme CANONICA FRANCK 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. G 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1730/250000 Total	571,62 571,62
CP0142516 Mme CANOVAGGIO COLETTE 29 BIS ALLEE SAINT GILLES 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 534/250000 Total	176,44 176,44
CP0142517 Société LAMY Mme CARME DANIELLE C/O SOCIÉTÉ LAMY . 7 ALLEE DE LA COTE D OR 78310 MAUREPAS	0003-1 : 1349/250000 Total	445,73 445,73
CP0142518 M. CASTAGNE 57/59 GRANDE RUE 92380 GARCHES	0003-1 : 614/250000 Total	202,88 202,88
CP0142520 M. et Mme CHAGNON BERNARD 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. E 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1268/250000 Total	418,97 418,97
CP0142522 M. et Mme CHAIGNEAU 8 CHEMIN DES DOULEES 28500 STE GEMME MORONVAL	0003-1 : 1428/250000 Total	471,64 471,64
CP0142623	0003-1 : 1288/250000	425,58

M. et Mme CHAPUT 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. A 92420 VAUCRESSON	Total	426,60
CP0142525 M. et Mme CHARREL BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. E 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2586/250000 Total	887,5 887,6
CP0142526 M. et Mme CHAUDRON 16 ALLEE DES GLYCINES 94910 ORLY	0003-1 : 734/250000 Total	242,53 242,53
CP0142527 M. CHEDEVILLE 17 AVENUE AUGUSTE DUTREUX 78170 LA CELLE ST CLOUD	0003-1 : 856/250000 Total	286,14 286,14
CP0142528 M. et Mme COELHO TEIXEIRA 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. A 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1117/250000 Total	369,08 369,08
CP0142529 M. et Mme CONTELEC 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. A 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1318/250000 Total	435,49 435,49
CP0142530 Mlle CROPAT SOPHIE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. E 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1509/250000 Total	498,6 498,6
CP0142531 M. et Mme DA MOTA TEIXEIRA 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1128/250000 Total	372,71 372,71
CP0142532 M. et Mme DA SILVA / TEIXEIRA 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1238/250000 Total	409,06 409,06
CP0142533 M. et Mlle DA CONCEICAO OU TEIXEIRA 20 BIS RUE GUSTAVE LAMBERT 92380 GARCHES	0003-1 : 846/250000 Total	279,53 279,53
CP0142535 Mme DARFEUILLE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. C 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2707/250000 Total	894,44 894,44
CP0142536 Mlle DAUGABEL NADEGE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. H 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 836/250000 Total	276,23 276,23
CP0142537 Société ACCUEIL IMMOBILIER Mme DAUXERRE C/O ACCUEIL IMMOBILIER 117 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 846/250000 Total	279,53 279,53
CP0142538 Mme DE JONQUIERES 4 RESIDENCE LE PRE AU BOIS 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1117/250000 Total	369,08 369,08
CP0142539 M. et Mme DECOCK 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1941/250000 Total	641,34 641,34
CP0142541 M. et Mme DICI CHRISTIAN 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1811/250000 Total	598,39 598,39
CP0142542 M. DIOT 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1408/250000 Total	465,23 465,23
CP0142543 M. et Mlle DIOT CHRISTIAN LAC 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1298/250000 Total	428,88 428,88
CP0142544 M. et Mme DJEBALI LUDOVIC BARBARA 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. A	0003-1 : 1419/250000	468,86

92420 VAUCRESSON	Total	468,86
CP0142545 M. et Mme DUCHESNE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. B1 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 846/250000  Total	278,53  278,53
CP0142546 M. DUPONT PIERRE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. B2 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 110/250000  Total	36,35  36,35
CP0142547 M. DUVIVIER JEAN FRANCOIS 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. G 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 918/250000  Total	302,66  302,66
CP0142548 M. ERNYEI HERBERT 49 RUE DE BOULAINVILLIERS 76016 PARIS 16	0003-1 : 895/250000  Total	295,72  295,72
CP0142549 M. ESCALIE GEORGES 2 AVENUE SAINT NICOLAS 02600 VILLERS COTTERETS	0003-1 : 685/250000  Total	226,34  226,34
CP0142550 Mme ESCUDIER 40 RUE DE PARIS 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	0003-1 : 685/250000  Total	226,34  226,34
CP0142551 Société ESPACE 2001 MR JEÔME PRUNET 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 80700/250000  Total	26 664,76  26 664,76
CP0142553 M. FAUVEL FRANCK 28 AVENUE REILLE 76014 PARIS 14	0003-1 : 906/250000  Total	299,36  299,36
CP0142554 M. FENAUX JEAN MARC 16 RUE DU MARECHAL FOCH 91330 YERRES	0003-1 : 1087/250000  Total	359,16  359,16
CP0142555 Mlle FOULON CHRISTINE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1168/250000  Total	385,93  385,93
CP0142556 M. et Mme FREYRIA 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. G 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2637/250000  Total	937,4  937,4
CP0142558  Madame HATTON CATHERINE  Mme GADAUT C/O HATTON CATHERINE 36 ROUTE DE VERSAILLES 78430 LOUVECIENNES	0003-1 : 855/250000  Total	282,61  282,61
CP0142559 M. GARABOL JEAN LOUIS 129 A ROUTE DE HOUDAN 78711 MANTES LA VILLE	0003-1 : 2637/250000  Total	871,31  871,31
CP0142560  Société LES MARECHAUX  M. et Mme GIRAUD LUCIEN C/O AGENCE LES MARECHAUX 11 BIS AVENUE JOFFRE 92380 GARCHES	0003-1 : 916/250000  Total	302,66  302,66
CP0142562 Succession GOUY RAYMONDE 14 BOULEVARD RAYMOND POINCARÉ 92380 GARCHES	0003-1 : 1872/250000  Total	618,54  618,54
CP0142563 M. et Mme GRELLEY PIERRE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. G 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2275/250000  Total	761,7  761,7
CP0142564 M. HENON MATHIEU 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. B1 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 895/250000  Total	295,72  295,72
CP0142565 Mlle HOMANN ANNE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. C 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 806/250000  Total	266,32  266,32

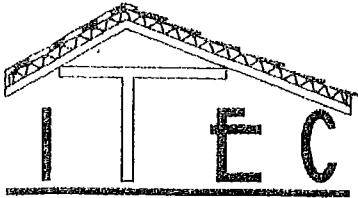
CP0142566 Mme JACQ AGNES 30 AVENUE LOUVOIS 92370 CHAVILLE	0003-1 : 816/250000	269,29
	Total	269,29
CP0142567 Mme JEAN ODETTE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1368/250000	452,01
	Total	452,01
CP0142569 M. et Mme JUMEAU 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. D 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1790/250000	691,45
	Total	691,45
CP0142571 Mme KOUDLANSKI MARIE PIERRE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE B2 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 685/250000	226,34
	Total	226,34
CP0142572 SCI LA VERNONNAISE 14 AVENUE DU 1ER CONSUL 92600 RUEIL MALMAISON	0003-1 : 1368/250000	462,01
	Total	462,01
CP0142573 Mme LADAME 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. A 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1167/250000	385,6
	Total	385,6
CP0142574 M. et Mme LAIDET ADRIEN 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1378/250000	465,32
	Total	465,32
CP0142575 M. LANSADE LAURENT 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 966/250000	319,18
	Total	319,18
CP0142576 M. et Mlle LARTILLEUX R. CHAUVET B. 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 956/250000	315,88
	Total	316,88
CP0142577 Mlle LAVERNE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. B2 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 866/250000	286,14
	Total	286,14
CP0142579 Société AIGLE IMMO. EUROPE M. et Mme LECHARPENTIER C/O AIGLE IMMO. EUROPE 83 RUE TRUFFAUT 75017 PARIS 17	0003-1 : 1288/250000	425,58
	Total	425,58
CP0142580 M. et Mme LEROOY 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. C 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2596/250000	657,77
	Total	657,77
CP0142581 M. et Mme MACEDO JUSTINO JOSE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. E 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1398/250000	461,92
	Total	461,92
CP0142583 M. et Mme MADEIRAS/SILVA ALFONSO 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1128/250000	372,71
	Total	372,71
CP0142584 Mme MAHE YVONNE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 926/250000	305,97
	Total	306,97
CP0142586 M. MARNES VAUCRESSON LOGEMENT CENTRE CULTUREL MONTGOLF AVENUE JEAN SALMON LEGAGNEUR 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1198/250000	395,84
	Total	395,84
CP0142587 Mlle MAS 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. A 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1288/250000	425,58
	Total	425,58
CP0142588 M. MASSAUX LUC ROUTE DE PICCOVAGGIA PAVELLONE 20137 PORTO VECCHIO	0003-1 : 896/250000	296,05
	Total	296,05
CP0142589 M. et Mme MATHOUX	0003-1 : 1349/250000	445,73

18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. E 92420 VAUCRESSON	Total	446,73
CP0142590 Société URBANIA PARIS UFFI M. MAZEROLLES C/O URBANIA PARIS UFFI 36 RUE DE ROME 76008 PARIS 08	0003-1 : 1469/250000 Total	485,38 485,38
CP0142591 M. MEERSCHART JEAN 106 BOULEVARD DIDEROT 75012 PARIS 12	0003-1 : 846/250000 Total	279,53 279,53
CP0142592 M. MERLOT 22 RUE DE LA TOUR D ARGENT 92160 ANTONY	0003-1 : 866/250000 Total	286,14 286,14
CP0142594 M. et Mme MICHELOT / TOURNON 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. H 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1600/250000 Total	628,67 628,67
CP0142595 Société ACCUEIL IMMOBILIER M. et Mme MONTILAURENT C/O ACCUEIL IMMOBILIER 117 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1198/250000 Total	395,84 395,84
CP0142597 Société URBANIA PARIS UFFI M. NEGRIER C/O URBANIA PARIS UFFI 36 RUE DE ROME 76008 PARIS 08	0003-1 : 624/250000 Total	206,18 206,18
CP0142598 M. NEMETH 108 RUE LOUIS ROUQUIER 92300 LEVALLOIS PERRET	0003-1 : 1318/250000 Total	435,49 435,49
CP0142599 Mme PAILLARD MONIQUE 29 AVENUE LE NOTRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 826/250000 Total	272,93 272,93
CP0142601 Société PARAVISTA 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. E 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1117/250000 Total	369,08 369,08
CP0142602 Mme PARIS CHRISTINE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 846/250000 Total	279,53 279,53
CP0142603 M. POIRIER 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. C 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2284/250000 Total	757,98 757,98
CP0142604 M. POIRIER JACQUES 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 916/250000 Total	302,68 302,68
CP0142605 Mme PROUT 65 RUE DE MORIFOSSE 95100 ARGENTEUIL	0003-1 : 858/250000 Total	282,84 282,84
CP0142606 M. et Mme QUANTIN 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. D 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1881/250000 Total	621,52 621,52
CP0142607 M. QUEMENER 81 LOTISSEMENT SAINT JEAN 84800 L ISLE SUR LA SORGUE	0003-1 : 775/250000 Total	256,07 256,07
CP0142608 M. et Mme QUENNESSON 27 RUE DES BRUYERES 93260 LES LILAS	0003-1 : 1741/250000 Total	575,26 575,26
CP0142609 M. et Mme RADWANSKI PIERRE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1349/250000 Total	445,73 445,73
CP0142610 M. et Mme RAMLOUL GUNNESS 11BIS RUE DE LA FOLIE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 584/250000 Total	192,96 192,96



CP0142611 Mme RENAUDIN - BECHERUCCI 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. D 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1006/250000	332,4
	Total	332,4
CP0142612 M. RENOUL 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1458/250000	481,75
	Total	481,75
CP0142613 M. et Mme RIBOT/LEGENDE STEPHAN 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. D 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2023/250000	668,44
	Total	668,44
CP0142615 M. et Mme ROBERT / FERAUD 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. E 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1318/250000	435,49
	Total	435,49
CP0142616 M. et Mme ROBERT JEAN-PIERRE 68 AVENUE ANDRE MAGINOT BAT. B2 37100 TOURS	0003-1 : 1178/250000	389,23
	Total	389,23
CP0142617 Mme SCORDEL 8 RUE DES FONDS HUGUENOTS 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1068/250000	352,89
	Total	352,89
CP0142618 M. et Mme SILLIQC GUY 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1238/250000	409,06
	Total	409,06
CP0142619 Mme SIMON SIMONE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1117/250000	369,08
	Total	369,08
CP0142620 Mme STEIN . 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1630/250000	538,58
	Total	538,58
CP0142621 Mlle TACQUENET MARTINE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. B1 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 826/250000	272,93
	Total	272,93
CP0142622 M. TEIXEIRA PHILIPPE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. B1 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 785/250000	259,38
	Total	259,38
CP0142623 M. et Mme TEIXEIRA MANUEL 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE BAT. D 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 966/250000	319,18
	Total	319,18
CP0142624 M. et Mme TEXIER JEAN FRANCOIS 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. D 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2819/250000	931,45
	Total	931,45
CP0142627 Mme VALES 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. G 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2718/250000	898,41
	Total	898,41
CP0142629 SCI VAUCRESSON REPUBLIQUE 101 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1128/250000	372,71
	Total	372,71
CP0142630  Monsieur VERRIER PIERRE  Indivision VERRIER C/O MR VERRIER PIERRE 43 RUE TAHERE 92210 ST CLOUD	0003-1 : 826/250000	272,93
	Total	272,93
CP0142631 Mme VINEIS ODETTE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. D 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1721/250000	568,65
	Total	568,65
CP0142632 M. et Mme WILLAUME 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. E 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1338/250000	442,1
	Total	442,1
CP0170226 Indivision PUPIN/MARECHAL Rudy/Nathalie	0003-1 : 1117/250000	369,08

6 RUE ANTOINE CHANTIN 75014 PARIS 14	Total	369,06
CP0184020 M. et Mme SCHUH Daniel Jacqueline 11 RUE DES 4 VENTS 92380 GARCHES	0003-1 : 665/250000 Total	219,73 219,73
CP0264666 M. et Mme ADAM Arnaud Christele 38BIS RUE DU MONT VALERIEN 92210 ST CLOUD	0003-1 : 2224/250000 Total	734,86 734,86
CP0265190 M. FARAGUE Sherif 44 RUE DU THEATRE 75015 PARIS 15	0003-1 : 1368/250000 Total	452,01 452,01
CP0335065 Indivision TONON/DROMARD Nicolas/Julie 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 654/250000 Total	216,09 216,09
CP0381123 Indivision GUILLEROT/BENOIT /Benolt 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1941/250000 Total	641,38 641,38



S.A.S. au capital de 251 000 €  
R.C.S. PARIS B 320 290 851  
N° Identifiant TVA FR71320290851

Tél. : 01 48 94 12 00

Télécopie : 01 48 94 03 63

**CERTIFIE QUALIBAT  
ASSURANCE QUALITE**

Isolation du  
Toit

Etanchéité  
Couverture

Bureaux : 12/14, rue Lavoisier - 93110 ROSNY S/BOIS  
Siège social : 103, bd Mac Donald - 75019 PARIS

info@itecsa.fr

Rosny-Sous-Bois, le 5/2/2008

**DEVIS N° 08 / 31374**

Affaire : 18, Boulevard République  
92420 VAUCRESSON

REFECTION COMPLETE DE L'ETANCHEITE DE LA  
TERRASSE ACCESSIBLE DU BATIMENT D

Client : Patrimonia Boulogne

**DEVIS  
QUANTITATIF  
ESTIMATIF**

## BATIMENT D

\*\*\*\*\*

### TRAVAUX DE REFECTION TOTALE DE L'ETANCHEITE ET DE L'ISOLATION THERMIQUE DE LA TERRASSE ACCESSIBLE DU DERNIER NIVEAU

#### TRAVAUX PREVUS:

- \* Installation d'une sapine d'accès en toiture,
- \* Démolition du dallage en béton,
- \* Démolition des solins ciment,
- \* Arrachage complète de l'étanchéité et de l'isolation,
- \* Descente et évacuation des gravois,
- \* La mise en place d'un nouveau pare-vapeur, sans omettre les équerres de refort sur celui-ci, cette prestation est obligatoire depuis peu ( DTU 43.1 ),
- \* La pose d'une isolation thermique en mousse polyuréthane d'épaisseur de 60mm,
- \* Mise en place d'une étanchéité bicouche type " Biécran+Paradiène S.VV+Paradiène SR4 des établissements "SIPLAST",
- \* Protection des parties courantes par dalles en gravillon posées sur plots réglables,
- \* Mise en place de couvertines en aluminium laqué, collées sur l'acrotère,
- \* Dépose et remplacement des garde-corps périphérique, par de nouveaux en aluminium anodisé couleur naturelle, type "ARMOR droit" de chez BUGAL SA.
- \* Remplacement des séparatifs des terrasses.

#### TRAVAUX NON PREVUS :

- \* Le remplacement des garde-corps séparatifs.
- \* Tous travaux de remplacement ou de curage des canalisations EP.
- \* Le double déplacement des bacs et jardinières.
- \* Le déplacement des installations privatives (véranda, mobiliers et autres)
- \* Dépose des treillages et canisses qui ont été posés sur les garde-corps.

#### Nota:

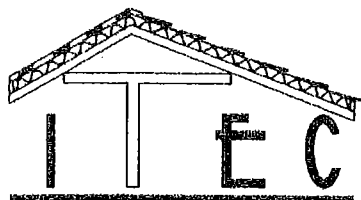
Avant notre intervention, les copropriétaires devront retirer de la terrasse toutes les jardinières, bacs et autres aménagements, afin que nous puissions sans encombre

#### ACTIVITÉS :

Etanchéités Mullicouches, Couverture, Asphalte, Résines, Bac-Acier, Entretien et Réfection des terrasses - Maçonnerie, Voirie, Carrelage, Imperméabilisation.

#### QUALIFICATIONS QUALIBAT (Certifié Assurance Qualité) :

Etanchéité : 3213, 3281, 3271, Asphalte : 3233, Couverture : 7522, 3101, 3122, 3142, 3161, 3152, Bardeau : 3132, Résine : 3242.



S.A.S. au capital de 251 000 €  
R.C.S. PARIS B 320 290 851  
N° Identifiant TVA FR71320290851

Tél. : 01 48 94 12 00

Télécopie : 01 48 94 03 63

Isolation du  
Toit

**CERTIFIE QUALIBAT  
ASSURANCE QUALITE**

Etanchéité  
Couverture

Bureaux : 12/14, rue Lavoisier - 93110 ROSNY S/BOIS  
Siège social : 103, bd Mac Donald - 75019 PARIS  
info@itecsa.fr

réaliser nos travaux.

Le coût éventuel du double déplacement de ces dernières n'est pas prévu dans le présent devis, mais si vous le souhaitez, nous pourrions vous faire parvenir une proposition qui en chiffre de coût.

### 1) Cantonement réglementaire de chantier :

#### MOINS-VALUE POSSIBLE

Si la copropriété peut mettre à la disposition de notre personnel des locaux conformes à la réglementation du travail, les coûts de ces derniers qui sont chiffrés dans le présent devis, peuvent-être déduits du montant total de notre offre.

Il est à noter que pour tout travail dépassant une durée de 8 jours, la législation du travail prévoit que le maître d'ouvrage doit mettre à la disposition des entreprises auxquelles il a confié celui-ci, des locaux à usage de vestiaires de réfectoire et de sanitaire.

1 Double transport et installation d'une baraque vestiaire-réfectoire	MOIS	Prestation non prévue	
2 Transport et location d'un WC chimique + entretien hebdomadaire	MOIS	Prestation non prévue	
		<b>Sous-Total N°1</b>	<b>0,00</b>

### 2) Installation de chantier :

#### Chantier interdit aux occupants :

Pendant toute la durée des travaux, les terrasses seront interdites d'accès (même aux propriétaires) pour des raisons de sécurité, notamment lorsque les garde-corps périphériques seront déposés, pour permettre la mise en place des nouveaux.

3 Approvisionnement et repli de chantier par camion-benne	FORF	1,0	428,08	428,08
4 Installation d'une petite tourelle d'échafaudage pour mettre l'accès à la terrasse à notre personnel	FORF	1,0	2.352,54	2.352,54
5 Installation d'un treuil de terrasse à moteur thermique, compris frais	FORF	1,0	621,81	621,81
			<b>Sous-Total N°2</b>	<b>3.402,43</b>

### 3) Travaux de démolition :

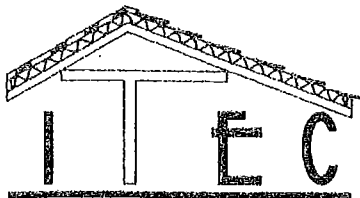
6 Démolition pour évacuation des dalles 40 x 40 et du lit de sable sur lequel elles sont posées	M2	332,0	8,03	2.665,96
7 Démolition des solins ciment protégeant les relevés (Ht < 20 cm)	ML	138,0	7,09	978,42
			<b>Sous-Total N°3</b>	<b>3.644,38</b>

#### ACTIVITÉS :

Etanchéités Mullcouches, Couverture, Asphalte, Résines, Bac-Acier, Entretien et Réfection des terrasses - Maçonnerie, Voirie, Carrelage, Imperméabilisation.

#### QUALIFICATIONS QUALIBAT (Certifié Assurance Qualité) :

Etanchéité : 3213, 3281, 3271, Asphalte : 3233, Couverture : 7522, 3101, 3122, 3142, 3161, 3152, Bardeau : 3132, Résine : 3242.



S.A.S. au capital de 251 000 €  
R.C.S. PARIS B 320 290 851  
N° Identifiant TVA FR71320290851

Tél. : 01 48 94 12 00

Télécopie : 01 48 94 03 63

**CERTIFIÉ QUALIBAT  
ASSURANCE QUALITÉ**

Isolation du  
Toit

Étanchéité  
Couverture

Bureaux : 12/14, rue Lavoisier - 93110 ROSNY S/BOIS  
Siège social : 103, bd Mac Donald - 75019 PARIS  
info@itecsa.fr

#### 4) Travaux préparatoires :

8 Arrachage de relevés d'étanchéité bicouche de dév. 30 cm environ	ML	138,0	3,01	415,38
9 Arrachage en P.C de l'étanchéité qui est posée en indépendance	M2	332,0	4,81	1.596,92
10 Arrachage de l'isolation thermique d'ép. 6 cm et descente à R.D.C	M2	332,0	4,65	1.543,80
11 Dépose de départ d'eaux pluviales (E.P), y compris raccord provisoire	U	4,0	30,38	121,52
12 Dépose sans réemploi des séparatifs des terrasses	ML	15,0	15,53	232,95
13 Démolition des longrines en béton armé sous garde-corps séparatifs	ML	15,0	13,55	203,25
14 Préparation de l'ancien pare-vapeur qui servira de support au nouveau et de bâchage provisoire pendant la durée des travaux	M2	332,0	1,18	391,76

**Sous-Total N°4 4.505,58**

#### 5) Traitement des gravois :

15 Coltinage et manutention de tous les gravois jusqu'à la benne	M3	86,0	19,09	1.641,74
16 Manutention, descente au treuil de gravois recyclables ( type béton ) et évacuation aux D.P par camion I.T.E.C.	M3	41,0	65,54	2.687,14
17 Chargement en benne et évacuation aux décharges de l'isolation	M3	28,0	60,82	1.702,96
18 Descente, coltinage & évacuation de gravois non recyclables aux DP	M3	17,0	105,81	1.798,77

**Sous-Total N°5 7.830,61**

#### 6) Isolation thermique :

19 Pare-vapeur par chape élastomère type BDS soudée sur l'ancien	M2	332,0	7,46	2.476,72
20 Equerre de renfort élastomère au niveau du pare-vapeur	ML	138,0	4,51	622,38
21 Isolation thermique par panneaux de mousse polyuréthane de 6 cm d'épaisseur posés en libre indépendance	M2	332,0	17,43	5.786,76

**Sous-Total N°6 8.885,86**

#### 7) Travaux d'étanchéité :

22 En PC bi-couche élastomère: Blécran+Paradiène SVV+Paradiène SR4 celui-ci de type renforcé soudable, sera posé en double indépendance	M2	332,0	15,91	5.282,12
23 Etanchéité relevés : E.I.F + équerre + PARADIAL S dév : 0,45	ML	138,0	14,69	2.027,22
24 Au droit du départ E.P, façon & pose d'un ouvrage plomb avec platine	U	4,0	86,46	345,84

**Sous-Total N°7 7.655,18**

#### 8) Travaux de protection :

25 Protection des parties courantes par dalles gravillon 40x40x4cm type Marlux (Réf 2151,2154) ou Stradal (120,135) posées sur plots réglables	M2	332,0	59,94	19.900,08
26 Plus-value pour coupe des dallettes en béton d'épaisseur 4 cm	ML	95,0	13,31	1.264,45
27 Petites reprises ponctuelles sur ouvrages de maçonneries dégradées	FORF	1,0	517,41	517,41

**Sous-Total N°8 21.681,94**

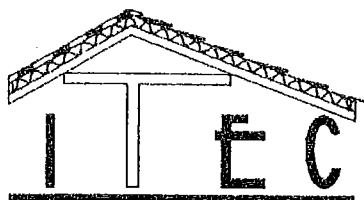
#### 9) Réfection de l'étanchéité des édifices :

#### ACTIVITÉS :

Étanchéités Mullicouches, Couverture, Asphalte, Résines, Bac-Acier, Entretien et Réfection des terrasses - Maçonnerie, Voirie, Carrelage, Imperméabilisation.

#### QUALIFICATIONS QUALIBAT (Certifié Assurance Qualité) :

Étanchéité : 3213, 3281, 3271. Asphalte : 3233, Couverture : 7522, 3101, 3122, 3142, 3161, 3152, Bardeau : 3132, Résine : 3242.



S.A.S. au capital de 251 000 €  
R.C.S. PARIS B 320 290 851  
N° Identifiant TVA FR71320290851

Tél. : 01 48 94 12 00

Télécopie : 01 48 94 03 63

Isolation du  
Toit

**CERTIFIE QUALIBAT  
ASSURANCE QUALITE**

Etanchéité  
Couverture

Bureaux : 12/14, rue Lavoisier - 93110 ROSNY S/BOIS  
Siège social : 103, bd Mac Donald - 75019 PARIS  
info@itecsa.fr

**Nota Bene :**

Sur la périphérie des édicules, nous prévoyons d'appliquer sur la retombée, une chape de type ardoisée, qui sera soudée au chalumeau sur le support en béton, avec un léger débord par rapport au bandeau, de façon à améliorer le larmier de celui-ci.

28 Arrachage de la petite retombée d'étanchéité sur périphérie d'édicule	ML	35,0	2,38	83,30
29 Arrachage de relevés autoprotégés de développé moyen 50 cm env.	ML	6,0	3,84	23,04
30 Arrachage de l'étanchéité auto-protégée sur dessus d'édicule	M2	19,0	9,60	182,40
31 Habillage sur dessus d'édicule : EIF + chape ardoisée Supradial GS	M2	19,0	22,83	433,77
32 Etanchéité de relevés dév 50 cm : équerre + chape type SUPRADIAL	ML	6,0	16,53	99,18
33 En retombée d'édicule chape, type "Supradial (Ht 10 à 15 cm env)	ML	35,0	7,52	263,20
			<b>Sous-Total N°9</b>	<b>1.084,89</b>

**10) Repose des garde-corps séparatifs entre terrasses :**

**Nota Bene :**

Sur les nouvelles longrines en béton armé chiffrées ci-après, nous prévoyons la repose en l'état des anciens garde-corps de séparation.  
En option, nous pourrions vous installer si vous le souhaitez, les mêmes garde-corps que sur la périphérie et ce pour le même prix que ceux-ci.

34 Couche anti-poinçonnante & désolidarisante par dalles " PARCOURS"	M2	7,5	20,33	152,48
35 Coffrage, ferrailage & coulage de longrines B.A, dims. 30x20 cm pour repose des séparatifs, y compris création de barbacanes entre terrasses	ML	15,0	70,67	1.060,05
36 Sur les longrines en béton ci-dessus, mise en place d'un nouveau garde-corps en aluminium anodisé, du même type que sur acrotère	ML	15,0	125,60	1.884,00
			<b>Sous-Total N°10</b>	<b>3.096,53</b>

**11) Travaux de couvertines :**

**Nota Bene :**

Sur le dessus de l'acrotère, après décapage de la membrane étanche qui est collée sur celui-ci, nous prévoyons la fourniture et la pose par collage d'une couvertine en aluminium 15/10 ème.  
De base, nous prévoyons un aluminium anodisé de couleur naturelle.  
En option nous pouvons prévoir si vous le souhaitez, un aluminium laqué de couleur RAL au choix  moyennant un supplément de 5,50 €/ml

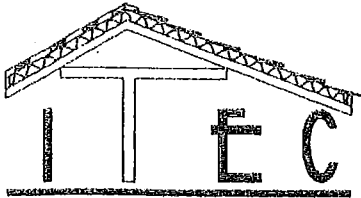
37 Arrachage d'habillages étanches de type autoprotégé sur acrotères	M2	32,0	9,88	316,16
38 Pose par collage sur le dessus des acrotères d'une couvertine en aluminium 15/10ème anodisé couleur naturelle, dév 550mm (voir croquis)	ML	77,0	45,94	3.537,38
			<b>Sous-Total N°11</b>	<b>3.853,54</b>

**ACTIVITÉS :**

Etanchéités Multicouches, Couverture, Asphalte, Résines, Bac-Acier, Entretien et Réfection des terrasses - Maçonnerie, Voirie, Carrelage, Imperméabilisation.

**QUALIFICATIONS QUALIBAT (Certifié Assurance Qualité) :**

Etanchéité : 3213, 3281, 3271, Asphalte : 3233, Couverture : 7522, 3101, 3122, 3142, 3161, 3152, Bardeau : 3132, Résine : 3242.



S.A.S. au capital de 251 000 €  
R.C.S. PARIS B 320 290 851  
N° Identifiant TVA FR71320290851

Tél. : 01 48 94 12 00

Télécopie : 01 48 94 03 63

Isolation du Toit

**CERTIFIE QUALIBAT  
ASSURANCE QUALITE**

Étanchéité  
Couverture

Bureaux : 12/14, rue Lavoisier - 93110 ROSNY S/BOIS  
Siège social : 103, bd Mac Donald - 75019 PARIS  
info@itecsa.fr

**Nota Bene :**

Le garde-corps que nous prévoyons de poser en remplacement de celui qui existe actuellement, sera de type droit à barreaudage vertical, de marque Bugal SA, modèle "Amor". Ce dernier sera fixé sur le dessus de la nouvelle couverture collée, au moyen des sabot (voir croquis)

De base, nous prévoyons un aluminium anodisé de couleur naturelle. En option nous pouvons prévoir si vous le souhaitez, un aluminium laqué de couleur RAL au choix movonnant un supplément de 7,20 €/ml

**Option avec inclinaison de 8 à 10 % :**

Pour une inclinaison du garde-corps de 8 à 10 % par rapport à l'acrotère avec la mise en place de sabots spéciaux, prévoir une plus-value par bâtiment de 1096,48 € T.T.C

Nous attirons votre attention sur le fait qu'avec cette inclinaison et ce type de garde-corps les angles de bâtiment ne pourront être fermés par une pièce.

**12) Travaux de garde-corps sur acrotère :**

39	Dépose des garde-corps métalliques, descente et évacuation aux D.P	ML	77,0	12,44	957,88
40	Fourniture & pose sur l'acrotère (voir croquis) d'un garde-corps droit Bugal modèle Amor, hauteur 1030 mm, en aluminium anodisé naturel	ML	77,0	125,60	9.671,20
41	Plus-value pour mise en place d'un garde-corps posé avec un angle de 8 à 10 % par rapport à l'acrotère	U			Travaux chiffrés en option
<b>Sous-Total N°12</b>					<b>10.629,08</b>

Signataire : **Artur DA SILVA**

Tél. ligne directe : 06.08.27.70.09

*(Handwritten signature and stamp)*  
S.A.S. au capital de 251 000 €  
12/14, rue Lavoisier  
93110 ROSNY S/BOIS  
SIRET 52920021900081 - APE 433 E

<b>TOTAL GENERAL H.T.</b>	:	<b>76.270,02</b>
<b>T.V.A. à 5,50 %</b>	:	<b>4.194,85</b>
<b>TOTAL T.T.C.</b> (en Euro)	:	<b>80.464,87</b>

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

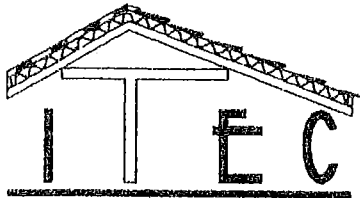
- Valeur : Nos prix ont été calculés hors taxe, hors frais, valeur FEVRIER 2008.
- Actualisation : Nos prix sont fermes et non révisables pour une durée de 4 mois francs. Passé ce délai, ils seront actualisables suivant l'index BT53 du MONITEUR du BATIMENT et des TRAVAUX PUBLICS.
- Paiement :  
- Acompte à la commande de 25 %.  
- Règlement par chèque sous 30 jours, passé ce délai il sera appliqué des pénalités fixées au taux

**ACTIVITÉS :**

Étanchéités Multicouches, Couverture, Asphalte, Résines, Bac-Acier, Entretien et Réfection des terrasses - Maçonnerie, Volrie, Carrelage, Imperméabilisation.

**QUALIFICATIONS QUALIBAT (Certifié Assurance Qualité) :**

Étanchéité : 3213, 3281, 3271, Asphalte : 3293, Couverture : 7522, 3101, 3122, 3142, 3161, 3152, Bardeau : 3132, Résine : 3242.



S.A.S. au capital de 251 000 €  
R.C.S. PARIS B 320 290 851  
N° Identifiant TVA FR71320290851

Tél. : 01 48 94 12 00

Télécopie : 01 48 94 03 63

Isolation du  
Toit

**CERTIFIE QUALIBAT  
ASSURANCE QUALITE**

Étanchéité  
Couverture

Bureaux : 12/14, rue Lavoisier - 93110 ROSNY S/BOIS  
Siège social : 103, bd Mac Donald - 75019 PARIS  
info@itecsa.fr

#### CONDITIONS GENERALES DE VENTE

d'intérêt annuel de 10,25 % conformément à l'article L441-6 du code du commerce.

- Aucune ristourne ne sera accordée en cas de paiement comptant ou anticipé.

- **Délai :**  
Les travaux pourront débuter 8 semaine(s) après réception de l'ordre de service.
- **Accès :**  
Le libre accès au bâtiment, et à la terrasse à réallser devra nous être laissé par les propriétaires, sans aucune restriction.
- **Fournitures :**  
L'eau et la puissance électrique éventuellement nécessaires à la réalisation de nos travaux devront nous être fournies gracieusement par la propriété.
- **Garantie :**  
Les travaux du présent devis sont garantis 10 ans.
- **Durée des travaux :**  
Hors intempéries et travaux non prévus, la durée des travaux est estimée à 12 semaine(s).

- **Taux de T.V.A. Normal :**  
Le taux de T.V.A. Indiqué sur ce devis, est celui en vigueur à ce jour. Il pourra évoluer en plus ou en moins suivant les nouvelles dispositions fiscales qui pourraient nous être imposées, sans que cela puisse nous être opposables.  
Seul le montant hors taxes du présent devis est contractuel.
- **Taux de T.V.A. Réduit à 5,5 % :**  
Sur présentation d'une attestation conforme à la réglementation fiscale en vigueur, le taux de T.V.A. réduit à 5,5 % pourra être appliqué à ce devis.

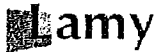
#### ACTIVITÉS :

Étanchéités Multicouches, Couverture, Asphalte, Résines, Bac-Acier, Entretien et Réfection des terrasses - Maçonnerie, Voirie, Carrelage, Imperméabilisation.

#### QUALIFICATIONS QUALIBAT (Certifié Assurance Qualité) :

Étanchéité : 3213, 3281, 3271, Asphalte : 3233, Couverture : 7522, 3101, 3122, 3142, 3161, 3152, Bardeau : 3132, Résine : 3242.





LAMY Agence BOULOGNE  
128 RUE THIERS  
92517 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

Le 05/03/2008  
Utilisateur : M. DANJON JEAN-CHRISTOPHE

## Simulation d'un budget sur une seule c/c

Résidence Mazeleyre  
18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE  
92420 VAUCRESSON

MS0005359

IM0014440

Libellé : Travaux d'entretien du bâtiment.Difors,assurances et honoraires

Clés de simulation utilisées	Simulation	Montant
0003-1: Charges communes générales	Libellé : Travaux d'entretien	Montant : 80.464,97
CP0142482 Mme ACART JACQUELINE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 858/250000	278,73
	Total	278,73
CP0142483 M. et Mme AUDRAN JEAN CLAUDE 25 RUE DE PARASOL 47300 VILLENEUVE SUR LOT	0003-1 : 584/250000	187,97
	Total	187,97
CP0142484 M. et Mme BAILLET 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. A 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1428/250000	459,82
	Total	459,82
CP0142485 M. et Mme BARBE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. H 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1580/250000	508,54
	Total	508,54
CP0142486 M. et Mme BARBIER CHARLES 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. C 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1800/250000	579,35
	Total	579,35
CP0142487 M. et Mme BARBE ANDRE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. H 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 110/250000	35,4
	Total	35,4
CP0142488 M. BARBE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 838/250000	269,07
	Total	269,07
CP0142489 M. et Mme BARROSO 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. G 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1701/250000	547,48
	Total	547,48
CP0142491 M. et Mme BECHERUCCI 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. D 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1800/250000	579,36
	Total	579,36
CP0142493 Indivision BELFORT-DE BARROS 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE LE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1167/250000	375,61
	Total	375,61
CP0142494 M. BENICHOU THOMAS 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. B1 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 858/250000	275,51
	Total	275,51
CP0142495 M. et Mme BERGER CLAUDE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. C 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1721/250000	553,92
	Total	553,92
CP0142496 M. BERGER CLAUDE 18 C BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 110/250000	35,4
	Total	35,4
CP0142497 Mme BERTIAUX 6 RUE DE LA COMMANDERIE 89300 JOIGNY	0003-1 : 1680/250000	540,72
	Total	540,72
CP0142498 M. et Mme BLANDIOT 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. H 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1670/250000	537,51
	Total	537,51
CP0142499 M. et Mme BOESSE 16 IMPASSE LABARJAC 73420 VIVIERS DU LAC	0003-1 : 876/250000	281,95
	Total	281,95
CP0142500	0003-1 : 2808/250000	903,78

M. et Mme BONNEAU MICHEL 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. H 92420 VAUCRESSON	Total	903,78
CP0142501 M. BONS GERARD 8 RUE DARCEL 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	0003-1 : 806/250000 Total	259,42 259,42
CP0142502 Mme BORDES GISLAINE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. C 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2546/250000 Total	819,45 819,45
CP0142503 M. et Mme BOSSER-RUCART 9 RUE DE LA LIBERATION 92210 ST CLOUD	0003-1 : 745/250000 Total	239,79 239,79
CP0142504 M. et Mme BOUCHE 28 AVENUE DU DOCTEUR RAYMOND PICAUD 06400 CANNES	0003-1 : 1268/250000 Total	408,12 408,12
CP0142505 Mlle BOUCHERON 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. B1 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 946/250000 Total	304,48 304,48
CP0142506 Mme BOULANGER 38 ALLEE DES SABLONS 78170 LA CELLE ST CLOUD	0003-1 : 1398/250000 Total	449,98 449,98
CP0142508 M. et Mme BRESSON MARCEL 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. G 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1670/250000 Total	537,61 537,61
CP0142509 M. BRESSON MICHEL 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. G 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 3039/250000 Total	978,13 978,13
CP0142510 M. BREUVART JACQUES 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. A 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1378/250000 Total	443,62 443,62
CP0142511 Mlle BROCHON 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 685/250000 Total	220,47 220,47
CP0142513 Mlle BUFFENOIR HELENE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 866/250000 Total	278,73 278,73
CP0142514 M. CALINAUD BERNARD 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. A 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1268/250000 Total	408,12 408,12
CP0142515 M. et Mme CANONICA FRANCK 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. G 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1730/250000 Total	556,82 556,82
CP0142516 Mme CANOVAGGIO COLETTE 29 BIS ALLEE SAINT GILLES 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 534/250000 Total	171,87 171,87
CP0142517 Société LAMY Mme CARME DANIELLE C/O SOCIÉTÉ LAMY . 7 ALLEE DE LA COTE D OR 78310 MAUREPAS	0003-1 : 1349/250000 Total	434,19 434,19
CP0142518 M. CASTAGNE 57/59 GRANDE RUE 92380 GARCHES	0003-1 : 614/250000 Total	197,62 197,62
CP0142520 M. et Mme CHAGNON BERNARD 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. E 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1268/250000 Total	408,12 408,12
CP0142522 M. et Mme CHAIGNEAU 8 CHEMIN DES DOULEES 28500 STE GEMME MORONVAL	0003-1 : 1428/250000 Total	459,62 459,62
CP0142523	0003-1 : 1288/250000	414,56

M. et Mme CHAPUT 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. A 92420 VAUCRESSON	Total	414,66
CP0142525 M. et Mme CHARREL BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. E 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2686/250000 Total	864,51 864,51
CP0142526 M. et Mme CHAUDRON 18 ALLEE DES GLYCINES 94310 ORLY	0003-1 : 734/250000 Total	236,24 236,24
CP0142527 M. CHEDEVILLE 17 AVENUE AUGUSTE DUTREUX 78170 LA CELLE ST CLOUD	0003-1 : 868/250000 Total	278,73 278,73
CP0142528 M. et Mme COELHO TEIXEIRA 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. A 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1117/250000 Total	359,62 359,62
CP0142529 M. et Mme CONTELLEC 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. A 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1318/250000 Total	424,21 424,21
CP0142530 Mlle CROPAT SOPHIE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. E 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1509/250000 Total	485,69 485,69
CP0142531 M. et Mme DA MOTA TEIXEIRA 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1128/250000 Total	363,06 363,06
CP0142532 M. et Mme DA SILVA / TEIXEIRA 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1238/250000 Total	398,46 398,46
CP0142533 M. et Mlle DA CONCEICAO OU TEIXEIRA 20 BIS RUE GUSTAVE LAMBERT 92380 GARCHES	0003-1 : 848/250000 Total	272,29 272,29
CP0142535 Mme DARFEVILLE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. C 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2707/250000 Total	871,27 871,27
CP0142536 Mlle DAUGABEL NADEGE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. H 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 836/250000 Total	269,07 269,07
CP0142537 Société ACCUEIL IMMOBILIER Mme DAUXERRE C/O ACCUEIL IMMOBILIER 117 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 848/250000 Total	272,29 272,29
CP0142538 Mme DE JONQUIERES 4 RESIDENCE LE PRE AU BOIS 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1117/250000 Total	359,62 359,62
CP0142539 M. et Mme DECOCK 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1941/250000 Total	624,73 624,73
CP0142541 M. et Mme DICI CHRISTIAN 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1811/250000 Total	582,89 582,89
CP0142542 M. DIOT 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1408/250000 Total	453,18 453,18
CP0142543 M. et Mlle DIOT CHRISTIAN LAC 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1298/250000 Total	417,77 417,77
CP0142544 M. et Mme DJEBALI LUDOVIC BARBARA 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. A	0003-1 : 1419/250000	466,72

92420 VAUCRESSON	Total	466,72
CP0142545 M. et Mme DUCHESNE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. B1 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 846/250000  Total	272,29  272,29
CP0142546 M. DUPONT PIERRE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. B2 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 110/250000  Total	35,4  35,4
CP0142547 M. DUVIVIER JEAN FRANCOIS 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. G 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 918/250000  Total	294,82  294,82
CP0142548 M. ERNYEI HERBERT 49 RUE DE BOULAINVILLIERS 75016 PARIS 16	0003-1 : 895/250000  Total	288,06  288,06
CP0142549 M. ESCALIE GEORGES 2 AVENUE SAINT NICOLAS 92600 VILLERS COTTERETS	0003-1 : 685/250000  Total	220,47  220,47
CP0142550 Mme ESCUDIER 40 RUE DE PARIS 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	0003-1 : 685/250000  Total	220,47  220,47
CP0142551 Société ESPACE 2001 MR JEÔME PRUNET 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 80700/250000  Total	25 974,06  25 974,06
CP0142553 M. FAUVEL FRANCK 28 AVENUE REILLE 75014 PARIS 14	0003-1 : 906/250000  Total	291,6  291,6
CP0142554 M. FENAUX JEAN MARC 16 RUE DU MARECHAL FOCH 91330 YERRES	0003-1 : 1087/250000  Total	349,86  349,86
CP0142555 Mlle FOULON CHRISTINE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1168/250000  Total	375,93  375,93
CP0142556 M. et Mme FREYRIA 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. G 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2837/250000  Total	913,12  913,12
CP0142558  Madame HATTON CATHERINE  Mme GADAUT C/O HATTON CATHERINE 36 ROUTE DE VERSAILLES 78430 LOUVECIENNES	0003-1 : 855/250000  Total	275,19  275,19
CP0142559 M. GARABIOL JEAN LOUIS 128 A ROUTE DE HODAN 78711 MANTES LA VILLE	0003-1 : 2637/250000  Total	848,74  848,74
CP0142560  Société LES MARECHAUX  M. et Mme GIRAUD LUCIEN C/O AGENCE LES MARECHAUX 11 BIS AVENUE JOFFRE 92380 GARCHES	0003-1 : 919/250000  Total	294,82  294,82
CP0142562 Succession GOUY RAYMONDE 14 BOULEVARD RAYMOND POINCARÉ 92380 GARCHES	0003-1 : 1872/250000  Total	602,62  602,62
CP0142563 M. et Mme GRELLEY PIERRE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. G 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2275/250000  Total	732,23  732,23
CP0142564 M. HENON MATHIEU 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. B1 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 895/250000  Total	288,06  288,06
CP0142565 Mlle HOMANN ANNE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. C 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 808/250000  Total	259,42  259,42

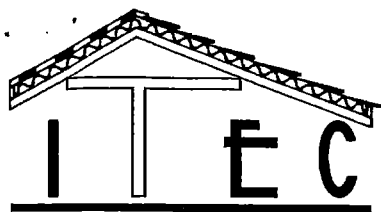
CP0142566 Mme JACQ AGNES 30 AVENUE LOUVOIS 92370 CHAVILLE	0003-1 : 815/250000	262,32
	Total	262,32
CP0142567 Mme JEAN ODETTE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1368/250000	440,3
	Total	440,3
CP0142569 M. et Mme JUMEAU 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. D 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1790/250000	576,13
	Total	576,13
CP0142571 Mme KOUDLANSKI MARIE PIERRE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE B2 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 685/250000	220,47
	Total	220,47
CP0142572 SCI LA VERNONNAISE 14 AVENUE DU 1ER CONSUL 92500 RUEIL MALMAISON	0003-1 : 1368/250000	440,3
	Total	440,3
CP0142573 Mme LADAME 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. A 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1167/250000	376,61
	Total	376,61
CP0142574 M. et Mme LAIDET ADRIEN 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1378/250000	443,62
	Total	443,62
CP0142575 M. LANSADE LAURENT 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 966/250000	310,92
	Total	310,92
CP0142576 M. et Mme LARTILLEUX R. CHAUVET B. 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 956/250000	307,7
	Total	307,7
CP0142577 Mlle LAVERNE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. B2 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 866/250000	278,73
	Total	278,73
CP0142579 Société AIGLE IMMO. EUROPE M. et Mme LECHARPENTIER C/O AIGLE IMMO. EUROPE 83 RUE TRUFFAUT 75017 PARIS 17	0003-1 : 1288/250000	414,66
	Total	414,66
CP0142580 M. et Mme LEROOY 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. C 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2586/250000	835,65
	Total	835,65
CP0142581 M. et Mme MACEDO JUSTINO JOSE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. E 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1398/250000	449,96
	Total	449,96
CP0142583 M. et Mme MADEIRAS/SILVA ALFONSO 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1128/250000	363,06
	Total	363,06
CP0142584 Mme MAHE YVONNE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 926/250000	298,04
	Total	298,04
CP0142588 M. MARNES VAUCRESSON LOGEMENT CENTRE CULTUREL MONTGOLFI AVENUE JEAN SALMON LEGAGNEUR 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1198/250000	385,69
	Total	385,69
CP0142587 Mlle MAS 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. A 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1288/250000	414,66
	Total	414,66
CP0142588 M. MASSAUX LUC ROUTE DE PICCOVAGGIA PAVELLONE 20137 PORTO VECCHIO	0003-1 : 896/250000	288,39
	Total	288,39
CP0142589 M. et Mme MATHOUX	0003-1 : 1349/250000	434,19

18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. E 92420 VAUCRESSON	Total	434,19
CP0142590 Société URBANIA PARIS UFFI M. MAZEROLLES C/O URBANIA PARIS UFFI 36 RUE DE ROME 75008 PARIS 08	0003-1 : 1469/250000 Total	472,81 472,81
CP0142591 M. MEERSCHART JEAN 106 BOULEVARD DIDEROT 75012 PARIS 12	0003-1 : 846/250000 Total	272,29 272,29
CP0142592 M. MERLOT 22 RUE DE LA TOUR D ARGENT 92160 ANTONY	0003-1 : 886/250000 Total	278,73 278,73
CP0142594 M. et Mme MICHELOT / TOURNON 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. H 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1800/250000 Total	514,98 514,98
CP0142595 Société ACCUEIL IMMOBILIER M. et Mme MONTI/LAURENT C/O ACCUEIL IMMOBILIER 117 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1198/250000 Total	385,69 385,69
CP0142597 Société URBANIA PARIS UFFI M. NEGRIER C/O URBANIA PARIS UFFI 36 RUE DE ROME 75008 PARIS 08	0003-1 : 624/250000 Total	200,84 200,84
CP0142598 M. NEMETH 108 RUE LOUIS ROUQUIER 92300 LEVALLOIS PERRET	0003-1 : 1318/250000 Total	424,21 424,21
CP0142599 Mme PAILLARD MONIQUE 29 AVENUE LE NOTRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 826/250000 Total	265,86 265,86
CP0142601 Société PARAVISTA 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. E 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1177/250000 Total	359,52 359,52
CP0142602 Mme PARIS CHRISTINE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 846/250000 Total	272,29 272,29
CP0142603 M. POIRIER 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. C 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2294/250000 Total	738,35 738,35
CP0142604 M. POIRIER JACQUES 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 916/250000 Total	294,82 294,82
CP0142605 Mme PROUT 66 RUE DE MORIFOSSE 95100 ARGENTEUIL	0003-1 : 856/250000 Total	275,51 275,51
CP0142606 M. et Mme QUANTIN 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. D 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1881/250000 Total	605,42 605,42
CP0142607 M. QUEMENER 81 LOTISSEMENT SAINT JEAN 84800 L ISLE SUR LA SORGUE	0003-1 : 775/250000 Total	249,44 249,44
CP0142608 M. et Mme QUENNESSON 27 RUE DES BRUYERES 93260 LES LILAS	0003-1 : 1741/250000 Total	560,36 560,36
CP0142609 M. et Mme RADWANSKI PIERRE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1349/250000 Total	434,19 434,19
CP0142610 M. et Mme RAMLOUL GUNNESS 11BIS RUE DE LA FOLIE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 584/250000 Total	187,97 187,97

CP0142611 Mme RENAUDIN - BECHERUCCI 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. D 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1006/250000	323,79
	Total	323,79
CP0142612 M. RENOUL 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1458/250000	469,27
	Total	469,27
CP0142613 M. et Mme RIBOT/LEGENDRE STEPHAN 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. D 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2023/250000	651,12
	Total	651,12
CP0142615 M. et Mme ROBERT / FERAUD 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. E 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1318/250000	424,21
	Total	424,21
CP0142616 M. et Mme ROBERT JEAN-PIERRE 58 AVENUE ANDRE MAGINOT BAT. B2 37100 TOURS	0003-1 : 1178/250000	379,15
	Total	379,15
CP0142617 Mme SCORDEL 8 RUE DES FONDS HUGUENOTS 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1068/250000	343,75
	Total	343,75
CP0142618 M. et Mme SILLIOC GUY 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1238/250000	398,46
	Total	398,46
CP0142619 Mme SIMON SIMONE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1117/250000	359,52
	Total	359,52
CP0142620 Mme STEIN . 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1630/250000	524,63
	Total	524,63
CP0142621 Mlle TACQUENET MARTINE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. B1 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 826/250000	265,86
	Total	265,86
CP0142622 M. TEIXEIRA PHILIPPE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. B1 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 785/250000	252,66
	Total	252,66
CP0142623 M. et Mme TEIXEIRA MANUEL 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE BAT. D 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 968/250000	310,92
	Total	310,92
CP0142624 M. et Mme TEXIER JEAN FRANCOIS 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. D 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2819/250000	907,32
	Total	907,32
CP0142627 Mme VALES 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. G 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2719/250000	875,14
	Total	875,14
CP0142629 SCI VAUCRESSON REPUBLIQUE 101 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1128/250000	363,06
	Total	363,06
CP0142630  Monsieur VERRIER PIERRE  Indivision VERRIER C/O MR VERRIER PIERRE 43 RUE TAHERE 92210 ST CLOUD	0003-1 : 826/250000	265,86
	Total	265,86
CP0142631 Mme VINEIS ODETTE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. D 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1721/250000	563,92
	Total	563,92
CP0142632 M. et Mme WILLAUME 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. E 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1338/250000	430,65
	Total	430,65
CP0170226 Indivision PUPIN/MARECHAL Rudy/Nathalie	0003-1 : 1117/250000	359,52

6 RUE ANTOINE CHANTIN 75014 PARIS 14	Total	359,52
CP0184020 M. et Mme SCHUH Daniel Jacqueline 11 RUE DES 4 VENTS 92380 GARCHES	0003-1 : 665/250000 Total	214,04 214,04
CP0264666 M. et Mme ADAM Arnaud Christele 38BIS RUE DU MONT VALERIEN 92210 ST CLOUD	0003-1 : 2224/250000 Total	715,82 715,82
CP0268190 M. FARAGUE Sherif 44 RUE DU THEATRE 75016 PARIS 16	0003-1 : 1368/250000 Total	440,3 440,3
CP0335065 Indivision TONON/DROMARD Nicolas/Julie 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 654/250000 Total	210,5 210,5
CP0381123 Indivision GUILLEROT/BENOIT /Benoit 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1941/250000 Total	624,7 624,7





S.A.S. au capital de 251 000 €  
R.C.S. PARIS B 320 290 851  
N° Identifiant TVA FR71320290851

Tél. : 01 48 94 12 00

Télécopie : 01 48 94 03 63

Isolation du  
Toit

**CERTIFIE QUALIBAT  
ASSURANCE QUALITE**

Etanchéité  
Couverture

Bureaux : 12/14, rue Lavoisier - 93110 ROSNY S/BOIS  
Siège social : 103, bd Mac Donald - 75019 PARIS

Rosny-Sous-Bois, le 14/2/2008  
info@itecsa.fr

**DEVIS N° 08 / 31376**

Affaire : 18, Boulevard République  
92420 VAUCRESSON

REFECTION COMPLETE DE L'ETANCHEITE DE LA  
TERRASSE ACCESSIBLE DU BATIMENT B1 ET B2

Client : Patrimonia Boulogne

**DEVIS  
QUANTITATIF  
ESTIMATIF**

## BATIMENT B1 ET B2

\*\*\*\*\*

### TRAVAUX DE REFECTION TOTALE DE L'ETANCHEITE ET DE L'ISOLATION THERMIQUE DE LA TERRASSE ACCESSIBLE DU DERNIER NIVEAU

#### TRAVAUX PREVUS:

- \* Démolition du dallage en béton,
- \* Démolition des solins ciment,
- \* Arrachage complète de l'étanchéité et de l'isolation,
- \* Descente et évacuation des gravois,
- \* La mise en place d'un nouveau pare-vapeur, sans omettre les équerres de refort sur celui-ci, cette prestation est obligatoire depuis peu ( DTU 43.1 ),
- \* La pose d'une isolation thermique en mousse polyuréthane d'épaisseur de 60mm,
- \* Mise en place d'une étanchéité bicouche type " Biécran+Paradiène S.VV+Paradiène SR4 des établissements "SIPLAST" ou similaire,
- \* Protection des parties courantes par dalles en gravillon posées sur plots réglables,
- \* Dépose et remplacement des garde-corps périphérique, par de nouveaux en aluminium anodisé couleur naturelle, type " ARMOR droit " de chez BUGAL SA.
- \* Mise en place de couvertines en aluminium laqué, collées sur l'acrotère,
- \* Réfection de l'étanchéité de l'édicule.

#### TRAVAUX NON PREVUS :

- \* Tous travaux de remplacement ou de curage des canalisations EP.
- \* Le double déplacement des bacs et jardinières.
- \* Le déplacement des installations privatives (véranda, mobiliers et autres)

#### Nota:

Avant notre intervention, les copropriétaires devront retirer de la terrasse toutes les jardinières, bacs et autres aménagements, afin que nous puissions sans encombre réaliser nos travaux.

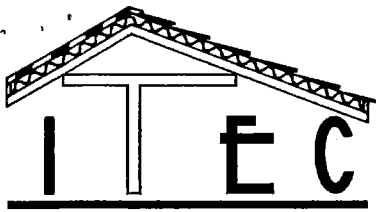
Le coût éventuel du double déplacement de ces dernières n'est pas prévu dans le présent devis, mais si vous le souhaitiez, nous pourrions vous faire parvenir une proposition qui en chiffre de coût.

#### ACTIVITÉS :

Etanchéités Multicouches, Couverture, Asphalte, Résines, Bac-Acier, Entretien et Réfection des terrasses - Maçonnerie, Voirie, Carrelage, Imperméabilisation

#### QUALIFICATIONS QUALIBAT (Certifié Assurance Qualité) :

Etanchéité : 3213, 3281, 3271, Asphalte : 3233, Couverture : 7522, 3101, 3122, 3142, 3161, 3152, Bardeau : 3132, Résine : 3242.



S.A.S. au capital de 251 000 €  
R.C.S. PARIS B 320 290 851  
N° Identifiant TVA FR71320290851

Tél. : 01 48 94 12 00

Télécopie : 01 48 94 03 63

Isolation du  
Toit

**CERTIFIE QUALIBAT  
ASSURANCE QUALITE**

Étanchéité  
Couverture

Bureaux : 12/14, rue Lavoisier - 93110 ROSNY S/BOIS  
Siège social : 103, bd Mac Donald - 75019 PARIS  
info@itecsa.fr

Nous avons prévu les accès en terrasse a partir des escalieres.

### 1) Cantonnement réglementaire de chantier :

#### **MOINS-VALUE POSSIBLE**

*Si la copropriété peut mettre à la disposition de notre personnel des locaux conformes à la réglementation du travail, les coûts de ces derniers qui sont chiffrés dans le présent devis, peuvent-être déduits du montant total de notre offre.*

*Il est à noter que pour tout travail dépassant une durée de 8 jours, la législation du travail prévoit que le maître d'ouvrage doit mettre à la disposition des entreprises auxquelles il a confié celui-ci, des locaux à usage de vestiaires de réfectoire et de sanitaire.*

1 Double transport et installation d'une baraque vestiaire-réfectoire	MOIS	Prestation non prévue		
2 Transport et location d'un WC chimique + entretien hebdomadaire	MOIS	Prestation non prévue		
		<b><u>Sous-Total N°1</u></b>		<b><u>0,00</u></b>

### 2) Installation de chantier :

#### **Chantier interdit aux occupants :**

*Pendant toute la durée des travaux, les terrasses seront interdites d'accès (même aux propriétaires) pour des raisons de sécurité, notamment lorsque les garde-corps périphériques seront déposés, pour permettre la mise en place des nouveaux.*

3 Approvisionnement et repli de chantier par camion-benne	FORF	Prestation non prévue		
4 Protection de l'escalier et du palier desservant l'accès à la terrasse	FORF	1,0	123,96	123,96
5 Installation d'un treuil de terrasse à moteur thermique, compris frais	FORF	1,0	621,81	621,81
		<b><u>Sous-Total N°2</u></b>		<b><u>745,77</u></b>

### 3) Travaux de démolition :

6 Démolition du dallage béton d'épaisseur 8 à 10 cm environ	M2	395,0	30,24	11.944,80
7 Démolition des solins ciment protégeant les relevés (Ht < 20 cm)	ML	175,0	7,09	1.240,75
		<b><u>Sous-Total N°3</u></b>		<b><u>13.185,55</u></b>

### 4) Travaux préparatoires :

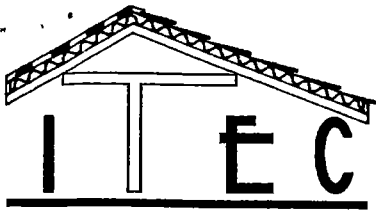
8 Arrachage de relevés d'étanchéité bicouche de dév. 30 cm environ	ML	175,0	3,01	526,75
9 Arrachage en P.C de l'étanchéité qui est posée en indépendance	M2	395,0	4,81	1.899,95
10 Arrachage de l'isolation thermique d'ép. 6 cm et descente à R.D.C	M2	395,0	4,65	1.836,75
11 Dépose de départ d'eaux pluviales (E.P), y compris raccord provisoire	U	4,0	30,38	121,52
12 Préparation de l'ancien pare-vapeur qui servira de support au nou-	M2	395,0	1,18	466,10

#### ACTIVITÉS :

Étanchéités Multicouches, Couverture, Asphalte, Résines, Bac-Acier, Entretien et Réfection des terrasses - Maçonnerie, Voirie, Carrelage, Imperméabilisation

#### QUALIFICATIONS QUALIBAT (Certifié Assurance Qualité) :

Étanchéité : 3213, 3281, 3271, Asphalte : 3233, Couverture : 7522, 3101, 3122, 3142, 3161, 3152, Bardeau : 3132, Résine : 3242.



S.A.S. au capital de 251 000 €  
R.C.S. PARIS B 320 290 851  
N° Identifiant TVA FR71320290851

Tél. : 01 48 94 12 00

Télécopie : 01 48 94 03 63

veau et de bâchage provisoire pendant la durée des travaux

Isolation du  
Toit

**CERTIFIE QUALIBAT  
ASSURANCE QUALITE**

Étanchéité  
Couverture

Bureaux : 12/14, rue Lavoisier - 93110 ROSNY S/BOIS  
Siège social : 103, bd Mac Donald - 75019 PARIS  
info@itecsa.fr

**Sous-Total N°4 4.851,07**

**5) Traitement des gravois :**

13 Coltinage et manutention de tous les gravois jusqu'à la benne	M3	108,0	19,09	2.061,72
14 Manutention, descente au treuil de gravois recyclables ( type béton ) et évacuation aux D.P par camion I.T.E.C.	M3	55,0	65,54	3.604,70
15 Chargement en benne et évacuation aux décharges de l'isolation	M3	33,0	60,82	2.007,06
16 Descente, coltinage & évacuation de gravois non recyclables aux DP	M3	20,0	105,81	2.116,20

**Sous-Total N°5 9.789,68**

**6) Isolation thermique :**

17 Pare-vapeur par chape élastomère type BDS soudée sur l'ancien	M2	395,0	7,46	2.946,70
18 Equerre de renfort élastomère au niveau du pare-vapeur	ML	175,0	4,51	789,25
19 Isolation thermique par panneaux de mousse polyuréthane de 6 cm d'épaisseur posés en libre indépendance	M2	395,0	17,43	6.884,85

**Sous-Total N°6 10.620,80**

**7) Travaux d'étanchéité :**

20 En PC bi-couche élastomère: Biécran+Paradiène SVV+Paradiène SR4 celui-ci de type renforcé soudable, sera posé en double indépendance	M2	395,0	15,91	6.284,45
21 Etanchéité relevés : E.I.F + équerre + PARADIAL S dév : 0,45	ML	175,0	14,69	2.570,75
22 Au droit du départ E.P, façon & pose d'un ouvrage plomb avec platine	U	4,0	86,46	345,84

**Sous-Total N°7 9.201,04**

**8) Travaux de protection :**

23 Protection des parties courantes par dalles gravillon 40x40x4cm type Marlux (Réf 2151,2154) ou Stradal (120,135) posées sur plots réglables	M2	395,0	59,94	23.676,30
24 Plus-value pour coupe des dalles en béton d'épaisseur 4 cm	ML	120,0	13,31	1.597,20
25 Petites reprises ponctuelles sur ouvrages de maçonneries dégradées	FORF	1,0	517,41	517,41

**Sous-Total N°8 25.790,91**

**9) Réfection de l'étanchéité des édifices :**

**Nota Bene :**

Sur la périphérie des édifices, nous prévoyons d'appliquer sur la retombée, une chape de type ardoisée, qui sera soudée au chalumeau sur le support en béton, avec un léger débord par rapport au bandeau, de façon à améliorer le larmier de celui-ci.

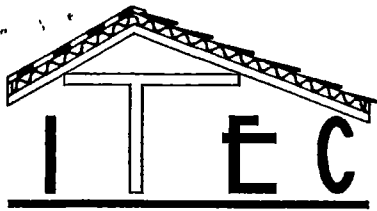
26 Arrachage de la petite retombée d'étanchéité sur périphérie d'édicule	ML	56,0	2,38	133,28
27 Arrachage de relevés autoprotégés de développé moyen 50 cm env.	ML	6,0	3,84	23,04
28 Arrachage de l'étanchéité auto-protégée sur dessus d'édicule	M2	71,5	9,60	686,40

**ACTIVITÉS :**

Etanchéités Multicouches, Couverture, Asphalte, Résines, Bac-Acier, Entretien et Réfection des terrasses - Maçonnerie, Voirie, Carrelage, Imperméabilisation.

**QUALIFICATIONS QUALIBAT (Certifié Assurance Qualité) :**

Etanchéité : 3213, 3281, 3271, Asphalte : 3233, Couverture : 7522, 3101, 3122, 3142, 3161, 3152, Bardeau : 3132, Résine : 3242.



S.A.S. au capital de 251 000 €  
R.C.S. PARIS B 320 290 851  
N° Identifiant TVA FR71320290851

Tél. : 01 48 94 12 00

Télécopie : 01 48 94 03 63

Isolation du  
Toit

**CERTIFIE QUALIBAT  
ASSURANCE QUALITE**

Etanchéité  
Couverture

Bureaux : 12/14, rue Lavoisier - 93110 ROSNY S/BOIS  
Siège social : 103, bd Mac Donald - 75019 PARIS  
info@itecsa.fr

29	Habillage sur dessus d'édicule : EIF + chape ardoisée Supradial GS	M2	71,5	22,83	1.632,35
30	Etanchéité de relevés dév 50 cm : équerre + chape type SUPRADIAL	ML	6,0	16,53	99,18
31	En retombée d'édicule chape, type "Supradial (Ht 10 à 15 cm env)	ML	56,0	7,52	421,12
<b>Sous-Total N°9</b>					<b>2.995,37</b>

### 10) Travaux de couvertines :

**Nota Bene :**

Sur le dessus de l'acrotère, après décapage de la membrane étanche qui est collée sur celui-ci, nous prévoyons la fourniture et la pose par collage d'une couvertine en aluminium 15/10 ème.

De base, nous prévoyons un aluminium **anodisé de couleur naturelle**.

En option nous pouvons prévoir si vous le souhaitez, un aluminium laqué de couleur RAL au choix **moyennant un supplément de 5,50 €/ml**

32	Arrachage d'habillages étanches de type autoprotégé sur acrotères	M2	36,0	9,88	355,68
33	Pose par collage sur le dessus des acrotères d'une couvertine en aluminium 15/10ème anodisé couleur naturelle, dév 550mm (voir croquis)	ML	90,0	45,94	4.134,60
<b>Sous-Total N°10</b>					<b>4.490,28</b>

**Nota Bene :**

Le garde-corps que nous prévoyons de poser en remplacement de celui qui existe actuellement, sera de type droit à barreaudage vertical, de marque Bugal SA, modèle "Amor". Ce dernier sera fixé sur le dessus de la nouvelle couvertine collée, au moyen des sabot (voir croquis)

De base, nous prévoyons un aluminium **anodisé de couleur naturelle**.

En option nous pouvons prévoir si vous le souhaitez, un aluminium laqué de couleur RAL au choix **moyennant un supplément de 7,20 €/ml**

**Option avec inclinaison de 8 à 10 % :**

Pour une inclinaison du garde-corps de 8 à 10 % par rapport à l'acrotère avec la mise en place de sabots spéciaux, prévoir une plus-value par bâtiment de **1096,48 € T.T.C**

Nous attirons votre attention sur le fait qu'avec cette inclinaison et ce type de garde-corps les angles de bâtiment ne pourront être fermés par une pièce.

### 11) Travaux de garde-corps sur acrotère :

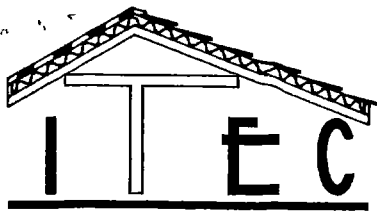
34	Dépose des garde-corps métalliques, descente et évacuation aux D.P	ML	90,0	12,44	1.119,60
35	Fourniture & pose sur l'acrotère (voir croquis) d'un garde-corps droit Bugal modèle Amor, hauteur 1030 mm, en aluminium anodisé naturel	ML	90,0	125,60	11.304,00
36	Plus-value pour mise en place d'un garde-corps posé avec un angle de	U			Travaux chiffrés en option

**ACTIVITÉS :**

Etanchéités Multicouches, Couverture, Asphalte, Résines, Bac-Acier, Entretien et Réfection des terrasses - Maçonnerie, Voirie, Carrelage, Imperméabilisation.

**QUALIFICATIONS QUALIBAT (Certifié Assurance Qualité) :**

Etanchéité : 3213, 3281, 3271, Asphalte : 3233, Couverture : 7522, 3101, 3122, 3142, 3161, 3152, Bardeau : 3132, Résine : 3242.



S.A.S. au capital de 251 000 €  
R.C.S. PARIS B 320 290 851  
N° Identifiant TVA FR71320290851

Tél. : 01 48 94 12 00

Télécopie : 01 48 94 03 63

8 à 10 % rapport à l'acrotère

Isolation du  
Toit

**CERTIFIE QUALIBAT  
ASSURANCE QUALITE**

Étanchéité  
Couverture

Bureaux : 12/14, rue Lavoisier - 93110 ROSNY S/BOIS  
Siège social : 103, bd Mac Donald - 75019 PARIS  
info@itecsa.fr

**Sous-Total N°11 12.423,60**

Signataire : **Artur DA SILVA**

Tél. ligne directe : 06.08.27.70.09

01 48 94 12 00  
01 48 94 03 63  
S.A.S. au capital de 251 000 €  
12/14, rue Lavoisier  
93110 ROSNY S/BOIS  
SIRET 525 290 851 0003 - RMC 403 E

<b>TOTAL GENERAL H.T.</b>	:	<b>94.094,07</b>
<b>REMISE 1,50 %</b>	:	<b>-1.411,41</b>
<b>NOUVEAU MONTANT HT</b>	:	<b>92.682,66</b>
<b>T.V.A. à 5,50 %</b>	:	<b>5.097,55</b>
<b>TOTAL T.T.C. (en Euro)</b>	:	<b>97.780,21</b>

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

- **Valeur :**  
Nos prix ont été calculés hors taxe, hors frais, valeur FEVRIER 2008.
- **Actualisation :**  
Nos prix sont fermes et non révisables pour une durée de 4 mois francs. Passé ce délai, ils seront actualisables suivant l'index BT53 du MONITEUR du BATIMENT et des TRAVAUX PUBLICS.
- **Païement :**
  - Acompte à la commande de 25 %.
  - Règlement par chèque sous 30 jours, passé ce délai il sera appliqué des pénalités fixées au taux d'intérêt annuel de 10,25 % conformément à l'article L441-6 du code du commerce.
  - Aucune ristourne ne sera accordée en cas de paiement comptant ou anticipé.
- **Délai :**  
Les travaux pourront débiter 8 semaine(s) après réception de l'ordre de service.
- **Accès :**  
Le libre accès au bâtiment, et à la terrasse à réaliser devra nous être laissé par les propriétaires, sans aucune restriction.
- **Fournitures :**  
L'eau et la puissance électrique éventuellement nécessaires à la réalisation de nos travaux devront nous être fournies gracieusement par la propriété.
- **Garantie :**  
Les travaux du présent devis sont garantis 10 ans.
- **Durée des travaux :**  
Hors intempéries et travaux non prévus, la durée des travaux est estimée à 17 semaine(s).

- **Taux de T.V.A. Normal :**  
Le taux de T.V.A. indiqué sur ce devis, est celui en vigueur à ce jour. Il pourra évoluer en plus ou en moins suivant les nouvelles dispositions fiscales qui pourraient nous être imposées, sans que cela puisse nous être opposables.  
Seul le montant hors taxes du présent devis est contractuel.
- **Taux de T.V.A. Réduit à 5,5 % :**  
Sur présentation d'une attestation conforme à la réglementation fiscale en vigueur, le taux de T.V.A. réduit à 5,5 % pourra être appliqué à ce devis.

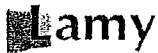
**ACTIVITÉS :**

Étanchéités Multicouches, Couverture, Asphalte, Résines, Bac-Acier, Entretien et Réfection des terrasses - Maçonnerie, Voirie, Carrelage, Imperméabilisation

**QUALIFICATIONS QUALIBAT (Certifié Assurance Qualité) :**

Étanchéité : 3213, 3281, 3271, Asphalte : 3233, Couverture : 7522, 3101, 3122, 3142, 3161, 3152, Bardeau : 3132, Résine : 3242.





LAMY Agence BOULOGNE  
128 RUE THIERS  
92617 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

Le 05/03/2008  
Utilisateur : M. DANJON JEAN-CHRISTOPHE

## Simulation d'un budget sur une seule clef

Résidence Mazeleyre  
18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE  
92420 VAUCRESSON

MS0005359

IM0014440

Libellé : Travaux d'étanchéité du bâtiment B1 et B2 hors assurance et honoraires

## Clés de simulation utilisées

0003-1: Charges communes générales

## Simulation

Libellé : Travaux d'étanchéité  
Montant : 97,780,27

CP0142482 Mme ACART JACQUELINE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 866/250000	338,71
	Total	338,71
CP0142483 M. et Mme AUDRAN JEAN CLAUDE 26 RUE DE PARASOL 47300 VILLENEUVE SUR LOT	0003-1 : 584/250000	228,41
	Total	228,41
CP0142484 M. et Mme BAILLET 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. A 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1428/250000	558,52
	Total	558,52
CP0142485 M. et Mme BARBE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. H 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1580/250000	617,97
	Total	617,97
CP0142486 M. et Mme BARBIER CHARLES 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. C 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1800/250000	704,02
	Total	704,02
CP0142487 M. et Mme BARBE ANDRE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. H 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 110/250000	43,02
	Total	43,02
CP0142488 M. BARBE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 836/250000	326,98
	Total	326,98
CP0142489 M. et Mme BARROSO 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. G 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1701/250000	665,3
	Total	665,3
CP0142491 M. et Mme BECHERUCCI 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. D 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1800/250000	704,02
	Total	704,02
CP0142493 Indivision BELFORT-DE BARROS 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE LE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1167/250000	458,44
	Total	458,44
CP0142494 M. BENICHOU THOMAS 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. B1 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 856/250000	334,8
	Total	334,8
CP0142495 M. et Mme BERGER CLAUDE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. C 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1721/250000	673,12
	Total	673,12
CP0142498 M. BERGER CLAUDE 18 C BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 110/250000	43,02
	Total	43,02
CP0142497 Mme BERTIAUX 6 RUE DE LA COMMANDERIE 89300 JOIGNY	0003-1 : 1680/250000	657,08
	Total	657,08
CP0142498 M. et Mme BLANDIOT 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. H 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1670/250000	653,17
	Total	653,17
CP0142489 M. et Mme BOESSE 15 IMPASSE LABARJAC 73420 VIVIERS DU LAC	0003-1 : 876/250000	342,62
	Total	342,62
CP0142500	0003-1 : 2808/250000	1 098,27

M. et Mme BONNEAU MICHEL 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. H 92420 VAUCRESSON	Total	1 098,27
CP0142501 M. BONS GERARD 8 RUE DARCEL 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	0003-1 : 806/250000 Total	315,24 316,24
CP0142502 Mme BORDES GISLAINE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. C 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2546/250000 Total	995,79 996,79
CP0142503 M. et Mme BOSSER-RUCART 9 RUE DE LA LIBERATION 92210 ST CLOUD	0003-1 : 745/250000 Total	291,39 291,39
CP0142504 M. et Mme BOUCHE 28 AVENUE DU DOCTEUR RAYMOND PICAUD 06400 CANNES	0003-1 : 1268/250000 Total	495,94 495,94
CP0142505 Mlle BOUCHERON 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. B1 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 946/250000 Total	370 370
CP0142506 Mme BOULANGER 38 ALLEE DES SABLONS 78170 LA CELLE ST CLOUD	0003-1 : 1398/250000 Total	546,79 546,79
CP0142508 M. et Mme BRESSON MARCEL 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. G 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1670/250000 Total	653,17 653,17
CP0142509 M. BRESSON MICHEL 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. G 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 3039/250000 Total	1 188,62 1 188,62
CP0142510 M. BREUVART JACQUES 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. A 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1378/250000 Total	538,96 538,96
CP0142511 Mlle BROCHON 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 685/250000 Total	267,92 267,92
CP0142513 Mlle BUFFENOIR HELENE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 866/250000 Total	338,71 338,71
CP0142514 M. CALINAUD BERNARD 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. A 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1268/250000 Total	495,94 495,94
CP0142515 M. et Mme CANONICA FRANCK 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. G 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1730/250000 Total	676,64 676,64
CP0142516 Mme CANOVAGGIO COLETTE 29 BIS ALLEE SAINT GILLES 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 534/250000 Total	208,86 208,86
CP0142517 Société LAMY Mme CARMÉ DANIELLE C/O SOCIÉTÉ LAMY . 7 ALLEE DE LA COTE D'OR 78310 MAUREPAS	0003-1 : 1349/250000 Total	627,62 627,62
CP0142518 M. CASTAGNE 57/59 GRANDE RUE 92380 GARCHES	0003-1 : 614/250000 Total	240,16 240,16
CP0142520 M. et Mme CHAGNON BERNARD 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. E 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1268/250000 Total	495,94 495,94
CP0142522 M. et Mme CHAIGNEAU 8 CHEMIN DES DOULEES 28600 STE GEMME MORONVAL	0003-1 : 1428/250000 Total	558,52 558,52
CP0142523	0003-1 : 1288/250000	603,79



M. et Mme CHAPUT 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. A 92420 VAUCRESSON	Total	603,76
CP0142525 M. et Mme CHARREL BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. E 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2686/250000 Total	1 050,55 1 050,55
CP0142526 M. et Mme CHAUDRON 16 ALLEE DES GLYOINES 94310 ORLY	0003-1 : 734/250000 Total	287,08 287,08
CP0142527 M. CHEDEVILLE 17 AVENUE AUGUSTE DUTREUX 78170 LA CELLE ST CLOUD	0003-1 : 866/250000 Total	338,71 338,71
CP0142528 M. et Mme COELHO TEIXEIRA 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. A 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1117/250000 Total	436,88 436,88
CP0142529 M. et Mme CONTELLEC 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. A 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1318/250000 Total	515,8 515,8
CP0142530 Mlle CROPAT SOPHIE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. E 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1509/250000 Total	590,2 590,2
CP0142531 M. et Mme DA MOTA TEIXEIRA 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1128/250000 Total	441,18 441,18
CP0142532 M. et Mme DA SILVA / TEIXEIRA 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1238/250000 Total	484,21 484,21
CP0142533 M. et Mlle DA CONCEICAO OU TEIXEIRA 20 BIS RUE GUSTAVE LAMBERT 92380 GARCHES	0003-1 : 846/250000 Total	330,89 330,89
CP0142535 Mme DARFEUILLE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. C 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2707/250000 Total	1 058,76 1 058,76
CP0142536 Mlle DAUGABEL NADEGE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. H 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 838/250000 Total	328,98 328,98
CP0142537 Société ACCUEIL IMMOBILIER Mme DAUXERRE C/O ACCUEIL IMMOBILIER 117 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 846/250000 Total	330,89 330,89
CP0142538 Mme DE JONQUIERES 4 RESIDENCE LE PRE AU BOIS 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1117/250000 Total	436,88 436,88
CP0142539 M. et Mme DECOCK 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1941/250000 Total	759,17 769,17
CP0142541 M. et Mme DICI CHRISTIAN 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1811/250000 Total	708,32 708,32
CP0142542 M. DIOT 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1408/250000 Total	550,7 550,7
CP0142543 M. et Mlle DIOT CHRISTIAN LAC 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1298/250000 Total	507,67 507,67
CP0142544 M. et Mme DJEBALI LUDOVIC BARBARA 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. A	0003-1 : 1419/250000	555

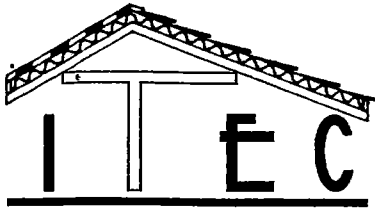
92420 VAUCRESSON	Total	566
CP0142545 M. et Mme DUCHESNE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. B1 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 846/250000  Total	330,89  330,89
CP0142546 M. DUPONT PIERRE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. B2 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 110/250000  Total	43,02  43,02
CP0142547 M. DUVIVIER JEAN FRANCOIS 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. G 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 916/250000  Total	358,27  358,27
CP0142548 M. ERNYEI HERBERT 49 RUE DE BOULAINVILLIERS 75016 PARIS 16	0003-1 : 895/250000  Total	350,05  350,05
CP0142549 M. ESCALJE GEORGES 2 AVENUE SAINT NICOLAS 02600 VILLERS COTTERETS	0003-1 : 685/250000  Total	267,92  267,92
CP0142550 Mme ESCUDIER 40 RUE DE PARIS 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	0003-1 : 685/250000  Total	267,92  267,92
CP0142551 Société ESPACE 2001 MR JEÔME PRUNET 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 80700/250000  Total	31 663,45  31 663,45
CP0142553 M. FAUVEL FRANCK 28 AVENUE REILLE 75014 PARIS 14	0003-1 : 906/250000  Total	354,36  354,36
CP0142554 M. FENAUX JEAN MARC 16 RUE DU MARECHAL FOCH 91330 YERRES	0003-1 : 1087/250000  Total	425,18  425,15
CP0142555 Mlle FOULON CHRISTINE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1168/250000  Total	456,83  456,83
CP0142556 M. et Mme FREYRIA 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. G 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2837/250000  Total	1 109,61  1 109,61
CP0142558  Madame HATTON CATHERINE  Mme GADAUT C/O HATTON CATHERINE 36 ROUTE DE VERSAILLES 78430 LOUVECIENNES	0003-1 : 855/250000  Total	334,41  334,41
CP0142559 M. GARABIOL JEAN LOUIS 129 A ROUTE DE HOUDAN 78711 MANTES LA VILLE	0003-1 : 2837/250000  Total	1 031,39  1 031,39
CP0142560  Société LES MARECHAUX  M. et Mme GIRAUD LUCIEN C/O AGENCE LES MARECHAUX 11 BIS AVENUE JOFFRE 92380 GARCHES	0003-1 : 916/250000  Total	358,27  358,27
CP0142562 Succession GOUY RAYMONDE 14 BOULEVARD RAYMOND POINCARE 92380 GARCHES	0003-1 : 1872/250000  Total	732,18  732,18
CP0142563 M. et Mme GRELLEY PIERRE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. G 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2275/250000  Total	889,8  889,8
CP0142564 M. HENON MATHIEU 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. B1 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 895/250000  Total	350,05  350,05
CP0142565 Mlle HOMANN ANNE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. C 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 806/250000  Total	315,24  315,24

CP0142566 Mme JACQ AGNES 30 AVENUE LOUVOIS 92370 CHAVILLE	0003-1 : 819/250000	318,76
	Total	318,76
CP0142567 Mme JEAN ODETTE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1368/250000	535,05
	Total	535,05
CP0142569 M. et Mme JUMEAU 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. D 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1790/250000	700,11
	Total	700,11
CP0142571 Mme KOUDLANSKI MARIE PIERRE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE B2 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 685/250000	267,82
	Total	267,82
CP0142572 SCI LA VERNONNAISE 14 AVENUE DU 1ER CONSUL 92500 RUEIL MALMAISON	0003-1 : 1368/250000	535,05
	Total	535,05
CP0142573 Mme LADAME 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. A 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1167/250000	456,44
	Total	456,44
CP0142574 M. et Mme LAIDET ADRIEN 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1378/250000	538,96
	Total	538,96
CP0142575 M. LANSADE LAURENT 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 966/250000	377,82
	Total	377,82
CP0142576 M. et Mlle LARTILLEUX R. CHAUVET B. 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 956/250000	373,91
	Total	373,91
CP0142577 Mlle LAVERNE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. B2 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 966/250000	338,71
	Total	338,71
CP0142579 Société AIGLE IMMO. EUROPE M. et Mme LECHARPENTIER C/O AIGLE IMMO. EUROPE 83 RUE TRUFFAUT 75017 PARIS 17	0003-1 : 1288/250000	503,76
	Total	503,76
CP0142580 M. et Mme LEROOY 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. C 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2596/250000	1 015,35
	Total	1 015,35
CP0142581 M. et Mme MACEDO JUSTINO JOSE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. E 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1398/250000	546,79
	Total	546,79
CP0142583 M. et Mme MADEIRAS/SILVA ALFONSO 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1128/250000	441,18
	Total	441,18
CP0142584 Mme MAHE YVONNE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 926/250000	362,18
	Total	362,18
CP0142586 M. MARNES VAUCRESSON LOGEMENT CENTRE CULTUREL MONTGOLF AVENUE JEAN SALMON LEGAGNEUR 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1198/250000	468,56
	Total	468,56
CP0142587 Mlle MAS 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. A 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1288/250000	503,76
	Total	503,76
CP0142588 M. MASSAUX LUC ROUTE DE PICCOVAGGIA PAVELLONE 20137 PORTO VECCHIO	0003-1 : 896/250000	350,44
	Total	360,44
CP0142589 M. et Mme MATHOUX	0003-1 : 1349/250000	527,62

18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. E 92420 VAUCRESSON	Total	527,62
CP0142590 Société URBANIA PARIS UFFI M. MAZEROLLES C/O URBANIA PARIS UFFI 36 RUE DE ROME 75008 PARIS 08	0003-1 : 1469/250000 Total	574,56 574,56
CP0142591 M. MEERSCHART JEAN 106 BOULEVARD DIDEROT 75012 PARIS 12	0003-1 : 846/250000 Total	330,89 330,89
CP0142592 M. MERLOT 22 RUE DE LA TOUR D ARGENT 92160 ANTONY	0003-1 : 866/250000 Total	338,71 338,71
CP0142594 M. et Mme MICHELOT / TOURNON 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. H 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1600/250000 Total	626,79 626,79
CP0142595 Société ACCUEIL IMMOBILIER M. et Mme MONTILAURENT C/O ACCUEIL IMMOBILIER 117 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1198/250000 Total	468,56 468,56
CP0142597 Société URBANIA PARIS UFFI M. NEGRIER C/O URBANIA PARIS UFFI 36 RUE DE ROME 75008 PARIS 08	0003-1 : 624/250000 Total	244,06 244,06
CP0142598 M. NEMETH 108 RUE LOUIS ROUQUIER 92300 LEVALLOIS PERRET	0003-1 : 1318/250000 Total	515,5 515,5
CP0142599 Mme PAILLARD MONIQUE 29 AVENUE LE NOTRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 826/250000 Total	323,07 323,07
CP0142601 Société PARAVISTA 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. E 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1117/250000 Total	436,88 436,88
CP0142602 Mme PARIS CHRISTINE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 846/250000 Total	330,89 330,89
CP0142603 M. POIRIER 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. C 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2294/250000 Total	897,23 897,23
CP0142604 M. POIRIER JACQUES 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 916/250000 Total	358,27 358,27
CP0142605 Mme PROUT 65 RUE DE MORIFOSSE 95100 ARGENTEUIL	0003-1 : 856/250000 Total	334,8 334,8
CP0142606 M. et Mme QUANTIN 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. D 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1881/250000 Total	735,7 735,7
CP0142607 M. QUEMENER 81 LOTISSEMENT SAINT JEAN 84800 L ISLE SUR LA SORGUE	0003-1 : 775/250000 Total	303,12 303,12
CP0142608 M. et Mme QUENNESSON 27 RUE DES BRUYERES 93260 LES LILAS	0003-1 : 1741/250000 Total	680,84 680,84
CP0142609 M. et Mme RADWANSKI PIERRE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1349/250000 Total	527,62 527,62
CP0142610 M. et Mme RAMLOUL GUNNESS 11BIS RUE DE LA FOLIE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 584/250000 Total	228,41 228,41

CP0142611 Mme RENAUDIN - BECHERUCCI 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. D 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1006/250000	393,47
	Total	393,47
CP0142612 M. RENOUL 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1468/250000	570,26
	Total	570,26
CP0142613 M. et Mme RIBOT/LEGENDE STEPHAN 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. D 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2023/250000	791,24
	Total	791,24
CP0142615 M. et Mme ROBERT / FERAUD 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. E 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1318/250000	515,6
	Total	515,6
CP0142616 M. et Mme ROBERT JEAN-PIERRE 88 AVENUE ANDRE MAGINOT BAT. B2 37100 TOURS	0003-1 : 1178/250000	460,74
	Total	460,74
CP0142617 Mme SCORDEL 8 RUE DES FONDOS HUGUENOTS 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1068/250000	417,72
	Total	417,72
CP0142618 M. et Mme SILLIOC GUY 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1238/250000	484,21
	Total	484,21
CP0142619 Mme SIMON SIMONE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1117/250000	436,88
	Total	436,88
CP0142620 Mme STEIN . 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1630/250000	637,53
	Total	637,53
CP0142621 Mlle TACQUENET MARTINE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. B1 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 826/250000	323,07
	Total	323,07
CP0142622 M. TEIXEIRA PHILIPPE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. B1 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 785/250000	307,03
	Total	307,03
CP0142623 M. et Mme TEIXEIRA MANUEL 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE BAT. D 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 966/250000	377,82
	Total	377,82
CP0142624 M. et Mme TEXIER JEAN FRANCOIS 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. D 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2819/250000	1 102,57
	Total	1 102,57
CP0142627 Mme VALES 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. G 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2719/250000	1 063,46
	Total	1 063,46
CP0142629 SCI VAUCRESSON REPUBLIQUE 101 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1128/250000	441,18
	Total	441,18
CP0142630  Monsieur VERRIER PIERRE  Indivision VERRIER C/O MR VERRIER PIERRE 43 RUE TAHERE 92210 ST CLOUD	0003-1 : 826/250000	323,07
	Total	323,07
CP0142631 Mme VINEIS ODETTE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. D 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1721/250000	673,12
	Total	673,12
CP0142632 M. et Mme WILLAUME 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. E 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1338/250000	523,32
	Total	523,32
CP0170226 Indivision PUPIN/MARECHAL Rudy/Nathalie	0003-1 : 1117/250000	436,88

6 RUE ANTOINE CHANTIN 75014 PARIS 14	Total	436,86
CP0184020 M. et Mme SCHUH Daniel Jacqueline 11 RUE DES 4 VENTS 92380 GARCHES	0003-1 : 665/250000	260,1
	Total	260,1
CP0284666 M. et Mme ADAM Arnaud Christele 38BIS RUE DU MONT VALERIEN 92210 ST CLOUD	0003-1 : 2224/250000	869,86
	Total	869,86
CP0266190 M. FARAGUE Sherif 44 RUE DU THEATRE 75016 PARIS 16	0003-1 : 1368/250000	535,05
	Total	535,05
CP0335065 Indivision TONON/DROMARD Nicolas/Julie 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 654/250000	255,79
	Total	255,79
CP0381123 Indivision GUILLEROT/BENOIT /Benoit 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1941/250000	759,18
	Total	759,18



S.A.S. au capital de 251 000 €  
R.C.S. PARIS B 320 290 851  
N° Identifiant TVA FR71320290851

Tél. : 01 48 94 12 00

Télécopie : 01 48 94 03 63

Isolation du  
Toit

**CERTIFIE QUALIBAT  
ASSURANCE QUALITE**

Étanchéité  
Couverture

Bureaux : 12/14, rue Lavoisier - 93110 ROSNY S/BOIS  
Siège social : 103, bd Mac Donald - 75019 PARIS

Rosny-Sous-Bois, le 13/2/2008  
info@itecsa.fr

**DEVIS N° 07 / 31371**

Affaire : 18, Boulevard République  
92420 VAUGRESSON

REFECTION COMPLETE DE L'ETANCHEITE DE LA  
TERRASSE ACCESSIBLE DU BAT. A

Client : Patrimonia Boulogne

**DEVIS  
QUANTITATIF  
ESTIMATIF**

## BATIMENT A

\*\*\*\*\*

### TRAVAUX DE REFECTION TOTALE DE L'ETANCHEITE ET DE L'ISOLATION THERMIQUE DE LA TERRASSE ACCESSIBLE DU DERNIER NIVEAU

#### TRAVAUX PREVUS:

- \* Démolition du dallage en béton,
- \* Démolition des solins ciment,
- \* Arrachage complète de l'étanchéité et de l'isolation,
- \* Descente et évacuation des gravois,
- \* La mise en place d'un nouveau pare-vapeur, sans omettre les équerres de refort sur celui-ci, cette prestation est obligatoire depuis peu ( DTU 43.1 ),
- \* La pose d'une isolation thermique en mousse polyuréthane d'épaisseur de 60mm,
- \* Mise en place d'une étanchéité bicouche type " Biécran+Paradiène S.VV+Paradiène SR4 des établissements "SIPLAST" ou similaire,
- \* Protection des parties courantes par dalles en gravillon posées sur plots réglables,
- \* Mise en place de couvertines en aluminium laqué, collées sur l'acrotère,
- \* Dépose et remplacement des garde-corps périphérique, par de nouveaux en aluminium anodisé couleur naturelle, type "ARMOR droit" de chez BUGAL SA.
- \* Remplacement des séparatifs des terrasses.

#### TRAVAUX NON PREVUS :

- \* Tous travaux de remplacement ou de curage des canalisations EP.
- \* Le double déplacement des bacs et jardinières.
- \* Le déplacement des installations privatives (véranda, mobiliers et autres)
- \* Dépose des treillages et canisses qui ont été posés sur les garde-corps.

#### Nota:

Avant notre intervention, les copropriétaires devront retirer de la terrasse toutes les jardinières, bacs et autres aménagements, afin que nous puissions sans encombre réaliser nos travaux.

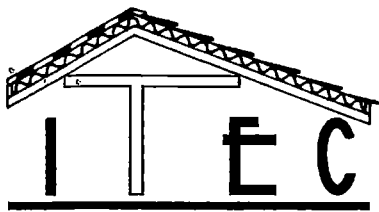
Le coût éventuel du double déplacement de ces dernières n'est pas prévu dans le présent devis, mais si vous le souhaitez, nous pourrions vous faire parvenir une

#### **ACTIVITÉS :**

Étanchéités Multicouches, Couverture, Asphalte, Résines, Bac-Acier, Entretien et Réfection des terrasses - Maçonnerie, Voirie, Carrelage, Imperméabilisation

#### **QUALIFICATIONS QUALIBAT (Certifié Assurance Qualité) :**

Étanchéité : 3213, 3281, 3271, Asphalte : 3233, Couverture : 7522, 3101, 3122, 3142, 3161, 3152, Bardeau : 3132, Résine : 3242.



S.A.S. au capital de 251 000 €  
R.C.S. PARIS B 320 290 851  
N° Identifiant TVA FR71320290851

Tél. : 01 48 94 12 00

Télécopie : 01 48 94 03 63

Isolation du  
Toit

**CERTIFIE QUALIBAT  
ASSURANCE QUALITE**

Étanchéité  
Couverture

Bureaux : 12/14, rue Lavoisier - 93110 ROSNY S/BOIS  
Siège social : 103, bd Mac Donald - 75019 PARIS  
info@itecsa.fr

proposition qui en chiffre de coût.

### 1) Cantonnement réglementaire de chantier :

#### **MOINS-VALUE POSSIBLE**

*Si la copropriété peut mettre à la disposition de notre personnel des locaux conformes à la réglementation du travail, les coûts de ces derniers qui sont chiffrés dans le présent devis, peuvent-êtré déduits du montant total de notre offre.*

*Il est à noter que pour tout travail dépassant une durée de 8 jours, la législation du travail prévoit que le maître d'ouvrage doit mettre à la disposition des entreprises auxquelles il a confié celui-ci, des locaux à usage de vestiaires de réfectoire et de sanitaire.*

1 Double transport et installation d'une baraque vestiaire-réfectoire	MOIS	Prestation non prévue		
2 Transport et location d'un WC chimique + entretien hebdomadaire	MOIS	Prestation non prévue		
		<b><u>Sous-Total N°1</u></b>		<b><u>0,00</u></b>

### 2) Installation de chantier :

#### **Chantier interdit aux occupants :**

*Pendant toute la durée des travaux, les terrasses seront interdites d'accès (même aux propriétaires) pour des raisons de sécurité, notamment lorsque les garde-corps périphériques seront déposés, pour permettre la mise en place des nouveaux.*

3 Approvisionnement et repli de chantier par camion-benne	FORF	Prestation non prévue		
4 Installation d'une petite tourelle d'échafaudage pour mettre l'accès à la terrasse à notre personnel	FORF	Travaux non prévus		
5 Installation d'un treuil de terrasse à moteur thermique, compris frais	FORF	1,0	621,81	621,81
		<b><u>Sous-Total N°2</u></b>		<b><u>621,81</u></b>

### 3) Travaux de démolition :

6 Démolition pour évacuation des dalles 40 x 40 et du lit de sable sur lequel elles sont posées	M2	332,0	8,03	2.665,96
7 Démolition des solins ciment protégeant les relevés (Ht < 20 cm)	ML	138,0	7,09	978,42
		<b><u>Sous-Total N°3</u></b>		<b><u>3.644,38</u></b>

### 4) Travaux préparatoires :

8 Arrachage de relevés d'étanchéité bicouche de dév. 30 cm environ	ML	138,0	3,01	415,38
9 Arrachage en P.C de l'étanchéité qui est posée en indépendance	M2	332,0	4,81	1.596,92

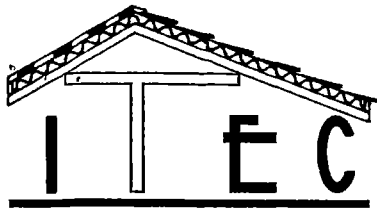
#### ACTIVITÉS :

Étanchéités Multicouches, Couverture, Asphalte, Résines, Bac-Acier, Entretien et Réfection des terrasses - Maçonnerie, Voirie, Carrelage, Imperméabilisation

#### QUALIFICATIONS QUALIBAT (Certifié Assurance Qualité) :

Étanchéité : 3213, 3281, 3271, Asphalte : 3233, Couverture : 7522, 3101, 3122, 3142, 3161, 3152, Bardeau : 3132, Résine : 3242.





S.A.S. au capital de 251 000 €  
R.C.S. PARIS B 320 290 851  
N° Identifiant TVA FR71320290851

Tél. : **01 48 94 12 00**

Télécopie : 01 48 94 03 63

Isolation du  
Toit

**CERTIFIE QUALIBAT  
ASSURANCE QUALITE**

Étanchéité  
Couverture

Bureaux : 12/14, rue Lavoisier - 93110 ROSNY S/BOIS  
Siège social : 103, bd Mac Donald - 75019 PARIS  
info@itecsa.fr

10 Arrachage de l'isolation thermique d'ép. 6 cm et descente à R.D.C	M2	332,0	4,65	1.543,80
11 Dépose de départ d'eaux pluviales (E.P), y compris raccord provisoire	U	4,0	30,38	121,52
12 Dépose sans réemploi des séparatifs des terrasses	ML	24,0	15,53	372,72
13 Démolition des longrines en béton armé sous garde-corps séparatifs	ML	24,0	10,02	240,48
14 Préparation de l'ancien pare-vapeur qui servira de support au nouveau et de bâchage provisoire pendant la durée des travaux	M2	332,0	1,18	391,76

**Sous-Total N°4 4.682,58**

**5) Traitement des gravois :**

15 Coltinage et manutention de tous les gravois jusqu'à la benne	M3	86,0	19,09	1.641,74
16 Manutention, descente au treuil de gravois recyclables ( type béton ) et évacuation aux D.P par camion I.T.E.C.	M3	41,0	65,54	2.687,14
17 Chargement en benne et évacuation aux décharges de l'isolation	M3	28,0	60,82	1.702,96
18 Descente, coltinage & évacuation de gravois non recyclables aux DP	M3	17,0	105,81	1.798,77

**Sous-Total N°5 7.830,61**

**6) Isolation thermique :**

19 Pare-vapeur par chape élastomère type BDS soudée sur l'ancien	M2	332,0	7,46	2.476,72
20 Equerre de renfort élastomère au niveau du pare-vapeur	ML	138,0	4,51	622,38
21 Isolation thermique par panneaux de mousse polyuréthane de 6 cm d'épaisseur posés en libre indépendance	M2	332,0	17,43	5.786,76

**Sous-Total N°6 8.885,86**

**7) Travaux d'étanchéité :**

22 En PC bi-couche élastomère: Biécran+Paradiène SVV+Paradiène SR4 celui-ci de type renforcé soudable, sera posé en double indépendance	M2	332,0	15,91	5.282,12
23 Étanchéité relevés : E.I.F + équerre + PARADIAL S dév : 0,45	ML	138,0	14,69	2.027,22
24 Au droit du départ E.P, façon & pose d'un ouvrage plomb avec platine	U	4,0	86,46	345,84

**Sous-Total N°7 7.655,18**

**8) Travaux de protection :**

25 Protection des parties courantes par dalles gravillon 40x40x4cm type Marlux (Réf 2151,2154) ou Stradal (120,135) posées sur plots réglables	M2	332,0	59,94	19.900,08
26 Plus-value pour coupe des dallettes en béton d'épaisseur 4 cm	ML	95,0	13,31	1.264,45
27 Petites reprises ponctuelles sur ouvrages de maçonneries dégradées	FORF	1,0	517,41	517,41

**Sous-Total N°8 21.681,94**

**9) Réfection de l'étanchéité des édicules :**

**Nota Bene :**

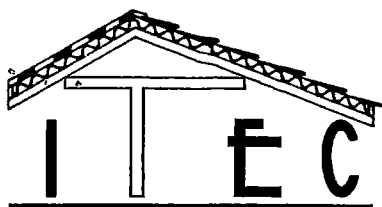
Sur la périphérie des édicules, nous prévoyons d'appliquer sur la retombée, une chape de type ardoisée, qui sera soudée au chalumeau sur le support en béton, avec un léger débord par rapport au bandeau, de façon

**ACTIVITÉS :**

Étanchéités Multicouches, Couverture, Asphalte, Résines, Bac-Acier, Entretien et Réfection des terrasses - Maçonnerie, Voirie, Carrelage, Imperméabilisation

**QUALIFICATIONS QUALIBAT (Certifié Assurance Qualité) :**

Étanchéité : 3213, 3281, 3271, Asphalte : 3233, Couverture : 7522, 3101, 3122, 3142, 3161, 3152, Bardeau : 3132, Résine : 3242.



S.A.S. au capital de 251 000 €  
R.C.S. PARIS B 320 290 851  
N° Identifiant TVA FR71320290851

Tél. : 01 48 94 12 00

Télécopie : 01 48 94 03 63

Isolation du Toit

**CERTIFIE QUALIBAT  
ASSURANCE QUALITE**

Etanchéité  
Couverture

Bureaux : 12/14, rue Lavoisier - 93110 ROSNY S/BOIS  
Siège social : 103, bd Mac Donald - 75019 PARIS  
info@itecsa.fr

à améliorer le larmier de celui-ci.

28 Arrachage de la petite retombée d'étanchéité sur périphérie d'édicule	ML	35,0	2,38	83,30
29 Arrachage de relevés autoprotégés de développé moyen 50 cm env.	ML	6,0	3,84	23,04
30 Arrachage de l'étanchéité auto-protégée sur dessus d'édicule	M2	19,0	9,60	182,40
31 Habillage sur dessus d'édicule : EIF + chape ardoisée Supradial GS	M2	19,0	22,83	433,77
32 Etanchéité de relevés dév 50 cm : équerre + chape type SUPRADIAL	ML	6,0	16,53	99,18
33 En retombée d'édicule chape, type "Supradial (Ht 10 à 15 cm env)	ML	35,0	7,52	263,20
<b>Sous-Total N°9</b>				<b>1.084,89</b>

#### 10) Repose des garde-corps séparatifs entre terrasses :

##### **Nota Bene :**

Sur les nouvelles longrines en béton armé chiffrées ci-après, nous prévoyons la repose de nouveaux garde-corps séparatifs.

34 Couche anti-poinçonnante & désolidarisante par dalles " PARCOURS"	M2	7,5	20,33	152,48
35 Coffrage, ferrailage & coulage de longrines B.A, dims. 30x20 cm pour repose des séparatifs, y compris création de barbacanes entre terrasses	ML	24,0	62,97	1.511,28
36 Sur les longrines en béton ci-dessus, mise en place d'un nouveau garde-corps en aluminium anodisé, du même type que sur acrotère	ML	24,0	125,60	3.014,40
<b>Sous-Total N°10</b>				<b>4.678,16</b>

#### 11) Travaux de couvertines :

##### **Nota Bene :**

Sur le dessus de l'acrotère, après décapage de la membrane étanche qui est collée sur celui-ci, nous prévoyons la fourniture et la pose par collage d'une couvertine en aluminium 15/10 ème.

De base, nous prévoyons un aluminium **anodisé de couleur naturelle**.

En option nous pouvons prévoir si vous le souhaitez, un aluminium laqué de couleur RAL au choix **moyennant un supplément de 5,50 €/ml**

37 Arrachage d'habillages étanches de type autoprotégé sur acrotères	M2	32,0	9,88	316,16
38 Pose par collage sur le dessus des acrotères d'une couvertine en aluminium 15/10ème anodisé couleur naturelle, dév 550mm (voir croquis)	ML	77,0	45,94	3.537,38
<b>Sous-Total N°11</b>				<b>3.853,54</b>

##### **Nota Bene :**

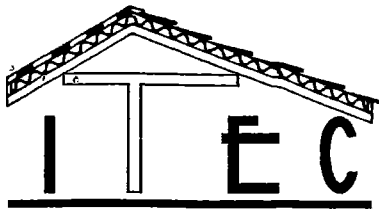
Le garde-corps que nous prévoyons de poser en remplacement de celui qui existe actuellement, sera de type droit à barreaudage vertical, de marque Bugal SA, modèle "Amor". Ce dernier sera fixé sur le dessus de la nouvelle couvertine collée, au moyen des sabot (voir croquis)

#### ACTIVITÉS :

Etanchéités Multicouches, Couverture, Asphalte, Résines, Bac-Acier, Entretien et Réfection des terrasses - Maçonnerie, Voirie, Carrelage, Imperméabilisation.

#### QUALIFICATIONS QUALIBAT (Certifié Assurance Qualité) :

Etanchéité : 3213, 3281, 3271, Asphalte : 3233, Couverture : 7522, 3101, 3122, 3142, 3161, 3152, Bardeau : 3132, Résine : 3242.



S.A.S. au capital de 251 000 €  
R.C.S. PARIS B 320 290 851  
N° Identifiant TVA FR71320290851

Tél. : 01 48 94 12 00

Télécopie : 01 48 94 03 63

Isolation du  
Toit

**CERTIFIE QUALIBAT  
ASSURANCE QUALITE**

Etanchéité  
Couverture

Bureaux : 12/14, rue Lavoisier - 93110 ROSNY S/BOIS  
Siège social : 103, bd Mac Donald - 75019 PARIS  
info@itecsa.fr

De base, nous prévoyons un aluminium anodisé de couleur naturelle.  
En option nous pouvons prévoir si vous le souhaitez, un aluminium  
laqué de couleur RAL au choix  moyennant un supplément de 7,20 €/ml

**Option avec inclinaison de 8 à 10 % :**

Pour une inclinaison du garde-corps de 8 à 10 % par rapport à l'acrotère  
avec la mise en place de sabots spéciaux, prévoir une plus-value par  
bâtiment de 1096,48 € T.T.C

Nous attirons votre attention sur le fait qu'avec cette inclinaison et ce  
type de garde-corps les angles de bâtiment ne pourront être fermés  
par une pièce.

**12) Travaux de garde-corps sur acrotère :**

39 Dépose des garde-corps métalliques, descente et évacuation aux D.P	ML	77,0	12,44	957,88
40 Fourniture & pose sur l'acrotère (voir croquis) d'un garde-corps droit Bugal modèle Amor, hauteur 1030 mm, en aluminium anodisé naturel	ML	77,0	125,60	9.671,20
41 Plus-value pour mise en place d'un garde-corps posé avec un angle de 8 à 10 % rapport à l'acrotère	U			Travaux chiffrés en option

**Sous-Total N°12      10.629,08**

Signataire : **Artur DA SILVA**

Tél. ligne directe : 06.08.27.70.09

Tél. 01 48 94 12 00  
Fax 01 48 94 03 63  
S.A.S. au capital de 251 000 €  
R.C.S. PARIS B 320 290 851  
N° Identifiant TVA FR71320290851  
103, bd Mac Donald - 75019 PARIS  
info@itecsa.fr

<b>TOTAL GENERAL H.T.</b>	:	<b>75.248,03</b>
<b>REMISE 1,50 %</b>	:	<b>-1.128,72</b>
<b>NOUVEAU MONTANT HT</b>	:	<b>74.119,31</b>
<b>T.V.A. à 5,50 %</b>	:	<b>4.076,56</b>
<b>TOTAL T.T.C. (en Euro)</b>	:	<b>78.195,87</b>

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

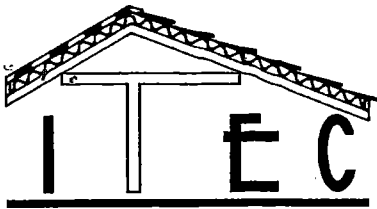
- **Valeur :**  
Nos prix ont été calculés hors taxe, hors frais, valeur FEVRIER 2008.
- **Actualisation :**  
Nos prix sont fermes et non révisables pour une durée de 4 mois francs. Passé ce délai, ils seront actualisables suivant l'index BT53 du MONITEUR du BATIMENT et des TRAVAUX PUBLICS.
- **Paie ment :**
  - Acompte à la commande de 25 %.
  - Règlement par chèque sous 30 jours, passé ce délai il sera appliqué des pénalités fixées au taux d'intérêt annuel de 10,25 % conformément à l'article L441-6 du code du commerce.

**ACTIVITÉS :**

Etanchéités Multicouches, Couverture, Asphalte, Résines, Bac-Acier, Entretien et Réfection des terrasses - Maçonnerie, Voirie, Carrelage, Imperméabilisation

**QUALIFICATIONS QUALIBAT (Certifié Assurance Qualité) :**

Etanchéité : 3213, 3281, 3271, Asphalte : 3233, Couverture : 7522, 3101, 3122, 3142, 3161, 3152, Bardeau : 3132, Résine : 3242.



S.A.S. au capital de 251 000 €  
R.C.S. PARIS B 320 290 851  
N° Identifiant TVA FR71320290851

Tél. : 01 48 94 12 00

Télécopie : 01 48 94 03 63

Isolation du  
Toit

**CERTIFIE QUALIBAT  
ASSURANCE QUALITE**

Etanchéité  
Couverture

Bureaux : 12/14, rue Lavoisier - 93110 ROSNY S/BOIS  
Siège social : 103, bd Mac Donald - 75019 PARIS  
info@itecsa.fr

#### CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- Aucune ristourne ne sera accordée en cas de paiement comptant ou anticipé.

- **Délai :**  
Les travaux pourront débuter **8 semaine(s)** après réception de l'ordre de service.
- **Accès :**  
Le libre accès au bâtiment, et à la terrasse à réaliser devra nous être laissé par les propriétaires, sans aucune restriction.
- **Fournitures :**  
L'eau et la puissance électrique éventuellement nécessaires à la réalisation de nos travaux devront nous être fournies gracieusement par la propriété.
- **Garantie :**  
Les travaux du présent devis sont garantis **10 ans**.
- **Durée des travaux :**  
Hors intempéries et travaux non prévus, la durée des travaux est estimée à **12 semaine(s)**.

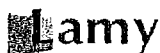
- **Taux de T.V.A. Normal :**  
Le taux de T.V.A. indiqué sur ce devis, est celui en vigueur à ce jour. Il pourra évoluer en plus ou en moins suivant les nouvelles dispositions fiscales qui pourraient nous être imposées, sans que cela puisse nous être opposables.  
Seul le montant hors taxes du présent devis est contractuel.
- **Taux de T.V.A. Réduit à 5,5 % :**  
Sur présentation d'une attestation conforme à la réglementation fiscale en vigueur, le taux de T.V.A. réduit à 5,5 % pourra être appliqué à ce devis.

#### ACTIVITÉS :

Etanchéités Multicouches, Couverture, Asphalte, Résines, Bac-Acier, Entretien et Réfection des terrasses - Maçonnerie, Voirie, Carrelage, Imperméabilisation

#### QUALIFICATIONS QUALIBAT (Certifié Assurance Qualité) :

Etanchéité : 3213, 3281, 3271, Asphalte : 3233, Couverture : 7522, 3101, 3122, 3142, 3161, 3152, Bardeau : 3132, Résine : 3242.



LAMY Agence BOULOGNE  
128 RUE THIERS  
92617 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

Le 05/03/2008  
Utilisateur : M. DANJON JEAN-CHRISTOPHE

Simulation d'un budget sur une seule clé

Résidence Mazeleyre  
18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE  
92420 VAUCRESSON

MS0005359

IM0014440

Libellé : Travaux d'étanchéité du bâtiment A hors assurance et honoraires

Clés de simulation utilisées	Simulation 1	
0003-1 Charges communes générales	Libellé : Travaux d'étanchéité	Montant : 78 196,87
CP0142482 Mme ACART JACQUELINE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 866/250000	270,87
	Total	270,87
CP0142483 M. et Mme AUDRAN JEAN CLAUDE 25 RUE DE PARASOL 47300 VILLENEUVE SUR LOT	0003-1 : 584/250000	182,67
	Total	182,67
CP0142484 M. et Mme BAILLET 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. A 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1428/250000	446,66
	Total	446,66
CP0142485 M. et Mme BARBE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. H 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1580/250000	494,2
	Total	494,2
CP0142486 M. et Mme BARBIER CHARLES 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. C 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1800/250000	563,01
	Total	563,01
CP0142487 M. et Mme BARBE ANDRE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. H 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 110/250000	34,41
	Total	34,41
CP0142488 M. BARBE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 836/250000	261,49
	Total	261,49
CP0142489 M. et Mme BARROSO 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. G 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1701/250000	532,04
	Total	532,04
CP0142491 M. et Mme BECHERUCCI 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. D 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1800/250000	563,01
	Total	563,01
CP0142493 Indivision BELFORT-DE BARROS 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE LE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1167/250000	366,02
	Total	366,02
CP0142494 M. BÉNICHOU THOMAS 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. B1 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 858/250000	267,74
	Total	267,74
CP0142495 M. et Mme BERGER CLAUDE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. C 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1721/250000	536,3
	Total	536,3
CP0142496 M. BERGER CLAUDE 18 C BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 82420 VAUCRESSON	0003-1 : 110/250000	34,41
	Total	34,41
CP0142497 Mme BERTIAUX 6 RUE DE LA COMMANDERIE 89300 JOIGNY	0003-1 : 1680/250000	525,48
	Total	525,48
CP0142498 M. et Mme BLANDIOT 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. H 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1670/250000	522,36
	Total	522,36
CP0142499 M. et Mme BOESSE 16 IMPASSE LABARJAC 73420 VIVIERS DU LAC	0003-1 : 876/250000	274
	Total	274
CP0142500	0003-1 : 2808/250000	878,3

M. et Mme BONNEAU MICHEL 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. H 92420 VAUCRESSON	Total	878,9
CP0142501 M. BONS GERARD 8 RUE DARCEL 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	0003-1 : 808/250000 Total	252,1 252,1
CP0142502 Mme BORDES GISLAINE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. C 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2546/250000 Total	796,35 796,35
CP0142503 M. et Mme BOSSER-RUCART 9 RUE DE LA LIBERATION 92210 ST CLOUD	0003-1 : 745/250000 Total	233,02 233,02
CP0142504 M. et Mme BOUCHE 28 AVENUE DU DOCTEUR RAYMOND PICAUD 06400 CANNES	0003-1 : 1288/250000 Total	396,61 396,61
CP0142505 Mlle BOUCHERON 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. B1 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 946/250000 Total	295,88 295,88
CP0142508 Mme BOULANGER 38 ALLEE DES SABLONS 78170 LA CELLE ST CLOUD	0003-1 : 1398/250000 Total	437,27 437,27
CP0142508 M. et Mme BRESSON MARCEL 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. G 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1670/250000 Total	522,35 522,35
CP0142509 M. BRESSON MICHEL 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. G 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 3039/250000 Total	950,55 950,55
CP0142510 M. BREUVART JACQUES 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. A 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1378/250000 Total	431,02 431,02
CP0142511 Mlle BROCHON 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 685/250000 Total	214,26 214,26
CP0142513 Mlle BUFFENOIR HELENE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 866/250000 Total	270,87 270,87
CP0142514 M. CALINAUD BERNARD 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. A 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1268/250000 Total	396,61 396,61
CP0142515 M. et Mme CANONICA FRANCK 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. G 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1730/250000 Total	541,12 541,12
CP0142516 Mme CANOVAGGIO COLETTE 29 BIS ALLEE SAINT GILLES 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 534/250000 Total	167,03 167,03
CP0142517 Société LAMY Mme CARME DANIELLE C/O SOCIÉTÉ LAMY . 7 ALLEE DE LA COTE D'OR 78310 MAUREPAS	0003-1 : 1349/250000 Total	421,94 421,94
CP0142518 M. CASTAGNE 57/59 GRANDE RUE 92380 GARCHES	0003-1 : 614/250000 Total	192,05 192,05
CP0142520 M. et Mme CHAGNON BERNARD 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. E 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1268/250000 Total	396,61 396,61
CP0142522 M. et Mme CHAIGNEAU 8 CHEMIN DES DOULEES 28500 STE GEMME MORONVAL	0003-1 : 1428/250000 Total	446,65 446,65
CP0142523	0003-1 : 1288/250000	402,87

M. et Mme CHAPUT 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. A 92420 VAUCRESSON	Total	402,87
CP0142525 M. et Mme CHARREL BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. E 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2686/250000 Total	840,14 840,14
CP0142526 M. et Mme CHAUDRON 16 ALLEE DES GLYCINES 94310 ORLY	0003-1 : 734/250000 Total	229,68 229,68
CP0142527 M. CHEDEVILLE 17 AVENUE AUGUSTE DUTREUX 78170 LA CELLE ST CLOUD	0003-1 : 866/250000 Total	270,87 270,87
CP0142528 M. et Mme COELHO TEIXEIRA 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. A 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1117/250000 Total	349,38 349,38
CP0142529 M. et Mme CONTELEC 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. A 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1318/250000 Total	412,25 412,25
CP0142530 Mlle CROPAT SOPHIE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. E 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1609/250000 Total	471,99 471,99
CP0142531 M. et Mme DA MOTA TEIXEIRA 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1128/250000 Total	352,82 352,82
CP0142532 M. et Mme DA SILVA / TEIXEIRA 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1238/250000 Total	387,23 387,23
CP0142533 M. et Mlle DA CONCEICAO OU TEIXEIRA 20 BIS RUE GUSTAVE LAMBERT 92380 GARCHES	0003-1 : 846/250000 Total	264,61 264,61
CP0142535 Mme DARFEUILLE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. G 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2707/250000 Total	846,7 846,7
CP0142536 Mlle DAUGABEL HADEGE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. H 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 836/250000 Total	261,49 261,49
CP0142537 Société ACCUEIL IMMOBILIER Mme DAUXERRE C/O ACCUEIL IMMOBILIER 117 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 846/250000 Total	264,61 264,61
CP0142538 Mme DE JONQUIERES 4 RESIDENCE LE PRE AU BOIS 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1117/250000 Total	349,38 349,38
CP0142539 M. et Mme DECOCK 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1941/250000 Total	607,11 607,11
CP0142541 M. et Mme DICI CHRISTIAN 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1811/250000 Total	566,46 566,46
CP0142542 M. DIOT 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1408/250000 Total	440,4 440,4
CP0142543 M. et Mlle DIOT CHRISTIAN LAC 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1298/250000 Total	405,99 405,99
CP0142544 M. et Mme DJEBALI LUDOVIC BARBARA 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. A	0003-1 : 1419/250000	443,64

92420 VAUCRESSON	Total	443,84
CP0142545 M. et Mme DUCHESNE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. B1 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 846/250000  Total	284,61  284,61
CP0142546 M. DUPONT PIERRE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. B2 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 110/250000  Total	34,41  34,41
CP0142547 M. DUVIVIER JEAN FRANCOIS 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. G 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 916/250000  Total	286,51  286,51
CP0142548 M. ERNYE HERBERT 49 RUE DE BOULAINVILLIERS 75016 PARIS 16	0003-1 : 895/250000  Total	279,94  279,94
CP0142549 M. ESCALIE GEORGES 2 AVENUE SAINT NICOLAS 02600 VILLERS COTTERETS	0003-1 : 685/250000  Total	214,26  214,26
CP0142550 Mme ESCUDIER 40 RUE DE PARIS 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	0003-1 : 685/250000  Total	214,26  214,26
CP0142551 Société ESPACE 2001 MR JEÔME PRUNET 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 80700/250000  Total	25 241,63  25 241,63
CP0142553 M. FAUVEL FRANCK 28 AVENUE REILLE 76014 PARIS 14	0003-1 : 806/250000  Total	283,38  283,38
CP0142554 M. FENAUX JEAN MARO 15 RUE DU MARECHAL FOCH 91330 YERRES	0003-1 : 1087/250000  Total	340  340
CP0142555 Mlle FOULON CHRISTINE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1168/250000  Total	365,33  365,33
CP0142556 M. et Mme FREYRIA 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. G 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2837/250000  Total	887,37  887,37
CP0142558  Madame HATTON CATHERINE  Mme GADAUT C/O HATTON CATHERINE 36 ROUTE DE VERSAILLES 78430 LOUVECIENNES	0003-1 : 855/250000  Total	267,43  267,43
CP0142559 M. GARABIOL JEAN LOUIS 129 A ROUTE DE HOUDAN 78711 MANTES LA VILLE	0003-1 : 2837/250000  Total	824,81  824,81
CP0142560  Société LES MARECHAUX  M. et Mme GIRAUD LUCIEN C/O AGENCE LES MARECHAUX 11 BIS AVENUE JOFFRE 92380 GARCHES	0003-1 : 916/250000  Total	286,51  286,51
CP0142562 Succession GOUY RAYMONDE 14 BOULEVARD RAYMOND POINCARÉ 92380 GARCHES	0003-1 : 1872/250000  Total	585,53  585,53
CP0142563 M. et Mme GRELLEY PIERRE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. G 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2275/250000  Total	711,68  711,68
CP0142564 M. HENON MATHIEU 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. B1 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 895/250000  Total	279,94  279,94
CP0142565 Mlle HOMANN ANNE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. C 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 806/250000  Total	252,1  252,1



CP0142566 Mme JACQ AGNES 30 AVENUE LOUVOIS 92370 CHAVILLE	0003-1 : 815/250000	254,92
	Total	254,92
CP0142567 Mme JEAN ODETTE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1368/250000	427,89
	Total	427,89
CP0142569 M. et Mme JUMEAU 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. D 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1780/250000	559,88
	Total	559,88
CP0142571 Mme KOUDLANSKI MARIE PIERRE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE B2 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 685/250000	214,26
	Total	214,26
CP0142572 SCI LA VERNONNAISE 14 AVENUE DU 1ER CONSUL 92500 RUEIL MALMAISON	0003-1 : 1368/250000	427,89
	Total	427,89
CP0142573 Mme LADAME 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. A 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1167/250000	365,02
	Total	365,02
CP0142574 M. et Mme LAIDET ADRIEN 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1378/250000	431,02
	Total	431,02
CP0142575 M. LANSADE LAURENT 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 966/250000	302,16
	Total	302,16
CP0142576 M. et Mlle LARTILLEUX R. CHAUVET B. 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 956/250000	299,02
	Total	299,02
CP0142577 Mlle LAVERNE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. B2 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 866/250000	270,87
	Total	270,87
CP0142578 Société AIGLE IMMO. EUROPE M. et Mme LECHARPENTIER C/O AIGLE IMMO. EUROPE 83 RUE TRUFFAUT 75017 PARIS 17	0003-1 : 1288/250000	402,87
	Total	402,87
CP0142580 M. et Mme LEROOY 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. C 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2596/250000	811,99
	Total	811,99
CP0142581 M. et Mme MACEDO JUSTINO JOSE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. E 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1398/250000	437,27
	Total	437,27
CP0142583 M. et Mme MADEIRAS/SILVA ALFONSO 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1128/250000	352,82
	Total	352,82
CP0142584 Mme MAHE YVONNE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 926/250000	289,64
	Total	289,64
CP0142586 M. MARNES VAUCRESSON LOGEMENT CENTRE CULTUREL MONTGOLFI AVENUE JEAN SALMON LEGAGNEUR 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1188/250000	374,71
	Total	374,71
CP0142587 Mlle MAS 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RESIDENCE MAZELEYRE BAT. A 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1288/250000	402,87
	Total	402,87
CP0142588 M. MASSAUX LUC ROUTE DE PIOCCHAVAGGIA PAVELLONE 20137 PORTO VECCHIO	0003-1 : 896/250000	280,26
	Total	280,26
CP0142589 M. et Mme MATHOUX	0003-1 : 1349/250000	421,94

18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. E 92420 VAUCRESSON	Total	421,94
CP0142590 Société URBANIA PARIS UFFI M. MAZEROLLES C/O URBANIA PARIS UFFI 35 RUE DE ROME 75008 PARIS 08	0003-1 : 1469/250000 Total	459,48 459,48
CP0142591 M. MEERSCHART JEAN 106 BOULEVARD DIDEROT 75012 PARIS 12	0003-1 : 846/250000 Total	264,61 264,61
CP0142592 M. MERLOT 22 RUE DE LA TOUR D ARGENT 92160 ANTONY	0003-1 : 868/250000 Total	270,87 270,87
CP0142594 M. et Mme MICHELOT / TOURNON 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. H 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1600/250000 Total	500,45 500,45
CP0142595 Société ACCUEIL IMMOBILIER M. et Mme MONTI/LAURENT C/O ACCUEIL IMMOBILIER 117 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1198/250000 Total	374,71 374,71
CP0142597 Société URBANIA PARIS UFFI M. NEGRIER C/O URBANIA PARIS UFFI 35 RUE DE ROME 75008 PARIS 08	0003-1 : 624/250000 Total	195,18 195,18
CP0142598 M. NEMETH 108 RUE LOUIS ROUQUIER 92300 LEVALLOIS PERRET	0003-1 : 1318/250000 Total	412,26 412,26
CP0142599 Mme PAILLARD MONIQUE 29 AVENUE LE NOTRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 826/250000 Total	258,36 258,36
CP0142601 Société PARAVISTA 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. E 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1117/250000 Total	349,38 349,38
CP0142602 Mme PARIS CHRISTINE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 846/250000 Total	264,61 264,61
CP0142603 M. POIRIER 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. C 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2294/250000 Total	717,63 717,63
CP0142604 M. POIRIER JACQUES 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 818/250000 Total	286,51 286,51
CP0142605 Mme PROUT 65 RUE DE MORIFOSSE 95100 ARGENTEUIL	0003-1 : 858/250000 Total	267,74 267,74
CP0142606 M. et Mme QUANTIN 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. D 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1881/250000 Total	588,35 588,35
CP0142607 M. QUEMENER 81 LOTISSEMENT SAINT JEAN 84800 LISLE SUR LA SORGUE	0003-1 : 775/250000 Total	242,41 242,41
CP0142608 M. et Mme QUENNESSON 27 RUE DES BRUYERES 93260 LES LILAS	0003-1 : 1741/250000 Total	544,56 544,56
CP0142609 M. et Mme RADWANSKI PIERRE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENCE MAZELEYRE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1349/250000 Total	421,94 421,94
CP0142610 M. et Mme RAMLOUL GUNNESS 11BIS RUE DE LA FOLIE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 584/250000 Total	182,87 182,87

CP0142611 Mme RENAUDIN - BECHERUCCI 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. D 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1006/250000	314,66
	Total	314,66
CP0142612 M. RENOUL 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1458/250000	456,04
	Total	456,04
CP0142613 M. et Mme RIBOT/LEGENDRE STEPHAN 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. D 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2023/250000	632,76
	Total	632,76
CP0142615 M. et Mme ROBERT / FERAUD 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. E 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1318/250000	412,26
	Total	412,26
CP0142616 M. et Mme ROBERT JEAN-PIERRE 58 AVENUE ANDRE MAGINOT BAT. B2 37100 TOURS	0003-1 : 1178/250000	368,46
	Total	368,46
CP0142617 Mme SCORDEL 8 RUE DES FONDS HUGUENOTS 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1068/250000	334,05
	Total	334,05
CP0142618 M. et Mme SILLIOT GUY 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1238/250000	387,23
	Total	387,23
CP0142619 Mme SIMON SIMONE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. F 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1117/250000	349,38
	Total	349,38
CP0142620 Mme STEIN 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1630/250000	509,84
	Total	509,84
CP0142621 Mlle TACOUHET MARTINE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. B1 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 826/250000	258,36
	Total	258,36
CP0142622 M. TEIXEIRA PHILIPPE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. B1 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 785/250000	245,54
	Total	245,54
CP0142623 M. et Mme TEIXEIRA MANUEL 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE BAT. D 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 966/250000	302,16
	Total	302,16
CP0142624 M. et Mme TEXIER JEAN FRANCOIS 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. D 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2819/250000	881,74
	Total	881,74
CP0142627 Mme VALES 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. G 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 2719/250000	850,46
	Total	850,46
CP0142629 SCI VAUCRESSON REPUBLIQUE 101 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1128/250000	352,82
	Total	352,82
CP0142630  Monsieur VERRIER PIERRE  Indivision VERRIER C/O MR VERRIER PIERRE 43 RUE TAHERE 92210 ST CLOUD	0003-1 : 826/250000	258,36
	Total	258,36
CP0142631 Mme VINEIS ODETTE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. D 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1721/250000	538,3
	Total	538,3
CP0142632 M. et Mme WILLAUME 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE RÉSIDENTE MAZELEYRE BAT. E 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1338/250000	418,6
	Total	418,6
CP0170226 Indivision PUPIN/MARECHAL Rudy/Nathalie	0003-1 : 1117/250000	349,38

5 RUE ANTOINE CHANTIN 76014 PARIS 14	Total	349,38
CP0184020 M. et Mme SCHUH Daniel Jacqueline 11 RUE DES 4 VENTS 92380 GARCHES	0003-1 : 665/250000	208
	Total	208
CP0284668 M. et Mme ADAM Arnaud Christele 38BIS RUE DU MONT VALERIEN 92210 ST CLOUD	0003-1 : 2224/250000	695,63
	Total	695,63
CP0266190 M. FARAGUE Sherif 44 RUE DU THEATRE 75015 PARIS 15	0003-1 : 1368/250000	427,89
	Total	427,89
CP0335065 Indivision TONON/DROMARD Nicolas/Julie 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 654/250000	204,56
	Total	204,56
CP0381123 Indivision GUILLEROT/BENOIT/Benoit 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	0003-1 : 1941/250000	607,06
	Total	607,06



**4 PLACE DE BUZENVAL  
92500 RUEIL-MALMAISON**

Tél : 01 47 08 11 62  
Fax : 01 47 08 11 29  
Port : 06 60 61 94 30

Monsieur BECHERRUCCI  
Bâtiment D  
18, boulevard de la République  
  
92420 VAUCRESSON

Rueil-Malmaison  
Le 15/02/2008

T  
P

## DEVIS DE SERRURERIE N° 080212

### DESCRIPTION

### PRIX H.T

Selon votre demande,

Côté **PARKING**

**1° Remplacement des "grilles de ventilation" existantes**

Dépose des grilles existantes, remplacement par des cadres en cornière acier de 35x35mm avec remplissage en métal déployé, en partie basse, bavette en tôle formant goutte d'eau

Pour 11 grilles de dim moyennes 2m20 x 0m50

Devant ces grilles,

**2° - Fourniture et mise en place d'un dispositif composé de 2 tubes acier superposés fixé au mur de façade par des platines boulonnées**

disposés de manière à écarter de la façade les voitures en stationnement

Pour 24ml environ

Côté **GARDIEN**

**3° Mise en place de grilles de ventilation dito 1°**

Pour 1 grille de dim 1m80 x 0m50 environ

et 5 grilles de dim 1m00 x 0m50 environ

Sur l'ensemble des postes 1°, 2°, 3°

Application d'une couche de peinture antirouille coloris GRIS ou NOIR ( au choix )

Nota :

Après notre intervention, prévoir l'application de 2 couches de peinture de finition de type SIGMANEOFER ou équivalent

Délai d'exécution :

3 à 4 semaines à compter de la réception de notre devis accepté accompagné du chèque d'acompte

Acceptation de devis - conditions de règlement:

Nous retourner un exemplaire de notre devis accepté avec mention "Bon pour travaux",

daté et signé par vos soins accompagné d'un chèque d'acompte de 40% du montant TTC.

Solde par chèque remis à la fin des travaux.

Validité de notre offre : Prix valable(s) 60 jours révisable(s) passé ce délai

5 669,00 €

TOTAL H.T

5 669,00 €

TVA 5,5 %

TVA 19,6 %

**IMPORTANT:**

Vous êtes: locataire, occupant à titre gratuit, propriétaire (occupant ou bailleur)

Le local concerné est : votre domicile ou est destiné à usage d'habitation

Il est construit depuis plus de 2 ans à la date de commencement des travaux...

Vous pouvez peut être bénéficier d'un taux de TVA réduit à 5.5%. Pensez-y!

MONTANT H.T

5 669,00 €

5 669,00 €

TVA

311,80 €

1 111,12 €

TOTAL TTC

5 980,80 €

6 780,12 €

CONSTRUCTIONS METALLIQUES - BALCONS FER FORGE A L'ANCIENNE - GRILLES - PORTAILS  
AUTOMATISATIONS - SERRURES TOUTES MARQUES - BLINDAGES  
R.M 351 135 256 92 / N° TVA intra FR 39351135256

# FERMETURES APTEL

82, Bd Gabriel Péri  
95 110 SANNOIS  
Tél. 01 34 10 97 04 - Fax. 01 39 81 07 04

SERRURERIE - ENTRETIEN de COPROPRIÉTÉS  
PERSIENNES - STORES - SERRURE de SURETÉ  
PORTES de GARAGE - VOILETS ROULANTS  
VITRAGES - MOTORISATION RÉPARATIONS

LAMY BOULOGNE  
128 Rue Thiers

REÇU le  
18 FEV 2008

Code Client : XLAMYBOU

92517 BOULOGNE BILLANCOURT CED

DEVIS

N° D8115

Le 14 février 2008

Objet : 18 Bd de la République Vaucresson - Grilles de ventilation

Désignation	P.U et Prix H.T en Euro	Qté	P.U H.T	TVA	Montant T.T.C
<b>A) Côté rue</b> Remplacement d'une grille en métal déployé petite maille en fer plat de 20. Réparation des cadres En peinture d'apprêt gris. Protection 1 couche grise sur les parties neuves ou décapées Pour un montant		1,00	299,50	5,5	315,97
<b>B) Grilles de ventilation sur édicule côté loge</b> Dépose des 7 grilles vétustes. Installation de grilles de ventilation à lames inclinées fabriquées sur mesures. Fixations frontales par 4 brides en appliques. Pour les 7 grilles		1,00	5 265,00	5,5	5 554,58
<b>B) Grilles de ventilation sur édicules sur parkings</b> Mêmes travaux, pour 12 grilles,		1,00	10 681,00	5,5	11 268,46
<b>B) Edicules côté boulevard de la République</b> Mêmes travaux, pour 7 grilles		1,00	6 855,00	5,5	7 232,03

Délai : à convenir suivant planning  
Prix Valable 1mois, révisable

Pour acceptation, nous retourner le double de ce devis signé, portant la mention "BON POUR ACCORD", accompagné d'un chèque d'acompte représentant 40% de la commande.

Le solde étant dû à réception de la facture.

Afin de bénéficier du taux réduit de TVA à 5,5 %, nous retourner l'attestation jointe complétée.

Total H.T.	23 100,50
T.V.A. 5,50 %	1 270,53
Total T.T.C.	24 371,03
Net à Payer en EUROS	24 371,03

Soit pour information en FRANCS

159 863,48

Le vendeur se réserve expressément la propriété des marchandises livrées désignées ci-dessus, jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts (Loi 80.335 du 12/05/1980)

N° TVA intracommunautaire : FR 43 314 938 705

SARL au Capital de 7622.45 Euros - CCP n° 20210 30 C Paris - SIRET : 31493870500022 RC PONTOISE - APE : 454D

Page 1

Système à la demande  
de Monsieur MATHIEUX  
cordialement.  
J. VILLARNE

**ALAIN PEUCHOT S.A.**  
101 avenue Aristide Briand (RN20)  
94230 CACHAN  
Tél. 01 46 63 36 25  
Fax 01 41 63 88 25  
e-mail : peuchota@wanadoo.fr

DEVIS N° 7963.WV

Date : 23 janvier 2008

1/2

**Client : COPROPRIÉTÉ**

Adresse : 18 boulevard de la République

Code Postal : 92420 VAUCRESSON

Référence chantier : Loge Gardien

AC

B

RC

S

P

A

T

Fourniture et pose de Menuiseries Aluminium à rupture de pont thermique.

Structure laquée monocouleur 2 faces couleur vert (RAL 6012).

Double-vitrage certifié CEKAL feuilleté retardateur d'effraction 44,2/12/4 ITR et thermique 4.16.4 ITR (Isolation Thermique Renforcée). Grille de ventilation thermique T30 et isophonique P30 (30 m<sup>3</sup>/h).

Pose en rénovation intégrale (dépose totale des bâtis existants). Nombreux raccords de plâtre seront à prévoir par nos soins. Décoration en périmétrie non-comprise. Etanchéité et habillage périphérique.

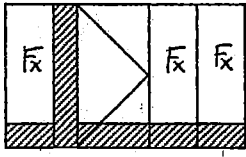
**Produit et pose : Garantie décennale.**

Dépose et mise à la décharge des vieux châssis.

Dépose et repose du volet roulant existant pour apposition de la nouvelle baie.

Démontage de la cloison intérieure prévue par le client.

Côtes et paramètres techniques approximatifs à contrôler par l'un de nos techniciens pour lancement en fabrication.

Qté	Larg.	Haut.	Type	Croquis	Prix H.T.
1	3150	2300	Porte d'entrée 1 vantail + 3 Fixes et un panneau plein vertical intermédiaire + cylindre et crémone 5 points de sécurité (A2P) Double-vitrage 44,2/12/4 ITR		7 970.00 €

DEVIS N° 7963.WV

2/2

Qté	Larg.	Haut.	Type	Croquis	Prix H.T.
1	1550	1450	Ouvrant à la française 2 vantaux Double-vitrage 4.16.4 ITR		1 842.00 €
1	620	1400	Ouvrant à la française 1 vantail + oscillobattant + allège fixe pleine couleur blanche Double-vitrage 4.16.4 ITR		1 740.00 €
<b>Total H.T.</b>					<b>11 552.00 €</b>
<b>T.V.A. 5,5 %</b>					<b>635,36 €</b>
<b>TOTAL T.T.C.</b>					<b>12 187.36 €</b>

+ 14387€

Délai indicatif d'intervention : 14 à 16 semaines.

Prix valeur Janvier 2008

Réserve de propriété- loi n° 80-335 du 12 mai 1980

Les produits et services vendus par notre entreprise ne deviendront votre propriété que lorsque vous en aurez intégralement acquitté le prix. Règlement : 40% à la commande, le solde en fin de chantier.

Pour commande, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un exemplaire de ce devis signé avec mention « bon pour commande », accompagné de votre règlement correspondant au montant prévu dans le paragraphe précédent.

La société

W-VILLARNE

Le client

faire précéder la signature  
de la mention « bon pour commande »



*par*

**ALAIN PEUCHOT S.A.**

101 avenue Aristide Briand (RN20)  
94230 CACHAN  
Tél. 01 46 63 36 25  
Fax 01 41 63 88 25  
e-mail : peuchota@wanadoo.fr

DEVIS N° 7866B.WV

Date : 31 octobre 2007

1/2

**Client : COPROPRIÉTÉ**

Adresse : 18 boulevard de la République

Code Postal : 92420 VAUCRESSON

Référence chantier : Loge Gardien

AC

B

RC

S

P

A

T

Fourniture et pose de Menuiseries PVC ARMOR.

PVC laqué vert RAL 6012 face extérieure, blanc face intérieure.

PVC traité UV, modifié choc (NF CSTB). Système à multichambres avec renforts en acier galvanisé selon les normes en vigueur. Double joint à frappe périphérique. Joint de vitrage couleur gris. Double-vitrage certifié CEKAL feuilleté retardateur d'effraction 44,2/12/4 ITR et 4.16.4 ITR (Isolation Thermique Renforcée). Grille de ventilation thermique T30 et isophonique P30 (30 m<sup>3</sup>/h).

Pose en rénovation sur bâtis métal existant. Étanchéité et habillage périphérique extérieur.

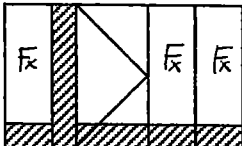
**Produit et pose : Garantie 15 ans.**

Dépose et mise à la décharge des vieux châssis.

Dépose et repose du volet roulant existant pour apposition de la nouvelle baie.

Démontage de la cloison intérieure prévue par le client.

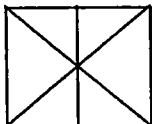

Côtes approximatives à contrôler par l'un de nos techniciens pour lancement en fabrication.

Qté	Larg.	Haut.	Type	Croquis	Prix H.T.
1	3150	2300	Porte d'entrée 1 vantail + 3 Fixes et un panneau plein vertical intermédiaire + cylindre et crémone 5 points de sécurité <i>ou 44,2/12/4 ITR</i>		5 555.00 €



DEVIS N° 7866B.WV

2/2

Qté	Larg.	Haut.	Type	Croquis	Prix H.T.
1	1550	1450	Ouvrant à la française 2 vantaux <i>DV 4/16/4 202</i>		1 205.00 €
1	620	1400	Ouvrant à la française 1 vantail + oscillobattant + allège fixe pleine couleur blanche <i>DV 4/16/4 202</i>		1 030.00 €
<b>Total H.T.</b>					<b>7 790.00 €</b>
<b>T.V.A. 5,5 %</b>					<b>428.45 €</b>
<b>TOTAL T.T.C.</b>					<b><del>8 218.45 €</del></b>

**PRIX RAMENÉ COMMERCIALEMENT A 7 800.00 € T.T.C.**

Délai indicatif d'intervention : 8 à 10 semaines (hors congés).

Prix valeur Octobre 2007

Réserve de propriété- loi n° 80-335 du 12 mai 1980

Les produits et services vendus par notre entreprise ne deviendront votre propriété que lorsque vous en aurez intégralement acquitté le prix. Règlement : 40% à la commande, le solde en fin de chantier.

Pour commande, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un exemplaire de ce devis signé avec mention « bon pour commande », accompagné de votre règlement correspondant au montant prévu dans le paragraphe précédent.

La société



Le client

faire précéder la signature  
de la mention « bon pour commande »

**Charles Costa** s.a.

FONDÉE EN 1920 ★★★★★ Qualifiée QUALIBAT  
SDC DU

**DEVIS**

18 BD DE LA REPUBLIQUE

92420 VAUCRESSON

N° devis 448228

Code client LAMY12

Référence 18 Bd republic 92420

Resp.Tec/Assist. Bureau Etude

N° dossier/DI 114644 / NAO

Votre réf.ORD FAX ORDRE FAX

LAMY Boulogne

128, rue Thiers

92517 BOULOGNE CEDEX

Paris, le 28/11/2007

A l'attention de M DANJON

1 DEVIS ESTIMATIF sous réserve de,  
mise au point technique ou de visite ,

Suite à votre demande, veuillez trouver ci-dessous notre devis pour :

Dépose et évacuation des anciens vantaux en site de recyclage

- Fourniture et pose sans dégâts en rénovation (conservation de  
l'ancien bâti scellé sur le mur)

(non compris maçonnerie plâtre ciment peinture papier tissus dépose  
.cloison)

. \* Menuiserie PVC Blanc châssis à frappe.

. \* Profilé Rehau

. \* Meneau central:132/136 mm.

. \* Etanchéité à double barrière, renfort acier galvanisé suivant avis  
technique.

. \* Classement air, eau et vent A4 - E7B - VA2 certificat CSTB

. \* Parcloles moulurées

. \* L'aspect des profils est différent de ceux existants.

. \* Certificat CEKAL

Garantie 10 ans

Montage par des professionnels de l'entreprise, suivant les règles  
de l'art, normes DTU.

NOTA:

\*\*\*\*\* L'isolation acoustique et thermique concerne la façade

. en général, nous vous informons que nous travaillons sur un  
seul élément: LA FENETRE pour laquelle nous donnons des  
caractéristiques.

. Dans tous les cas nous ne prenons pas en compte les déperditions  
des produits adjacents (coffres, ventilations, volets, murs,  
cloisons, étanchéités des supports etc...)

*Demande*  
*+ pose*

Grands travaux  
Rénovation  
Dépannage  
Tertiaire  
Magasin  
Habitation  
Fenêtre  
Porte  
Vitrine  
Hall d'immeuble  
Installation sécurité  
Vitraux  
Miroiterie d'art  
Façonnage  
de tous les  
produits verriers  
Vitrage :  
Décoration  
Protection  
Sécurité  
Vitrage isolant :  
phonique  
et thermique  
Verreries  
façades vitrées  
VSM - VEC - VEA  
portes automatiques  
Digicode  
Interphone  
Frein  
serrure électrique  
contrat d'entretien  
Stores  
Volets roulants  
Occultation

# Charles Costa s.a.

FONDÉE EN 1920 ★★☆☆ Qualifiée QUALIBAT

1 Châssis PVC, 3 150 x 2 300  
 Type:Française  
 Hauteur: 2300 mm 1 Vantail + 4 Fixes  
 Partie pleine PVC Blanc Inférieure  
 Blanc,  
 Vitrage: 4/16/4 Fe Clair  
 Repère A  
 3 765,00

1 Châssis PVC, 1 550 x 1 450  
 Type:Française  
 Hauteur: 1450 mm 2 Vantaux  
 Blanc,  
 Vitrage: 4/16/4 Fe Clair  
 Repère B  
 1 142,00

1 Châssis PVC, 1 400 x 620  
 Type:Oscillo Battant s/allège fixe  
 Hauteur: 1400 mm 1 Vantail  
 Blanc,  
 Vitrage: 4/16/4 Fe Clair  
 Repère C  
 1 070,00

1 En cas d'intention de commande ,  
 un technicien devra passer pour ,  
 valider les éléments techniques et ,  
 financiers avant toute commande ,  
 définitive ,

TOTAL HT NET 5 977,00  
 TVA 5,50 % 328,74  
 TOTAL TTC 6 305,74

Délai : 4 semaines environ (Hors semaine 52)

**Paiement : 50% à la commande, 25% Début Travaux, solde sur Facture**

Validité : 15 jours. A votre disposition pour Renseignement ou variante

TVA 5.5% : Si Attestation remise (Modèle sur demande)

: Toute variation ultérieure sera répercutée suivant la loi.

Grands travaux  
 Rénovation  
 Dépannage  
 Tertiaire  
 Magasin  
 Habitation  
 Fenêtre  
 Porte  
 Vitrine  
 Hall d'immeuble  
 Installation sécurité  
 Vitraux  
 Miroiterie d'art  
 Façonnage  
 de tous les  
 produits verriers  
 Vitrage :  
 Décoration  
 Protection  
 Sécurité  
 Vitrage isolant :  
 phonique  
 et thermique  
 Verrières  
 façades vitrées  
 VSM - VEC - VEA  
 portes automatiques  
 Digicode  
 Interphone  
 Frein  
 serrure électrique  
 contrat d'entretien  
 Stores  
 Volets roulants  
 Occultation

# Charles Costa s.a.

FONDÉE EN 1920 ★★★ Qualifiée QUALIBAT

Empruntez au moindre coût : Utiliser le Pass-Travaux, un crédit imbattable à 1,5 % permettant de financer tout ou partie des travaux privatifs ou collectifs.

Signature (et Cachet pour les sociétés) Charles COSTA s.a.  
Mention "Bon pour accord pour la somme TTC de ..." et des conditions générales de vente" au verso

- Grands travaux
- Rénovation
- Dépannage
- Tertiaire
- Magasin
- Habitation
- Fenêtre
- Porte
- Vitrine
- Hall d'immeuble
- Installation sécurit
- Vitreaux
- Miroiterie d'art
- Façonnage de tous les produits verriers
- Vitrage : Décoration Protection Sécurité
- Vitrage isolant : phonique et thermique
- Ventrières
- façades vitrées VSM - VEC - VEA
- portes automatiques
- Digicode
- Interphone
- Frein
- serrure électrique
- contrat d'entretien
- Stores
- Volets roulants
- Occultation

# BAT.E.R.E.M

S.A.S. au capital de 100040 €

Siège Social : 10, rue Bara  
B.P. 55 - 93101 MONTREUIL CEDEX  
Tél. 01 48 18 08 83 - Fax 01 48 18 04 43  
E.mail : baterem@wanadoo.fr



**BATiment**

**Electricité**

**Réseaux**

**Entretien**

**Maintenance**

Objet : Résidence

18 av de la République

92 VAUCRESSON

- réfection de voies piétonnes

Cabinet PATRIMONIA

128 rue Thiers

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Montreuil le, 24 janvier 2008

**A l'attention de Monsieur DANJON**

## Devis N° 550 805

Monsieur

Nous avons l'honneur de faire suite à votre demande de prix pour l'affaire citée en objet et vous prions de trouver ci-dessous, nos meilleures conditions pour l'exécution de ces travaux

### **Remise en état de voies piétonnes à proximité du bâtiment gardien**

Sur les dimensions suivantes :

devant loge	5,00	x	2,80	14,00 m <sup>2</sup>
	2,00	x	1,50	3,00 m <sup>2</sup>
à droite	14,00	x	1,00	14,00 m <sup>2</sup>
de la loge	4,00	x	0,90	3,60 m <sup>2</sup>
	4,00	x	3,00	12,00 m <sup>2</sup>
	3,00	x	1,30	3,90 m <sup>2</sup>

soit un total de **50,50 m<sup>2</sup>**

Balisage des voies piétonnes pendant toute la durée des interventions

Découpe au disque des surfaces considérées

Démolition des asphaltes rouges

Mise sur brouette des gravats et évacuation par camion aux décharges publiques

Remise en état si nécessaire du dallage avant réfection de la surface et en particulier coupe des racines si nécessaire

Roulage à la brouette sur 30 ml environ, chargement sur camion et transport des gravats en décharge

Fourniture et mise en œuvre de béton bitumineux rouge fin compris apport à la brouette

Compactage et cylindrage

Repliement des installations en fin de travaux

Nettoyage du chantier

**Montant H.T. 5 685,00 €**

**T.V.A. 5,5% 312,68 €**

**Montant T.T.C. 5 997,68 €**

**Nota : Prix valeur janvier 2008 valables 6 mois, réactualisable après cette date**

Nous espérons que ces conditions seront de nature à retenir votre attention et nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires qui pourraient vous être utiles

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Directeur,

Sophie Cropat  
Résidence Mazeleyre  
18 bd de la République  
Bat. E  
92420 Vaucresson

Lamy Boulogne  
M. Danjon  
128 rue Thiers  
92517 Boulogne Billancourt Cedex

Lettre recommandée avec accusé de réception

Vaucresson, le 17 octobre 2007

Monsieur,

Propriétaire d'un appartement situé au 3<sup>ème</sup> étage du bâtiment E, Résidence Mazeleyre à Vaucresson, j'ai pour projet la construction d'une véranda sur la terrasse dont j'ai la jouissance.

Conformément au règlement de copropriété, cette construction attenante à mon appartement, sera entièrement démontable. Par ailleurs, sa superficie n'excèdera pas 20m<sup>2</sup>.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir en avertir la copropriété lors de la prochaine assemblée des copropriétaires.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Sophie Cropat







M.MME MATHOU G  
18 BD de la République  
Résidence Mazeleyre – BAT E  
92420 VAUCRESSON

LAMY BOULOGNE  
128 rue Thiers  
92157 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

RECOMMANDEE  
AVEC A.R.

Vaucresson, le 11/02/2008

A L'attention de Monsieur DANJON

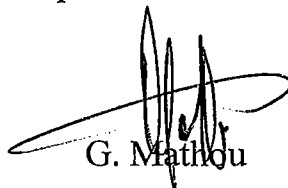
Monsieur,

Suite à notre entretien téléphonique nous vous demandons de bien vouloir porter à la prochaine assemblée générale prévue le 1.4.08 la résolution suivante :

***. demande du maintien de notre véranda dans les conditions qui ont déjà été votées et obtenues par plusieurs copropriétaires (documents joints).***

Après avoir pris contact avec la Société ITEC qui effectue les travaux d'étanchéité, il a été convenu la réalisation, à nos frais, de plots pour supporter la véranda.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

  
G. Mathou

pj

09 - REFECTION DE JOINTS DE DILATATION.

"L'assemblée générale, après en avoir délibéré approuve la réfection de joints de dilatation pour un budget maximum de F. TTC 35.000,00. en ce compris les honoraires du syndic. Les travaux seront réalisés au cours de l'exercice 1994 en fonction du planning de l'entreprise qui sera retenue par le Conseil Syndical et le Syndic.  
Le financement desdits travaux fera l'objet d'un appel de fonds émis par le syndic.  
Les travaux seront répartis sur la base des tantièmes généraux."

Votes CONTRE : M. CONTELLEC \* Mlle HUTTIN \* SCI LA VERNONNAISE \*  
Mlle MARESCOT \* Mme PAQUIER \* Mme SIMON  
soit 8.986 tantièmes

Votes POUR : Les autres copropriétaires soit 113.185 tantièmes  
ABSTENTION : Mme JEAN \* M. WILLAUME soit 2.706 tantièmes

La résolution est adoptée.

10 - DEMANDE DE M. DICI : POSE D'UNE ANTENNE PARABOLIQUE.

"L'assemblée générale, après en avoir délibéré, autorise Monsieur DICI, à transférer à ses frais, et sous sa responsabilité, son antenne parabolique de son balcon sur une souche de cheminée de son bâtiment. Cette autorisation est accordée "intuitu personae."

Il devra souscrire auprès de sa propre compagnie d'assurance, une couverture complémentaire pour tous risques susceptibles d'être engendrés par ce matériel (chutes, dégradations, divers etc...).

L'emplacement de la parabole devra faire l'objet d'une étude préalable qui sera adressée au syndic pour avis favorable.

Il est entendu que dès lors que la copropriété s'équiperait d'une antenne parabolique collective, Monsieur DICI devra enlever immédiatement sa propre antenne sans pouvoir prétendre à une indemnité ou un remboursement quelconque.

L'ensemble des réserves précitées sont indissociables les unes des autres.

Votes CONTRE : Mme JEAN \* SCI LA VERNONNAISE \* M. WILLAUME \*  
soit 4.074 tantièmes

Votes POUR : Les autres copropriétaires soit 115.618 tantièmes

ABSTENTION : Mme HEBERT \* M. ISAMBERT \* Mme GIRMA \* Mme GOUY \*  
Mme TOURNOIS soit 5.185 tantièmes

La résolution est adoptée.

11 - DEMANDE DE M. STACHENSKO : CONSTRUCTION D'UNE VERANDA.

"L'assemblée générale, après en avoir délibéré, donne l'autorisation à Monsieur STACHENSKO pour la construction d'une véranda, sur la terrasse à usage privatif dont il dispose, d'une surface d'environ 20 m<sup>2</sup>, sous les réserves suivantes :

Le Syndic demande que la-dite construction soit réalisée en structure légère et démontable conformément aux règles d'urbanisme de la commune de VAUCRESSON, et en fonction des règles de l'art par une entreprise qualifiée et assurée au titre de sa responsabilité professionnelle.

Dans la mesure où des travaux d'étanchéité s'avèrent nécessaire le bénéficiaire, s'engage à procéder à l'enlèvement de la-dite véranda, et ce, à ses frais, durant la période des travaux. Il est expressément convenu qu'aucun raccordement ne sera effectué aux installations collectives, "chauffage, eau, etc..."

25 - DEMANDE DU SUPER-MARCHE DE L'OUEST (MAGASIN ESCALE)

Monsieur OLIVE, représentant de la Sté des supermarchés de l'ouest, procède à un exposé exhaustif, et répond aux différentes questions. Puis il est procédé au vote de la résolution.

"L'assemblée générale, après en avoir délibéré, approuve l'ouverture de 2 baies de 2 m X 5,50 de hauteur pour relier les réserves actuelles à un futur bâtiment d'une superficie de 400m<sup>2</sup>  
Perçements de divers trous dans le mur en parpaings pour passage des canalisations électriques, tuyaux de chauffage, gaines d'extraction, etc.....  
Création d'un escalier de 2,50m de large pour une mise en communication du parking aérien et magasin.  
Création d'un ascenseur ou agrandissement de l'ascenseur existant.

DETAIL DES VOIX : CONTRES, POUR, ABSTENTIONS, SUR LISTE ANNEXEE

~~La résolution n'est pas adoptée~~

26 - DEMANDE DE MONSIEUR BRESSON

"L'assemblée générale, après en avoir délibéré, donne l'autorisation à Monsieur BRESSON Michel, (bt G) pour la construction d'une véranda, sur la terrasse à usage privatif dont il dispose, d'une surface d'environ 20 m<sup>2</sup>, sous les réserves suivantes :

Le syndic demande que la-dite construction soit réalisée en structure légère et démontable conformément aux règles d'urbanisme de la commune de VAUCRESSON, et en fonction des règles de l'art par une entreprise qualifiée est assurée au titre de sa responsabilité professionnelle.

Dans la mesure où des travaux d'étanchéité s'avèrent nécessaire le bénéficiaire, s'engage à procéder à l'enlèvement de la-dite véranda, et ce, à ses frais, durant la période des travaux. Il est expressément convenu qu'aucun raccordement ne sera effectué aux installations collective, "chauffage, eau, etc..."

L'édification de la véranda sera faite sous le contrôle et la réception d'un homme de l'art agréé (Architecte ou maître d'œuvre).  
(il importe de respecter parfaitement l'étanchéité actuelle, et d'éviter des poinçonnements)

Le bénéficiaire, devra veiller au bon entretien général de la-dite véranda, et il souscrira une assurance complémentaire adéquate.

Un descriptif exhaustif, des travaux devra être remis au syndic et au conseil syndical, deux mois avant les travaux, pour dernier avis avant exécution.

Un procès verbal de réception contradictoire, devra être transmis au syndic, au plus tard un mois après les travaux.

Votes CONTRE : MM BERGER 1721\* BECHERUCCI 2806\* Melle RAUX 946\*  
soit : 5473 tantièmes

Votes POUR : 215.287 /250.000 tantièmes

ABSTENTION : NEANT

La résolution est adoptée.

L'édification de la véranda sera faite sous le contrôle et la réception d'un homme de l'art agréé (Architecte ou maître d'oeuvre).

(Il importe de respecter parfaitement l'étanchéité actuelle, d'éviter des poinçonnements et des surcharges sur le plancher).

Le bénéficiaire, devra veiller au bon entretien général de la-dite véranda, et il souscrira une assurance complémentaire adéquate.

Un descriptif exhaustif, des travaux devra être remis au Syndic et au Conseil Syndical, deux mois avant les travaux pour dernier avis avant exécution.

Un procès verbal de réception contradictoire, devra être transmis au syndic, au plus tard un mois après les travaux."

Votes CONTRE : Mme BERGER \* M. ISAMBERT \* Mme PAQUIER \* Mlle RAUX  
M. WILLAUME soit 8.583 tantièmes

Votes POUR : Les autres copropriétaires soit 109.620 tantièmes

ABSTENTION : M. CONTELLEC \* Mme GIRMA \* Mme GOUY \* Mme HEBERT \*  
M. MILLET \* Mme TOURNOIS soit 6.674 tantièmes

La résolution est adoptée.

12 - DEMANDE DE M. ELSON : CONSTRUCTION D'UNE VERANDA.

"L'assemblée générale, après en avoir délibéré, donne l'autorisation à Monsieur ELSON pour la construction d'une véranda, sur la terrasse à usage privatif dont il dispose, d'une surface d'environ 20 m<sup>2</sup>, sous les réserves suivantes :

Le Syndic demande que la-dite construction soit réalisée en structure légère et démontable conformément aux règles d'urbanisme de la commune de VAUCRESSON, et en fonction des règles de l'art par une entreprise qualifiée et assurée au titre de sa responsabilité professionnelle.

Dans la mesure où des travaux d'étanchéité s'avèrent nécessaire le bénéficiaire, s'engage à procéder à l'enlèvement de la-dite véranda, et ce, à ses frais, durant la période des travaux. Il est expressément convenu qu'aucun raccordement ne sera effectué aux installations collectives, "chauffage, eau, etc..."

L'édification de la véranda sera faite sous le contrôle et la réception d'un homme de l'art agréé (Architecte ou maître d'oeuvre).

(Il importe de respecter parfaitement l'étanchéité actuelle, d'éviter des poinçonnements et des surcharges sur le plancher).

Le bénéficiaire, devra veiller au bon entretien général de la-dite véranda, et il souscrira une assurance complémentaire adéquate.

Un procès verbal de réception contradictoire, devra être transmis au syndic, au plus tard un mois après les travaux."

Votes CONTRE : Mme BERGER \* M. ISAMBERT \* Mme PAQUIER \* Mlle RAUX  
M. WILLAUME soit 8.583 tantièmes

Votes POUR : Les autres copropriétaires soit 105.216 tantièmes

ABSTENTION : M. CONTELLEC \* Mme GIRMA \* Mme GOUY \* Mme HEBERT  
Mme HERMANGE \* M. LEROOY \* M. MILLET \*  
Mme TOURNOIS soit 11.078 tantièmes

La résolution est adoptée.

**POUVOIR**

**Objet :** ASSEMBLEE GENERALE

**Référence date :** 01/04/2008 à 18:30

**Lieu :** AU CENTRE CULTUREL DE LA MONTGOLFIERE  
RUE DE LA FOLIE  
Rue Salmon Legagneur  
MAIRIE  
92420 VAUCRESSON

**Je soussigné**

-----  
M. DUVIVIER JEAN FRANCOIS

18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE  
RÉSIDENCE MAZELEYRE BAT. G  
92420 VAUCRESSON  
FRANCE  
-----

**agissant en qualité de copropriétaire de la résidence :**

Residence Mazeleyre  
18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE  
92420 VAUCRESSON

**donne pouvoir à Madame, Monsieur** -----

**demeurant à** -----  
-----

**avec faculté de subdélégation**

**à Madame ou Monsieur** -----

**à l'effet de me représenter à l'assemblée générale convoquée pour la date référencée ci-dessus,**

**en conséquence, assister à l'assemblée, émarger toute feuille de présence, prendre connaissance de tous documents et renseignements, accepter toutes fonctions, prendre part à toutes délibérations et à tous votes dans le cadre fixé par l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et toutes pièces, et, en général, faire le nécessaire.**

**Donne le pouvoir**

**Accepte le pouvoir**

**à**

**le**

**à**

**le**

**Signature (1)**

**Signature (2)**

**(1) Faire précéder la signature de  
la mention « BON POUR POUVOIR »**

**(2) Faire précéder la signature de  
la mention « BON POUR ACCEPTATION »**

NOTA : Tout copropriétaire peut déléguer son droit de vote à un mandataire, que ce dernier soit ou non membre du syndicat. Chaque mandataire ne peut recevoir plus de trois délégations de vote. Toutefois, un mandataire peut recevoir plus de trois délégations de vote si le total des voix dont il dispose lui-même et celles de ses mandants n'excède pas 5% des voix du syndicat. Le mandataire peut, en outre, recevoir plus de trois délégations de vote s'il participe à l'assemblée générale d'un syndicat principal et si tous les mandants appartiennent à un même syndicat secondaire.

Le syndic, son conjoint et ses préposés ne peuvent présider l'assemblée ni recevoir mandat pour représenter un copropriétaire.